MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION



PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Région Grand Est

Rédigé par Mulhouse Alsace Agglomération, avec l'intervention du bureau d'études DV2E

DV2E
Études & services pour l'environnement

SOMMAIRE

Table des matières

PARTIE 1 : CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE 9

1. INTRODUCTION 10
2. DEFINITIONS 11
 - *2.1. La prévention des déchets 11*
 - *2.2. L'économie circulaire 11*
 - *2.3. La gestion des déchets dans le cadre du PLPDMA 12*
3. LE CONTEXTE LEGISLATIF 14
 - *3.1. La prévention des déchets et l'économie circulaire dans les lois françaises 14*
 - *3.2. L'impact de la loi sur les collectivités 15*
 - *3.3. L'engagement politique de m2A 16*
 - *3.4. Qu'est-ce que le PLPDMA ? 17*
4. DEMARCHES D'ELABORATION DU PLPDMA 19
 - *4.1. Lancement du PLPDMA 19*
 - *4.2. La gouvernance du PLPDMA 19*

PARTIE 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DIAGNOSTIC 22

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE M2A ET DU SIVOM 23
 - *1.1. Mulhouse Alsace Agglomération 23*
 - *1.2. Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace 24*
2. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE 25
 - *2.1. Méthodologie 25*
 - *2.2. Population 26*
 - *2.3. Emploi et économie 27*
 - *2.4. Habitats 29*
 - *2.5. Tourisme, sports et culture 30*
 - *2.6. Synthèse 31*
3. DIAGNOSTIC DECHETS 35
 - *3.1. Méthodologie 35*
 - *3.2. La collecte et les équipements disponibles sur le territoire 35*
 - *3.3. Composition des DMA en 2024 38*
 - *3.4. Evolution des DMA depuis 2010 43*
 - *3.5. La gestion des DAE assimilés sur m2A 44*
4. DIAGNOSTIC DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DE DECHETS DEPUIS 2010 48
 - *4.1. Présentation des actions existantes par thématique 48*
 - *4.2. Diagnostic de l'écosystème actuel de sensibilisation en matière de prévention des déchets 53*
5. SYNTHESE ET ANALYSE STRATEGIQUE 57

PARTIE 3 : AXES ET PROGRAMME D'ACTIONS DU PLPDMA 59

1. STRATEGIE ET OBJECTIFS 60
 - *1.1. L'objectif de réduction des DMA 60*
 - *1.2. Les différents gisements d'évitement 61*
 - *1.3. Finalité et stratégie 62*
2. PLAN D'ACTION DU PLPDMA 64
 - *2.1. Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts 64*
 - *2.2. Axe 2 : Promotion de la filière et des pratiques du réemploi 64*
 - *2.3. Axe 3 : Réemploi dans le BTP 65*
 - *2.4. Axe 4 : Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire 65*
 - *2.5. Axe 5 : Sensibilisation et éco-exemplarité 66*
 - *2.6. Axe 6 : Déchetteries 66*
 - *2.7. Axe 7 : Amélioration du tri 67*

SOMMAIRE

2.8. Axe 8 : Politiques incitatives de réduction des déchets 67
3. PRESENTATION DES FICHES ACTIONS DU PLPDMA 68
3.1. Synthèse des fiches actions 68
3.2. Priorisation des actions 68
3.3. Fiches-action de l'axe 1 - Gestion de proximité des biodéchets 72
3.4. Fiches-action de l'axe 2 Promotion de la filière et des pratiques du réemploi 78
3.5. Fiches-action de l'axe 3 Réemploi dans le bâtiment 84
3.6. Fiches-action de l'axe 4 Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire 88
3.7. Fiches-action de l'axe 5 Sensibilisation et éco-exemplarité 97
3.8. Fiches-action de l'axe 6 Déchetteries 104
3.9. Fiches-action de l'axe 7 Amélioration du tri 106
3.10. Fiches-action de l'axe 8 Politiques incitatives 108
4. LE CALENDRIER 110

PARTIE 4 : COMMUNICATION ET SUIVI DU PROGRAMME 111

1. ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA COMMUNICATION 112
2. DISPOSITIF DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION TERRITORIALE 112
2.1. Publics cibles et messages 112
2.2. Outils et supports de communication 112
2.3. Animation et mise en réseau des acteurs 113
3. SUIVI, EVALUATION ET PILOTAGE DU PLPDMA 113
3.1. Gouvernance du suivi 113
3.2. Indicateurs de suivi 113
3.3. Indicateurs de résultats 113
3.4. Articulation avec la priorisation et l'évolution du programme 114
ANNEXE 1 : POLITIQUES DE PREVENTION DEPUIS 2010 ET PRECONISATIONS EN MATIERE DE SENSIBILISATION 117
ANNEXE 2 : COMPLEMENTS SUR LES METHODES DE SENSIBILISATION EN MATIERE DE PREVENTION 133
ANNEXE 3 : LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE M2A 139
ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DE LA CCES 149
ANNEXE 5 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DETAILLE 151
ANNEXE 6 : TABLEAUX DES INDICATEURS DE SUIVI ET DE RESULTATS 171
ANNEXE 7 : TABLEAUX DE RESULTATS DES CARACTERISATIONS OMR 176

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Schéma du circuit d'un produit de sa conception à sa destruction 11
Figure 2 : Schématisation de la règle des 3 R 11
Figure 3 : Les composantes de l'économie circulaire (source : ADEME) 12
Figure 4 : Schéma de la composition des DMA (source : Zéro Waste France) 13
Figure 5 : Schéma de la hiérarchie des modes de gestion des déchets 14
Figure 6 : Carte du territoire de m2A (source : www.m2a.fr) 23
Figure 7 : Carte du territoire du SIVOM Mulhouse Sud Alsace (source : rapport annuel SIVOM 2024) 25
Figure 8 : Graphique de la répartition des différentes CSP de m2A en 2022 (données sources : INSEE) 27
Figure 9 : Revenus de la population active en 2021 (source : AFUT) 28
Figure 10 : Carte des QPV de m2A en 2025 (source : AFUT) 29
Figure 11 : Carte de la part des logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales en 2022 sur l'agglomération de m2A (source : AFUT) 30
Figure 12 : Schéma de synthèse du portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne (source : AURM, 2022) 31
Figure 13 : Carte du réseau de déchetteries sur le territoire de m2A en 2024 36
Figure 14 : Schéma de la répartition des déchets du SIVOM en 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024) 38
Figure 15 : Composition de la poubelle moyenne d'OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral) 39
Figure 16 : Valorisation matière de la poubelle moyenne des OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral) 40
Figure 17 : Potentiel de prévention de la poubelle moyenne d'OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral) 41
Figure 18 : Composition d'une benne moyenne d'encombrants de l'agglomération en 2024 (données : Austral) 42
Figure 19 : Evolution de la quantité collectée de DMA du SIVOM entre 2010 et 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024) 43
Figure 20 : Evolution des flux principaux des déchetteries (source : SIVOM) 44
Figure 21 : Schéma explicatif de la répartition des DAE 45
Figure 22 : Carte des animations de la SERD 2022 présentes sur le territoire de m2A (source : Dossier de presse m2A journées de réduction des déchets / SERD 2022) 52
Figure 23 : Scénario tendanciel de la population et de la quantité de déchets d'ici à 2030 60
Figure 24 : Schémas des gisements d'évitements concernés par le PLPDMA en 2024 61

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rôle de la CCES dans le déroulement du PLPDMA 20
Tableau 2 : Données de population municipale de m2A et de Mulhouse de 2011 à 2024 (source : INSEE) 26
Tableau 3 : Bilan de la fréquentation touristique à m2A en 2024 (source : Office de tourisme de Mulhouse) 30
Tableau 4 : Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux pour le PLPDMA sur le territoire de m2A 34
Tableau 5 : Evolution de la quantité de déchets recyclables collectés et recyclés entre 2012 et 2023 (source : rapport annuel SIVOM 2024) 43
Tableau 6 : Priorité des actions 70
Tableau 7 : Calendrier de réalisation des actions du PLPDMA 110

LEXIQUE ET ACRONYMES

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

AFUT : Agence de Fabrique Urbaine et de Territoire (anciennement AURM)

AGEC : Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (loi)

ASL : Articles de Sport et Loisirs

AURM : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

Biodéchets : Les déchets organiques ou biodéchets regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués surtout des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires), des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...) et des déchets en cellulose (essuie-tout, mouchoir en papier). Les biodéchets se dégradent sous l'action des bactéries et d'autres micro-organismes. Ils ont la capacité de pourrir et de fermenter, c'est pourquoi on les appelle également déchets putrescibles ou fermentescibles.

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCSI : Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

CINE : Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement, association dédiée à l'éducation à la nature

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Collecte des déchets : ensemble des étapes techniques comprises entre le dépôt de déchets par leur producteur dans les contenants dédiés, jusqu'à leur déchargement en centre de traitement. Ceci comprend donc le ramassage et le transport des déchets.

Compostage : procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, qui permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique et conduit à l'obtention d'un compost utilisable comme amendement ou engrais organique.

CLOUS/CROUS : Centre Local/Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CS : Collecte sélective

CSC : Centre socio-culturel

CSP : Catégories Socio-Professionnelles

DAE : Déchets d'activités économiques

DASTRI : Dispositif de collecte et de tri des déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

DIB : Déchets Industriels Banals

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DME : Déchets Ménagers Encombrants

DOM : Déchets Occasionnels des Ménages

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FREC : Feuille de Route Economie Circulaire

GHRMSA : Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

m2A : Mulhouse Alsace Agglomération

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Loi du 7 août 2015 qui confie de nouvelles responsabilités aux régions.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMPHALE : Outil Méthodologique de Projection des Habitants Actifs, de Logements et d'Elèves

LEXIQUE ET ACRONYMES

OMR : Ordure Ménagère Résiduelle : Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise. Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PAP : Porte A Porte

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PAV : Point Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPOMA : Plan Local de Prévention Ordures Ménagères et Assimilées

PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets

QPV : Quartier prioritaire de la Ville. Les QPV sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. (Source : INSEE)

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RS : Redevance Spéciale

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et longs termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.
Il se substitue aux schémas sectoriels idoines : SRCE, SRCAE, SRI, SRIT, PRPGD. (Source : ecologie.gouv)

Taux d'actifs : proportion de personnes ayant un emploi ou en recherche d'emploi sur la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : proportion des personnes en emploi sur la population en âge de travailler

TECV : Transition Ecologique et Croissance Verte

TEOM et REOM : Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères

TEOMi et REOMi : Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères Incitative

Traitement des déchets : ensemble des étapes de prise en charge des déchets collectés comprises entre l'arrivée des déchets sur une installation spécifique (incinération, plate-forme de compostage, centre de tri, …) jusqu'à leur élimination finale, y compris les sous-produits et matériaux générés.

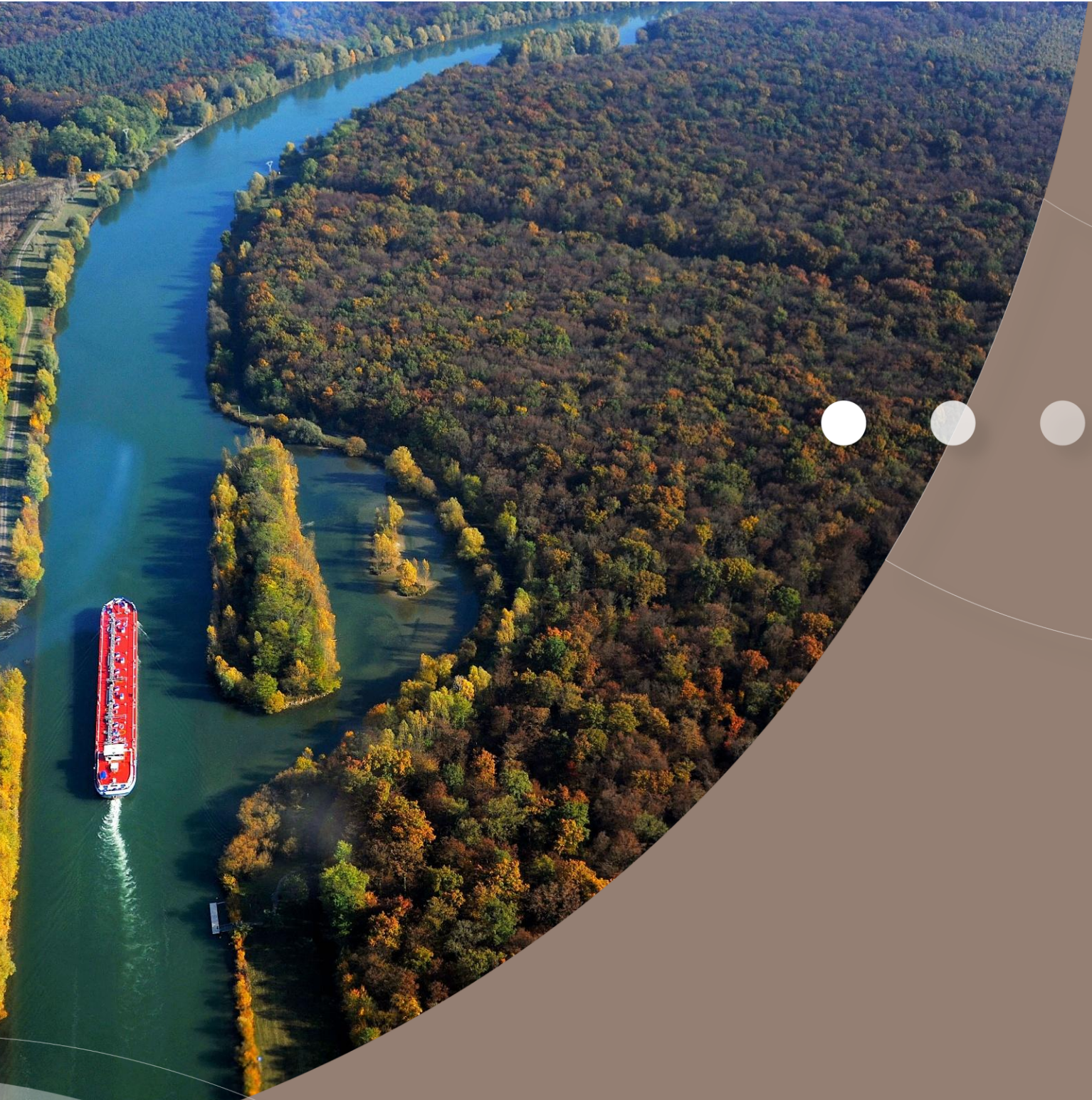
Tri à la source des biodéchets : séparation des biodéchets du reste des ordures ménagères. Pour ce faire, deux solutions sont possibles :

- La collecte séparative des biodéchets par le service public, en porte à porte ou en apport volontaire, avec traitement sur des plateformes agréées ou via des outils de traitement spécialisés.
- La gestion de proximité des biodéchets qui comprend le compostage individuel, le compostage partagé et le compostage en établissement. Les biodéchets sont traités in situ : les tonnages afférents ne sont pas captés par le service public. Les tonnages sont dits évités.

TV : Tout Venant de déchetterie

UHA : Université de Haute Alsace présente à Mulhouse et à Colmar

UVE : Unité de Valorisation Energétique



PARTIE 1 : CONTEXTE ET CADRE REGLEMENTAIRE

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

1. Introduction

Le développement d'une politique ambitieuse de prévention et de réduction des déchets constitue l'un des axes majeurs des politiques publiques menées dans ce domaine depuis plus de dix ans. Éviter de produire des déchets grâce à la prévention et au réemploi est le premier objectif de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. M2A a d'ailleurs élaboré son propre **programme local de prévention (PLP) en 2013, visant une réduction des ordures ménagères et assimilées** grâce au développement de plans d'actions transversaux et ambitieux. Les résultats positifs observés sur la production d'OMA résultent en partie de ce programme d'actions. Les actions doivent donc se poursuivre. Le PLPDMA exposé dans la suite du document s'inscrit dans la continuité des actions engagées lors du précédent PLPOMA. **L'élaboration des PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 ; le décret du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration de ces derniers**.

Ce PLPDMA s'inscrit dans le projet de territoire de m2A et fait partie intégrante du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) à travers des axes portant sur la consommation responsable et la prévention des déchets. Il **s'inscrit également dans d'autres politiques majeures de m2A telles que** l'économie circulaire, **le PAT (Projet Alimentaire Territorial)** sur la question du gaspillage alimentaire, et répond à des critères du label TETE (Territoire Engagé Transition Écologique).
Aujourd'hui, le travail est déjà amorcé et les leviers de prévention et de gestion des déchets coexistent sur le territoire, comme la **mise en place progressive de la REP bâtiment (PMCB)** avec les professionnels, le **soutien et la valorisation des pratiques et structures du réemploi, ou encore le déploiement de contrôle d'accès en déchetterie sur la totalité des déchetteries**. 70 % de ces actions sont en cours et viennent faciliter la mise en œuvre des actions du PLPDMA et l'atteinte des objectifs.

L'agglomération mulhousienne est un **territoire contrasté socialement et géographiquement**, marqué par de fortes inégalités. L'histoire économique du territoire a contribué à créer un clivage entre le nord-ouest et le sud-est, avec, au nord, des populations plutôt modestes et, au sud, des populations plus aisées. Le centre-ville de Mulhouse concentre un certain nombre de difficultés, même s'il compte également des quartiers plus favorisés. La **politique de prévention des déchets devra tenir compte de ces disparités** et diversifier les formes, les lieux de sensibilisation et d'action, ainsi que les modes de communication**.**

D'autre part, les objectifs de réduction des déchets fixés par l'État (loi AGEC) et par la Région (SRADDET) évoluent et se renforcent. Le PLPDMA doit donc :

- Prévoir une trajectoire ambitieuse pour atteindre les objectifs du SRADDET et de la loi AGEC (prévention des déchets et gestion des déchets) ;
- Poursuivre les actions existantes et en développer de nouvelles ;
- Toucher de nouvelles cibles/produits : les populations moins sensibles à la sensibilisation, les professionnels, les gisements en déchetterie ;
- Communiquer de manière soutenue et permanente sur la prévention des déchets auprès du grand public, des scolaires et des professionnels.

2. Définitions

2.1. La prévention des déchets

La prévention, ou réduction des déchets, vise à réduire à la source la quantité de déchets produits et leur nocivité pour la santé et l'environnement. Elle agit sur la conception du produit, sa production, son usage et le report de sa transformation en déchet. « **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ». Elle précède la collecte, le recyclage et le traitement, qui relèvent de la gestion des déchets.

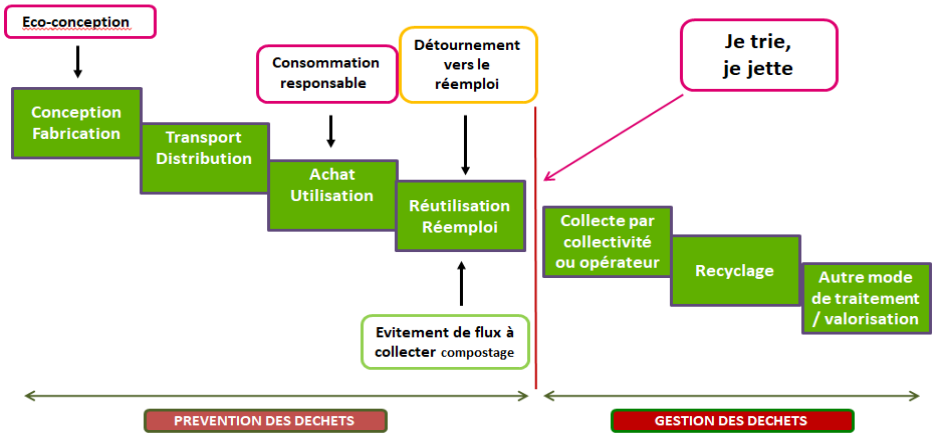
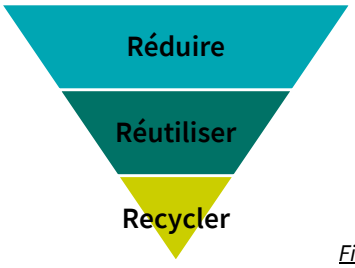


Figure 1 : Schéma du circuit d'un produit de sa conception à sa destruction

La prévention des déchets s'appuie notamment sur la règle des 3 R : réduire, réutiliser et recycler, dans l'ordre présenté dans la figure ci-dessous :



Supprimer les produits à usage unique, lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les emballages, consommer localement, fabriquer ses produits ménagers…

Acheter d'occasion, réparer, donner ou revendre les textiles ou objets …

Récupérer les matériaux pour s'en servir comme matière première secondaire.

Figure 2 : Schématisation de la règle des 3 R

Un tri de qualité et un recyclage optimal contribuent également de manière indirecte à réduire les déchets. La prévention des déchets s'appuie également sur les leviers de l'économie circulaire pour fonctionner.

2.2. L'économie circulaire

L'ADEME définit l'économie circulaire comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus. Elle a également établi des principes fondamentaux pour l'économie circulaire en 2014, selon 7 piliers répartis en 3 domaines d'action schématisés dans la figure ci-dessous.

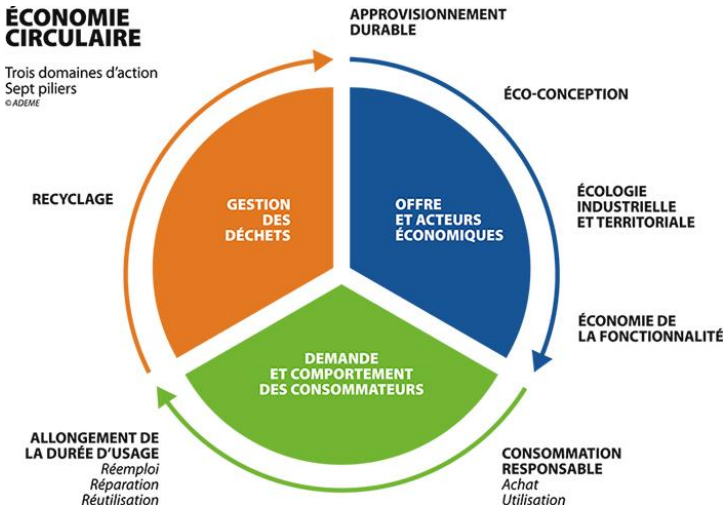


Figure 3 : Les composantes de l'économie circulaire (source : ADEME)

Cette représentation présente l'économie circulaire comme un cycle. Il n'existe donc pas de hiérarchie stricte entre les actions à mener : chacune interagit avec les autres piliers de l'économie circulaire.

2.3. La gestion des déchets dans le cadre du PLPDMA

2.3.1. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le PLPDMA porte sur les **Déchets Ménagers et Assimilés**, dits **DMA**. Ils comprennent 2 types de déchets :

- Les « Déchets Ménagers » issus des ménages ;
- Les déchets dits « Assimilés » qui sont des déchets d'activité économique, collectés par le service public, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers (ordures ménagères et collecte sélective). Il s'agit des déchets non spécifiques des entreprises commerciales, artisanales, des associations et des administrations.

Les DMA regroupent :

- **Les déchets de routine, les OMA** (Ordures ménagères et Assimilées), qui comprennent :
 - Les ordures ménagères en mélange, dites **OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles) ;
 - La collecte sélective des ménages et des assimilés, dite **CS** (Collecte Sélective) : les déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire (papiers-cartons, emballages plastiques, verre, fermentescibles) ;
- **Les déchets occasionnels des ménages, les DOM**, issus des déchetteries (encombrants, déchets verts, gravats, bois, mobilier, déchets spéciaux…), de points d'apport volontaires, de collectes spécifiques (par exemple amiante).

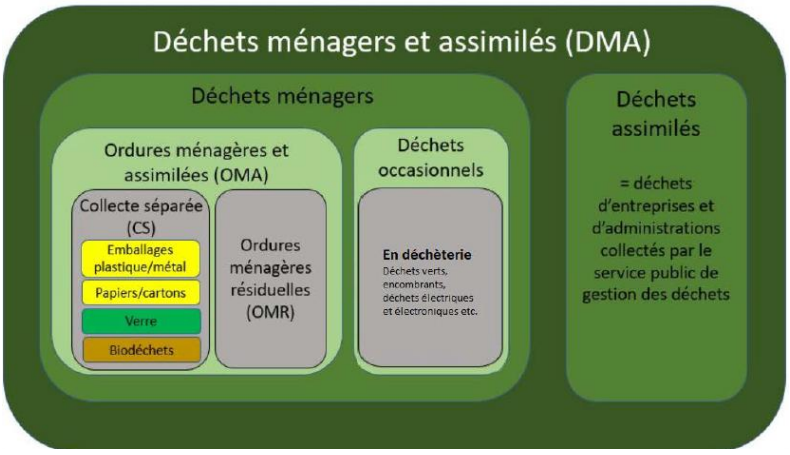


Figure 4 : Schéma de la composition des DMA (source : Zéro Waste France)

La mise en place ou le développement de collectes séparatives, par exemple pour la collecte sélective ou les biodéchets en porte à porte ou en apport volontaire, peut impacter les tonnages des collectes plus anciennes. Ces évolutions entraînent des transferts de flux, avec des hausses de tonnages sur les nouvelles collectes et des baisses sur les anciennes. La réorganisation des collectes et des fréquences de passage peut également entraîner une diminution des tonnages sur certains flux lorsque la fréquence de collecte est réduite.

2.3.2. Les Déchets des Activités Economiques (DAE)

Les **DAE** sont définis à l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Il s'agit de « **tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage** ». Les déchets des activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, tertiaire, industrie). Ils constituent une cible secondaire, car ils sont collectés par le secteur privé. L'intervention du PLPDMA porte alors sur la mobilisation et la sensibilisation des acteurs concernés.

3. Le contexte législatif

3.1. La prévention des déchets et l'économie circulaire dans les lois françaises

La prévention des déchets est introduite dans la loi française en 1975. Un 1er plan national de prévention de la production de déchets est défini en 2004, suivi du « plan d'actions déchets 2009-2012 », dans le contexte des lois Grenelle. Puis, elle **devient un axe prioritaire des politiques environnementales** avec **les lois Grenelle 1** de 2009 et **Grenelle 2** de 2010. La loi Grenelle 1 fixe un objectif de réduction des OMA de 7 % en 5 ans. **La loi Grenelle 2 impose aux collectivités chargées de la collecte d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2012, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).**

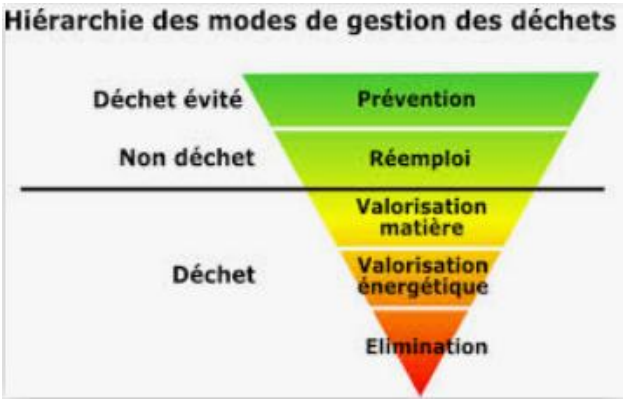


Figure 5 : Schéma de la hiérarchie des modes de gestion des déchets

L'ordonnance du 17 décembre 2010 adapte la directive européenne de 2008 en droit français. La **priorité donnée à la prévention des déchets est confortée** (« prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ») **et une hiérarchie des modes de traitement est instaurée :** la prévention, puis la réutilisation, le recyclage, la valorisation notamment énergétique et enfin l'élimination.

En 2014, au vu des résultats peu probants en matière de réduction des tonnages de déchets (augmentation des DMA), l'État lance un nouveau **Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)** sur la période 2014-2020. Ce programme fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Sont prévus :

- Une baisse de 7 % de la production des DMA par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.
- Au minimum une stabilisation de la production des DAE et du BTP d'ici à 2020.

La **loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015** réaffirme la primauté de la prévention dans la hiérarchie des modes de traitement, et fixe un objectif de réduction des DMA de 10 % entre 2010 et 2020. La politique française de prévention s'inscrit désormais dans la transition vers une économie circulaire.

En 2016, le décret d'application dit « tri 5 flux » rend obligatoire, pour les acteurs économiques, le **tri à la source des flux** papier/carton, métal, plastique, verre et bois, ainsi que le **tri des déchets de bureaux. En 2018, la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** décline une série d'actions visant à passer d'un modèle économique linéaire à un modèle circulaire. Le **16 juillet 2021, en application de la loi AGEC**, un décret modifie l'article relatif aux 5 flux afin d'ajouter deux catégories de déchets à trier : le plâtre et la fraction minérale. Ainsi, tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition doit mettre en

place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée. C'est ce qu'on appelle le **tri 7 flux**. À partir du 1er janvier 2025, le tri des textiles est également introduit.

A partir de 2019, face aux objectifs nationaux de transition vers l'économie circulaire, l'État a engagé une **réforme importante de la TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La TGAP est une taxe environnementale instaurée en France à la fin des années 1990 selon le principe du « pollueur-payeur ». Une **trajectoire progressive d'augmentation a ainsi été mise en place entre 2021 et 2025, a**ppliquée notamment aux installations d'incinération et de stockage des déchets, afin d'intégrer une partie des coûts environnementaux liés à l'élimination des déchets dans le prix de leur traitement et **de rendre ces exutoires moins attractifs économiquement au profit de solutions de prévention, de réemploi, de recyclage ou de valorisation organique**. Cette évolution traduit une volonté de réduire la quantité de déchets éliminés et d'encourager les territoires à développer des actions permettant d'éviter la production de déchets en amont.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite Loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle définit de nouveaux objectifs dont :

- **La réduction des DMA de 15 %** et des DAE de 5 % d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- **La réduction du gaspillage alimentaire de 50 %** par rapport à 2015, et la lutte contre l'obsolescence programmée, …
- **La création de 11 nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur** (REP) supplémentaires entre 2021 et 2025 dont les REP sport et loisirs, bricolage ou produits du bâtiment ;
- La mise en place d'une **solution de tri à la source des biodéchets** au 1er janvier 2024 ;
- Le soutien au réemploi, …

En 2023, le 3e PNPD est publié pour la période 2021-2027. Il actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire (FREC et loi AGEC), ainsi que de la loi Egalim et de la loi Climat et Résilience. Il s'articule autour des axes suivants :

- Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ;
- Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation et développer le réemploi et la réutilisation ;
- Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets ;
 - Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets, en particulier avec la commande publique écoresponsable.

3.2. L'impact de la loi sur les collectivités

En 2015, la loi NOTRe détermine une nouvelle organisation territoriale. **La compétence « collecte des DMA » est transférée aux agglomérations** et la compétence « déchets » aux Régions, qui doivent élaborer le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). Ce dernier décline le plan national, coordonne les actions à mettre en œuvre au niveau régional et fixe des objectifs quantitatifs à atteindre.
En 2015, un décret précise le contenu et les modalités d'élaboration et de révision des PLPDMA. Les PLPDMA doivent inclure des objectifs de réduction des déchets et les mesures permettant de les atteindre. **Les collectivités locales se retrouvent placées en 1ère ligne pour construire une politique locale cohérente et intégrée de prévention et de gestion des déchets.** Elles jouent un rôle essentiel de planification et de programmation des actions de réduction, pertinentes à l'échelle locale.

La loi NOTRe a également créé un document prospectif, prescriptif et intégrateur, le **SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)**. Le SRADDET de la Région Grand Est est un outil stratégique qui vise à concrétiser une ambition collective et à relever les trois défis issus du diagnostic : renforcer les coopérations, réussir la transition des territoires vers un développement vertueux et rayonner au-delà des frontières. Il intègre les objectifs chiffrés du PRPGD, adopté en octobre 2019 puis abrogé en février 2020, en matière de gestion et de prévention des déchets :

- Baisse de 10 % des DMA en 2020 par rapport à 2010 (généralisation de la CS des biodéchets, extension des consignes de tri, développement de la TI pour atteindre une couverture de 40 % en 2031) ;
- Valoriser 55 % des DND non inertes en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Valoriser 70 % des déchets du BTP en 2020 ;
- Limiter à 75 % l'incinération des déchets sans valorisation en 2020 et à 50 % en 2025 ;
- Limiter les capacités des installations d'incinération sans valorisation énergétique et de stockage à 70 %.

En outre, **la hausse de la TGAP se traduit par une augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels**. Dans ce contexte, les démarches de prévention des déchets prennent une importance croissante, puisqu'elles permettent à la fois de limiter les impacts environnementaux et de maîtriser l'évolution des dépenses du service public de gestion des déchets.

3.3. L'engagement politique de m2A

À la suite des lois Grenelle, m2A a décidé, dès 2011, de s'engager dans une politique de prévention des déchets. Forte de son expérience du Plan Climat et de sa volonté de développer un programme ambitieux, m2A s'est lancée dans un PLP-OMA (Programme Local de Prévention des Déchets OMA) sur la période 2013-2017, avec le concours financier de l'ADEME.

Lors de ce 1er PLP, m2A a dépassé l'objectif de **réduction de 7 % des OMA**. Elle a conduit et coordonné des actions sur le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable et le réemploi. Elle a créé un site dédié et s'est impliquée dans la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD). Elle s'est appuyée sur une large coopération avec une centaine d'acteurs du territoire. Plus de 700 animations ont été menées par la collectivité et ses partenaires.

Les étapes clés de la politique déchets de m2A et du SIVOM, depuis 2009, en matière de gestion et de prévention des déchets, sont les suivantes :

2009 :	Lancement de la politique de promotion du compostage (SIVOM)
2011 :	Délibération d'engagement dans un PLPOMA
2013 :	Recrutement d'une chargée de mission « prévention des déchets »
2013-2023 :	Mise en place de la collecte sélective en porte à porte
2013-auj. :	Uniformisation de la collecte des déchets
2013-2017 :	PLPOMA financé par l'ADEME (1 M d'€)
2018-2024 :	Poursuite actions PLPOMA et création de nouvelles actions
2015 :	Extension des consignes de tri
2016 - 2025 :	Contrôle d'accès en déchetterie (barrière et badge d'accès)

2020 :	Délibération d'engagement dans l'élaboration d'un PLPDMA
2023-2024 :	Caractérisation des ordures ménagères et de bennes d'encombrants
2024 :	Expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire, puis déploiement jusqu'en 2029. Réduction progressive de la fréquence de collecte des ordures ménagères, en fonction de l'avancée du projet dans les communes
2023-26 :	Projet de refonte de l'UVE

Depuis, m2A a poursuivi les actions de prévention et de gestion des déchets initiées dans le PLP-OMA et en a conçu de nouvelles comme le défi et les ateliers zéro déchet, la distribution de poules pondeuses et le Village du réemploi au Parc Expo (voir plus de détails dans la partie sur l'**Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation**

En continuité du PLP-OMA et de ses nouvelles actions, la collectivité **s'est engagée en 2020 dans l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (PLPDMA)** qui répondra aux obligations du décret et aux nouvelles dispositions du PNPD 2021-2027 et du PRPGD de la Région Grand Est. Le PLPDMA fera partie intégrante **du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) adopté en 2022**, où il est concerné par deux axes :

- L'axe 2 « mobiliser et sensibiliser » : Action 10 « Sensibiliser le grand public, les ménages et les enfants à la consommation responsable et la réduction des déchets » ;
- L'axe 6 « encourager la croissance verte et l'économie circulaire » : Action 40 « Favoriser les économies de ressources et la réduction des déchets ».

Il s'inscrit également dans **le projet de territoire de m2A, dans le volet « Ambition 1 : Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique » et l'enjeu 1.7 « Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale ».** Les actions concernées sont :

- Mettre en œuvre un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention (telles que la SERD, le don de poules, le village du réemploi, des ateliers, ...).

Enfin, dans le cadre de sa mission de service public en matière de gestion des DMA, l'agglomération s'est fixée pour objectif **le déploiement progressif du tri à la source des biodéchets – en apport volontaire- à partir de 2024** conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020.

En outre, dans le **cadre du renouvellement de la reconnaissance niveau 2 du PAT (Projet Alimentaire et Territorial) de m2A** d'ici août 2026, des actions concrètes de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation à l'alimentation saine doivent être élaborées. Ces actions seront communes au PAT et au PLPDMA.
Le PLPDMA répond à certains critères du label TETE (Territoire Engagé Transition Écologique), en cours de construction.

3.4. Qu'est-ce que le PLPDMA ?

Le PLPDMA est un document réglementaire :

- L'élaboration du PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012

- Le décret du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA.
- Ce dispositif de planification territoriale repose sur plusieurs échelons coordonnés entre eux. Le PLPDMA doit être compatible avec le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) du territoire.
- Son contenu est laissé à l'appréciation de la collectivité.
- Le PLPDMA est permanent et doit être réévalué tous les six ans, dans un processus continu d'amélioration.

C'est un programme d'actions coordonnées, définies à l'issue d'un diagnostic du territoire. Il vise à éviter et à réduire la production de déchets ménagers et assimilés par la mise en œuvre d'alternatives et s'inscrit dans un partenariat élargi, notamment à une partie des acteurs économiques. Le PLPDMA s'appuie sur une politique cohérente et intégrée de prévention et de gestion des déchets, d'économie de ressources et de lutte contre le gaspillage.

L'élaboration du PLPDMA comprend différentes étapes, définies par la loi :

- Réalisation d'un diagnostic ;
- Élaboration d'un plan d'action, avec des fiches actions et des objectifs ;
- Création d'une CCES (Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA) ;
- Adoption et publication du PLPDMA ;
- Bilan annuel publié et évaluation la 6ème année.

4. Démarches d'élaboration du PLPDMA

4.1. Lancement du PLPDMA

La délibération du 10 décembre 2020 acte le lancement du PLPDMA. Elle a donné lieu, entre 2021 et 2022, à la réalisation d'un diagnostic et à une réflexion sur la stratégie du PLPDMA. **En 2022, m2A constitue sa Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PLPDMA (CCES).** Plusieurs temps de concertation et de réflexion ont ensuite été organisés :

- 2021 – 2022 : Diagnostic et définition des axes ;
- Réunion du 30 septembre 2022 : Présentation du diagnostic ;
- Février 2023 : lancement de la démarche collaborative d'alimentation des fiches actions
- COPIL du 19 juin 2023 : prise de connaissance des résultats de la démarche collaborative – construction du plan d'action et des fiches action ;
- 2024-2025 : Consolidation et chiffrage des actions ;
- COPIL du 28 mai 2025 : Validation des actions du projet de PLPDMA.

4.2. La gouvernance du PLPDMA

4.2.1. L'équipe projet

La construction du programme s'est appuyée sur **une équipe projet** « déchets » et sur un **comité de pilotage** dédié, rassemblant la Direction Transition Écologique et Climatique, le Service Collecte des déchets de m2A et le SIVOM Mulhouse-Sud Alsace sur le volet « traitement des déchets », ainsi que les élus concernés. Les réunions techniques et les comités de pilotage successifs ont permis de créer une culture commune et de tendre vers une approche partagée et intégrée de la gestion et de la prévention des déchets. **L'équipe projet prépare et élabore la démarche et le contenu du PLPDMA ; le comité de pilotage décide et pilote le programme**.

4.2.2. Les acteurs

Depuis 2013, m2A mobilise de nombreux partenaires et acteurs avec lesquels elle collabore pour mettre en œuvre la politique de prévention des déchets. Ces acteurs proviennent de champs variés. Il s'agit de :

- Communes et équipements communaux (bibliothèques, etc.), écoles, périscolaires, collèges, etc. ;
- Associations engagées dans l'écologie et associations de proximité (centres socio-culturels/MJC, associations caritatives, clubs du 3ème âge, clubs sportifs, …) ;
- Acteurs des déchets ;
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire souvent impliquées dans le réemploi (Cité du réemploi, Envie, Armée du Salut, …) et ponctuellement quelques entreprises du secteur privé ;
- Auto-entrepreneurs engagés dans la transition écologique dont certains animent des ateliers pour le compte de m2A, ou encore des artistes et artisans travaillant sur le réemploi et/ou la consommation responsable ;
- Entreprises/équipements structurants du territoire : bailleurs sociaux, opérateurs de transport en commun, université, hôpitaux et cliniques, … ;
- Têtes de réseau du monde économique : CCI, CMA, Fédérations professionnelles, … ;

Certains de ces acteurs sont impliqués dans les thématiques environnementales depuis le 1er Plan Climat en 2007, d'autres ont été mobilisés lors de la construction du PLPOMA en 2013-2014 et d'autres, enfin, ont rejoint la dynamique dans le cadre de la SERD ou plus récemment lors de l'élaboration du PLPDMA. Chaque année, de nouveaux acteurs se mobilisent et la plupart cherchent à se renouveler. En dehors des phases particulières d'élaboration des programmes, les nombreux événements et les réunions annuelles sur la SERD laissent une large place au travail collectif, qui favorise les partenariats. 80 à 100 partenaires actifs ont été enregistrés. La capacité de mobilisation lors des SERD est régulièrement soulignée par l'ADEME.

Une partie de ces acteurs a participé à la démarche collaborative de construction des fiches action et certains font partie de la CCES (voir ci-dessous et l'**Annexe 4 : Liste des membres de la CCES**

4.2.3. La CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA)

Le rôle de la CCES est prévu par le décret de 2015. C'est un lieu d'échanges et de construction, à vocation consultative et prospective. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif. La CCES consulte, informe et implique les acteurs concernés. Elle coordonne les parties prenantes et intervient à différentes phases.

Tableau 1 : Rôle de la CCES dans le déroulement du PLPDMA

Étapes du PLPDMA	Rôle de la CCES
Diagnostic	Partage des éléments saillants
Élaboration du programme d'actions	Construction à travers des groupes de travail thématiques (biodéchets, réparation) ou sectoriels (tourisme, éducation...)
Projet de PLPDMA proposé par la collectivité	Avis
Projet suite à la consultation du public	Avis
Pilotage du PLPDMA	Avis (orientation) sur l'état d'avancement sur la base de revues de projets réguliers, contributions au programme d'actions annuel
Bilan annuel	Avis
Résultat du PLPDMA	Evaluation tous les 6 ans
Révision	Avis

Pour permettre les échanges, il a été décidé de constituer la CCES à 30 structures et d'y rassembler des têtes de réseau. La CCES s'est réunie une seule fois lors de son instauration le 30 septembre 2022. Ses membres ont par la suite été actifs dans la démarche d'élaboration et de construction des fiches actions au printemps et à l'été 2023 (voir ci-dessous).

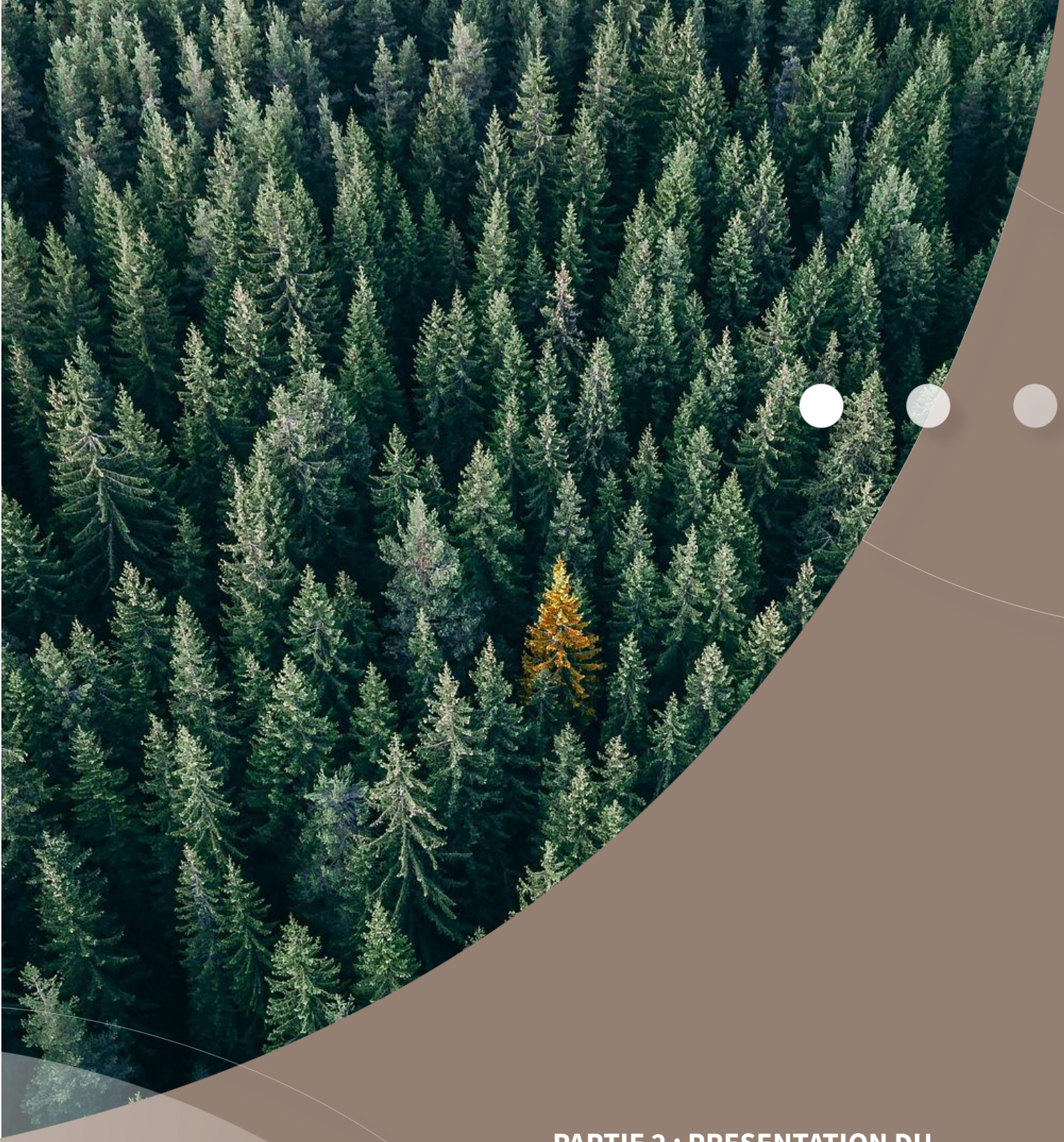
4.2.4. Une élaboration collaborative du PLPDMA

La construction du PLPDMA a mobilisé les acteurs du territoire. Le diagnostic s'est notamment appuyé sur des rencontres avec les têtes de réseaux économiques (CCI, CMA, Fédération Française du Bâtiment, …) afin de mieux connaître les besoins de ces secteurs économiques.
La création des fiches actions s'est inscrite dans une démarche collaborative partenariale de 3 mois en 2023, associant 87 personnes différentes (272 participations au total), dont une partie était issue de la CCES. La démarche a été animée par une consultante indépendante spécialisée dans les déchets des entreprises. Cinq groupes de travail thématiques ont été proposés.
Chaque groupe s'est réuni trois fois :

- La première réunion a permis de réaliser un diagnostic des principaux enjeux nationaux, des problématiques locales et des actions existantes ;
- Puis la deuxième réunion a été l'occasion de concevoir collectivement une liste de projets potentiels ;
- Enfin la troisième réunion a permis de classer les actions par priorité.

Ce matériau a ensuite été remis au comité de pilotage. Le contenu des fiches-actions retenues provient à 70 % de cette démarche collaborative.

L'Équipe projet « déchets »	La CCES	Les acteurs des groupes de travail
Le Comité de pilotage m2A/SIVOM Les équipes (élus et services) des 2 collectivités m2A (prévention + collecte) SIVOM (traitement)	30 structures « têtes de réseau » Équipes m2A-SIVOM, acteurs déchets, chambres consulaires, fédérations professionnelles, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, association de consommateurs, bailleurs sociaux	60 acteurs : membres CCES, acteurs déjà impliqués, acteurs non encore associés, acteurs de terrain, « experts » Équipes m2A-SIVOM, communes, acteurs déchets, chambres consulaires, fédérations professionnelles, entreprises, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, centres socio-culturels, …
Elaborent, décident et pilotent le programme	**Accompagne la démarche et émet des avis**	**Contribuent, échangent et s'informent**
ENSEMBLE **Proposent et construisent des actions** **Contribuent à la mise en œuvre des actions**		



PARTIE 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DIAGNOSTIC

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

1. Présentation du territoire de m2A et du SIVOM

1.1. Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a été **créée en 2010** et s'est **constituée progressivement par regroupements successifs d'anciennes communautés de communes ou de communes isolées**. Elle **compte aujourd'hui 39 communes, dont Mulhouse, et s'étend sur un périmètre de 439 km², pour une population de 273 000 habitants.** L'agglomération compte sur son territoire **7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, situés à Mulhouse, Illzach et Wittenheim, ainsi qu'un **pôle universitaire, des zones d'activités et des quartiers d'affaires**.

La Direction Transition Écologique et Climatique porte différentes thématiques environnementales : le PCAET, le PAT, la politique de soutien à la biodiversité, la qualité de l'air, **la prévention des déchets** et l'éducation à l'environnement. Elle travaille de manière transversale et partenariale, en lien étroit avec le territoire et les communes.

Le service « Gestion des déchets », entité de la Direction « Environnement et Services Urbains » du pôle « Transition écologique et énergétique et ressources », assure les missions suivantes :

- La collecte et le transport vers les exutoires des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des collectes sélectives sur le territoire de m2A
- La collecte en porte à porte et le transport vers les exutoires des déchets verts sur 10 communes de m2A ;
- Le déploiement progressif de la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire sur l'ensemble des communes de m2A ;
- La collecte en porte à porte et le transport des Ordures Ménagères Encombrants (OME) sur 8 communes ;
- L'information et la sensibilisation des habitants à la prévention et à la gestion des déchets.

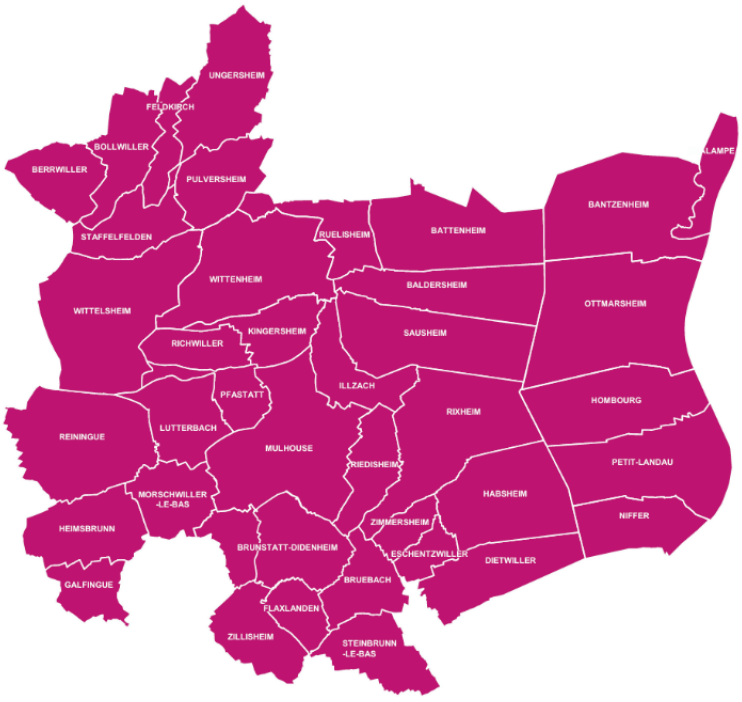


Figure 6 : Carte du territoire de m2A (source : www.m2a.fr)

1.2. Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace

Le SIVOM Mulhouse Sud Alsace, syndicat mixte, représente aujourd'hui 4 membres sur un périmètre regroupant 150 communes et fédérant 400 000 habitants. Il assure ainsi des **missions de service public dans les domaines du traitement des déchets, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines.** Cette structure juridique permet aux membres de moduler leur adhésion selon leurs besoins en choisissant parmi les missions du syndicat :

- Le périmètre Syndicat d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) est membre de la mission « Assainissement » uniquement.
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) adhère aux 3 missions du SIVOM.
- La Communauté de Communes SUNDGAU (CC Sundgau) est membre de la mission « Traitement des Résidus Urbains » uniquement.
- Saint-Louis Agglomération (SLA) est membre de la mission « Traitement des Résidus Urbains » uniquement.

Le SIVOM assure donc les missions suivantes :

- Le traitement et l'élimination des déchets sur le périmètre global regroupant le territoire de m2A ;
- La Collecte Sélective (CS) des déchets recyclables ou valorisables sur le périmètre de m2A (jusqu'au 31 décembre 2025) ;
- La gestion des déchetteries du territoire de m2A.

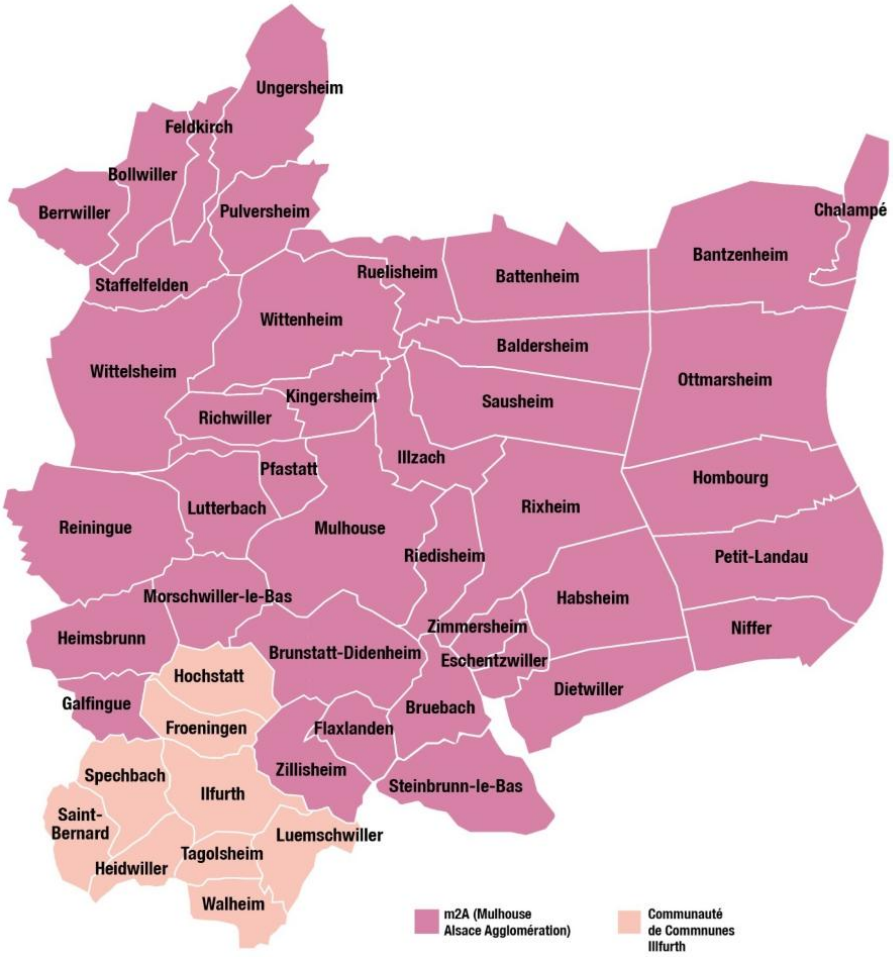


Figure 7 : Carte du territoire du SIVOM Mulhouse Sud Alsace (source : rapport annuel SIVOM 2024)

2. Diagnostic socio-économique

2.1. Méthodologie

La connaissance des données socio-économiques du territoire permet d'en identifier les caractéristiques afin d'adapter les actions de réduction des déchets à la configuration locale, aux communes, aux profils des ménages, etc.

Différentes sources sont utilisées dans le diagnostic socio-économique, selon les disponibilités et les indicateurs :

- Les données INSEE de population municipale sans double compte entre 2010 et 2024. Ce sont les données utilisées par le SIVOM pour le calcul des déchets en kg par habitant. Elles portent uniquement sur les effectifs de population et ne présentent pas d'autres indicateurs ;
- Un dossier complet des statistiques de l'agglomération réalisé par l'INSEE, qui synthétise de nombreux indicateurs à partir des données 2011, 2016 et 2022. Ces données ne se recoupent pas avec les chiffres de population municipale, car elles reprennent la géographie de 2025 ;
- Les données QPV datent de 2020, 2021 et 2024, selon les indicateurs, et proviennent de la plateforme publique SIG Ville (Système d'information Géographique de la Politique de la Ville) ;
- Les données de projections démographiques issues du modèle OMPHALE de l'INSEE, transmises par l'AFUT (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale du Sud-Alsace, anciennement AURM).
- Des études réalisées par l'AFUT :
 - Portrait de l'agglomération mulhousienne, juin 2017 ;
 - « Portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne », 2022 (exploitant des données du recensement 2018) ;
 - Les déplacements domicile-travail & études dans le Haut-Rhin et l'agglomération mulhousienne, mars 2022 ;
 - Estimation des impacts territoriaux de l'Université de Haute Alsace (UHA), septembre 2022 ;
- Convention territoriale globale de l'agglomération mulhousienne – diagnostic de territoire, décembre 2023 ;
- Contexte et perspectives démographiques dans la région mulhousienne, mars 2024 ;
- Pauvreté et inégalités de la France aux quartiers de l'agglomération mulhousienne, octobre 2024 .

2.2. Population

2.2.1. Démographie et densité

Le territoire de **m2A compte 272 950 habitants en 2022, dont 104 924 habitants pour la seule commune de Mulhouse. Il présente une forte densité, avec 621,5 hab./km² sur l'ensemble du territoire et 4 731 hab./km² à Mulhouse en 2022** (données INSEE). Des disparités existent selon les communes et les quartiers. Les quartiers d'habitat social des QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) sont particulièrement denses. La croissance démographique de l'agglomération est faible (+0,6 % depuis 2011), tandis que la population recule à Mulhouse (-5 % depuis 2010).

Tableau 2 : Données de population municipale[1] de m2A et de Mulhouse de 2011 à 2024 (source : INSEE)

	2011 (INSEE)	2016 (INSEE)	2022 (INSEE)	2023 (INSEE)	2024 (INSEE)	Evolution 2011-2024
m2A	270 116	272 712	272 950	272 677	271 690	0,6 %
Mulhouse	110 351	108 999	104 924	106 341	104 924	-4,9 %

Selon le modèle OMPHALE de l'INSEE, **la population projetée à l'horizon 2030 est de 270 550 habitants**. La population de l'agglomération devrait donc continuer à diminuer.

2.2.2. Composition des ménages

Deux phénomènes sont observés : d'une part, **une hausse du nombre de ménages** (+6,4 % entre 2011 et 2022, supérieure à l'évolution de la population des ménages, qui s'établit à +1,5 %) et, d'autre part, **une baisse du nombre de personnes par ménage** (indice de 2,19 en 2022) :

- Croissance forte des ménages seuls (+22 % entre 2011 et 2022), qui représentent 39 % des ménages en 2022 ;
- Quasi-stabilité des couples sans enfants et avec enfants (respectivement 25,4 % et 24,6 % en 2022), soit 50 % des ménages ;
- Quasi-stabilité des familles monoparentales (qui représentent 10,1 % des ménages en 2022).

Ces évolutions, également observées au niveau national, s'expliquent par l'évolution des modes de vie (retard de la vie en couple, séparations, veuvage, etc.).

Par ailleurs, **l'agglomération compte une part significative de familles nombreuses** (11,4 % en 2022), davantage concentrées dans les quartiers sensibles de Mulhouse (18 % en 2018) et à Illzach. Ces chiffres s'expliquent notamment par la présence de populations étrangères ou issues de l'immigration, qui ont en moyenne davantage d'enfants, ainsi que par l'offre de grands logements dans certains quartiers d'habitat social.

[1] Données INSEE population municipale sans double compte (chiffres utilisés par le SIVOM pour le calcul des kg/hab.)

2.3. Emploi et économie

2.3.1. CSP et diplômes

Les **catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus représentées sur le territoire en 2022 sont les retraités (27 %), les employés et ouvriers (30 %) et les professions intermédiaires (14 %).** Les cadres et professions intellectuelles supérieures (8 %) sont en hausse depuis 2011, contrairement aux employés et ouvriers. Ce constat est à mettre en relation avec le niveau d'études, également en progression chez les diplômés de plus de 15 ans (28 % de diplômés de l'enseignement supérieur et 29 % de titulaires d'un CAP, BEP ou équivalent en 2022). Une part importante de la population reste toutefois sans diplôme (23 %).

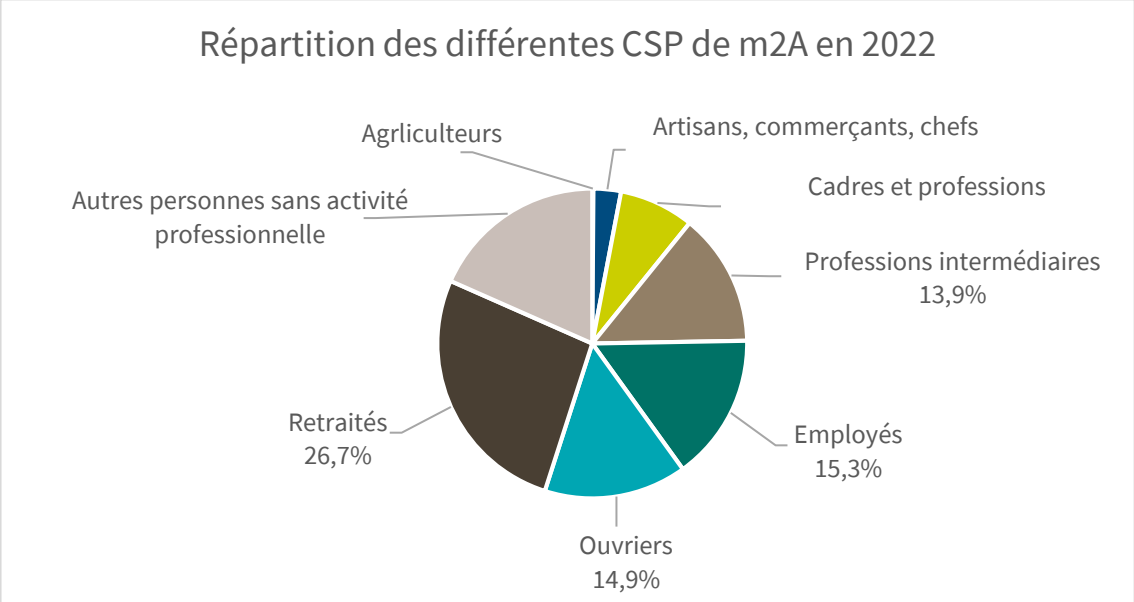


Figure 8 : Graphique de la répartition des différentes CSP de m2A en 2022 (données sources : INSEE)

2.3.2. Emploi et activités économiques

En 2022, sur l'agglomération, **73 % de la population est active, dont 90 % de salariés**. Les emplois se concentrent majoritairement autour de Mulhouse et sont principalement tournés vers le secteur tertiaire. En effet, 82 % des entreprises relèvent de ce secteur. Malgré cela, le taux d'emploi à Mulhouse (52 %) est plus faible que dans l'agglomération dans son ensemble (62 %). Cette différence est notamment liée **aux QPV, où le taux d'emploi est particulièrement faible**. Le taux de chômage de l'agglomération est donc de 12 % en 2022, mais atteint 28 % chez les jeunes, malgré une diminution entre 2016 et 2022.
Ces problématiques liées au chômage ont une conséquence directe sur les niveaux de vie et la pauvreté des habitants. En effet, le revenu médian de m2A en 2021 (22 040 €) est plus élevé qu'à Mulhouse (16 600 €). Le taux de pauvreté est donc de 20 % sur m2A et de 36 % à Mulhouse, mais il peut être bien plus élevé dans certains quartiers. Il est à noter qu'en moyenne, le niveau de vie des familles diminue avec le nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté.

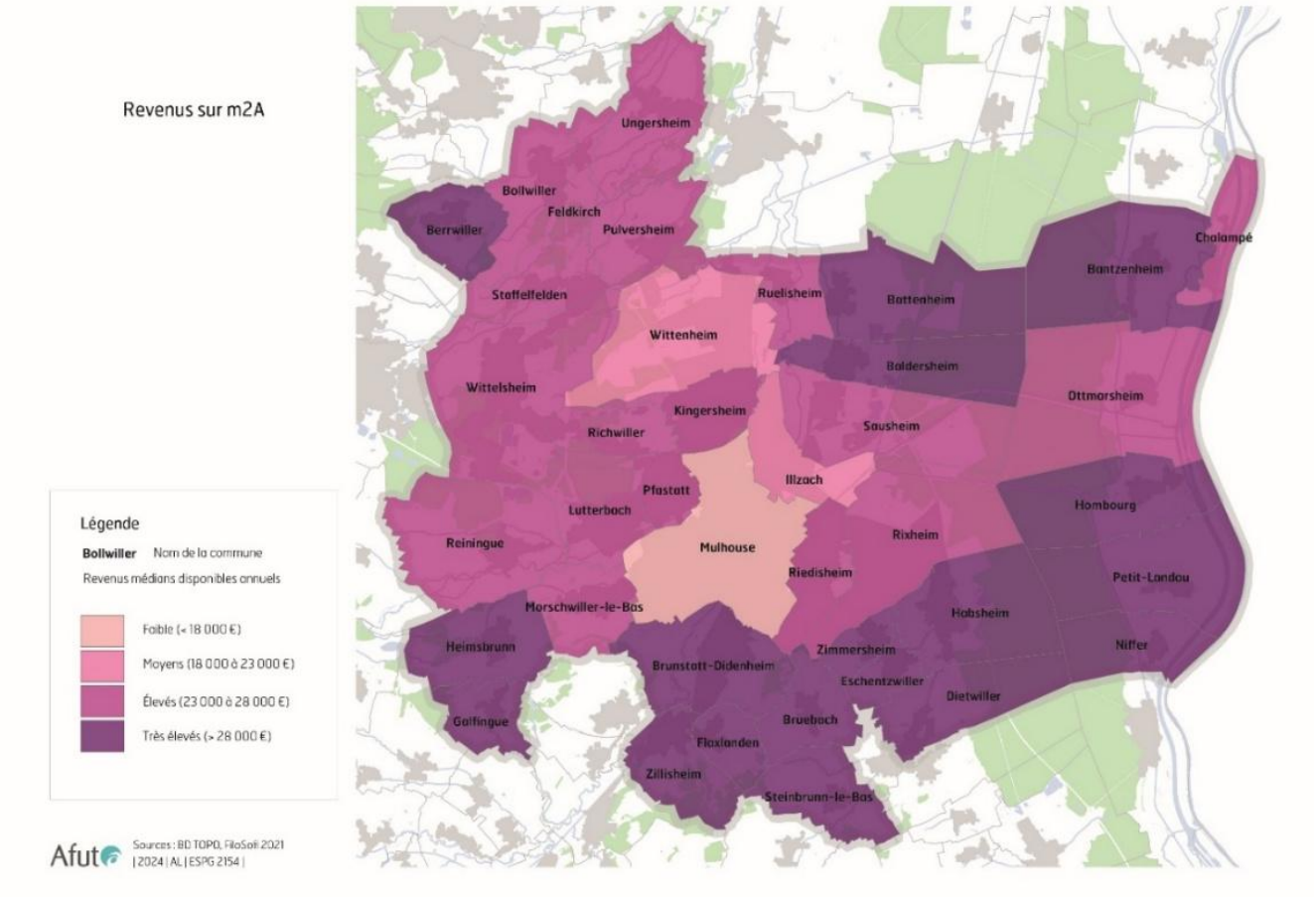


Figure 9 : Revenus de la population active en 2021 (source : AFUT)

2.3.3. Formation supérieure et étudiants

Sur m2A, la formation supérieure rassemble environ 10 000 étudiants, dont 7 000 à l'UHA (Université de Haute-Alsace), en 2023-2024. En premier cycle, environ 54 % résident chez leurs parents, dans l'agglomération ou en dehors, et 56 % sont originaires du Haut-Rhin. Les étudiants de master et de doctorat ne sont que 43 % dans ce cas (étude AFUT 2022).

2.4. Habitats

2.4.1. Quartiers prioritaires

En 2024, Mulhouse concentre la quasi-totalité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération. Par définition, les populations qui y résident sont fragiles. Ces quartiers accueillent une part importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales. Le taux de pauvreté y est élevé. On compte 7 QPV répartis dans 3 communes : Mulhouse, Illzach et Wittenheim. La population vivant en QPV s'élève à 52 452 habitants et représente 19 % de la population de l'agglomération en 2020 (INSEE).

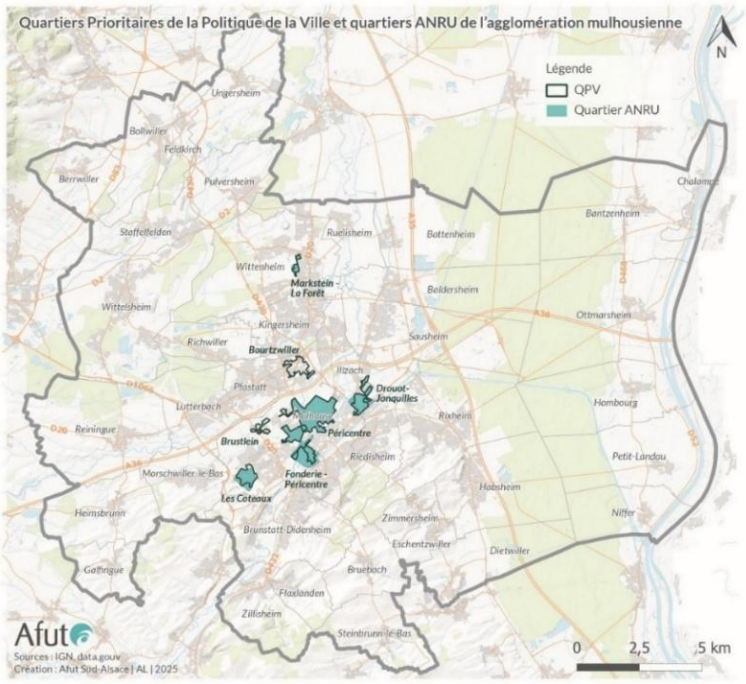


Figure 10 : Carte des QPV de m2A en 2025 (source : AFUT)

Cette population a un poids considérable dans l'agglomération d'un point de vue démographique et socio-économique :

- 19 % de la population de l'agglomération vit en QPV ;
- 46 % de la population de Mulhouse vit en QPV ;
- 97 % de la population des QPV réside à Mulhouse ;
- 62 % de cette population QPV vit au péricentre de la ville de Mulhouse.

2.4.2. Logements

L'agglomération compte 138 820 logements en 2022. Le territoire de m2A est composé à **60 % d'habitat collectif et 39 % d'habitat individuel, et 54 % des ménages sont propriétaires**. Ces proportions varient toutefois d'une commune et d'un quartier à l'autre. 50 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans. Les ménages occupant leur logement depuis plus de 20 ans représentent 30 % de la population. Cela signifie que **la population est majoritairement sédentaire**.
Les logements locatifs sociaux sont présents dans la quasi-totalité des communes, avec une forte concentration (supérieure à 20 % des résidences principales) dans certains secteurs mulhousiens, à Wittenheim, à Sausheim et à Rixheim.

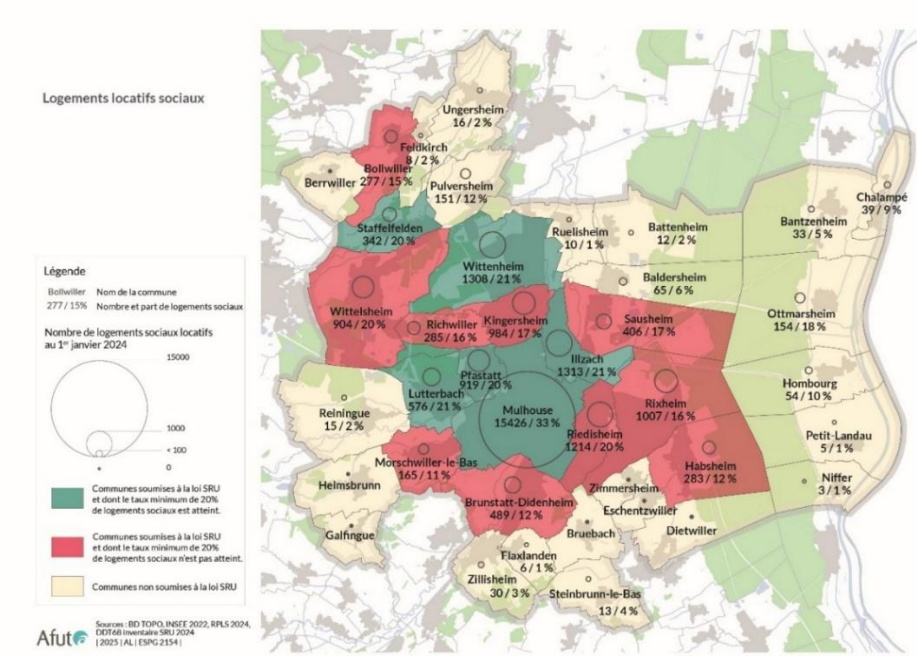


Figure 11 : Carte de la part des logements locatifs sociaux dans le parc des résidences principales en 2022 sur l'agglomération de m2A (source : AFUT)

2.5. Tourisme, sports et culture

Le territoire de m2A comprend :

- 39 hôtels et 2 288 chambres ;
- 4 terrains de camping et 326 emplacements ;
- 3 résidences de tourisme et hébergements assimilés avec 638 places (lits).
- Une auberge de jeunesse avec 103 places (lits).

Tableau 3 : Bilan de la fréquentation touristique à m2A en 2024 (source : Office de tourisme de Mulhouse)

Secteurs	Fréquentations	Clientèle
Hôtellerie	1 117 999 nuitées (62 % d'occupation)	67 % France – 33 % étrangers
Camping	40 923 nuitées	35 % France – 65 % étrangers
Auberge de jeunesse	12 868 nuitées	77 % France – 23 % étrangers
Musées	683 786 entrées	58 % France – 42 % étrangers
Bureau des congrès	3 119 nuitées	Professionnels

En raison de sa proximité avec la frontière, le territoire mulhousien accueille une proportion importante de touristes internationaux. Ainsi, 65 % des visiteurs fréquentant les campings proviennent de l'étranger, dont 41 % d'Allemagne, 14 % de Suisse et 13 % des Pays-Bas.

Au niveau culturel, m2A soutient également les structures suivantes : *l'Office de tourisme et des congrès, la Cité de l'Automobile, la Cité du Train, le musée du papier peint, le musée de l'impression sur étoffes, le musée historique, le musée des Beaux-Arts, le musée EDF-Electropolis, l'Ecomusée, le bibliobus, le centre de ressources lecture-écriture, le parc zoologique et botanique*.

L'agglomération accueille plusieurs manifestations culturelles et sportives importantes, ainsi que des salles et lieux de spectacles, des bibliothèques et de nombreuses installations sportives. Le tissu associatif y est également dense. Certaines communes, associations et salles sont déjà engagées dans des démarches d'éco-manifestations.

2.6. Synthèse

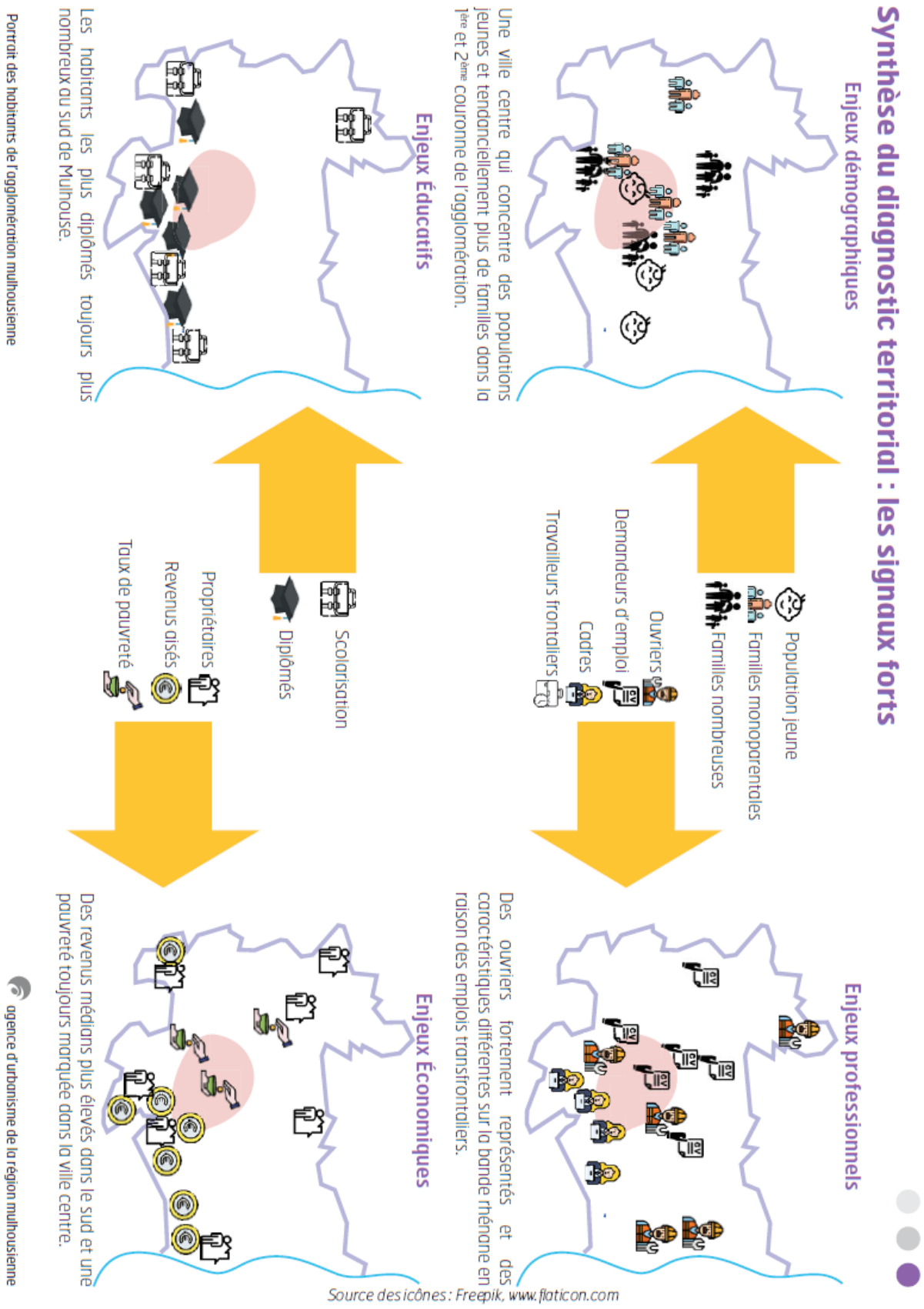


Figure 12 : Schéma de synthèse du portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne (source : AURM, 2022)

Eléments utiles pour le PLPDMA :

Le diagnostic socio-économique permet d'établir des pistes de réflexion ou d'actions et des cibles à prendre en compte pour la politique de prévention des déchets. Le mode de vie et la situation socio-économique des personnes impactent la capacité et les comportements en matière de consommation. Le territoire est contrasté d'un point de vue socio-économique. Pour toucher le plus grand nombre, il sera important de veiller à adapter et diversifier la forme des actions, la communication et le discours selon le public et le mode de vie des personnes.

Cible : Habitants et lieux de vie
L'entrée « proximité et voisinage » sur le mode « mobiliser un quartier, une commune » peut être pertinente pour définir des actions de prévention et prévoir la communication afférente. Il est reconnu que les changements de comportement se font plus volontiers, si le groupe d'appartenance ou les voisins l'effectuent également. Voir volet sur la sensibilisation en Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention

.

Les nouveaux arrivants :

- **Type d'actions : sensibilisation, livret d'accueil, conseils sur la prévention des déchets, règles de tri, autocollant stop pub.**
- **Acteurs à mobiliser : m2A, communes, bailleurs, notaires, agences immobilières, associations de proximité.**
- **Recommandation : veiller à la compréhension des messages de prévention par de nouveaux arrivants non francophones.**

Les habitants des quartiers composés de maisons avec jardin :

- **Type d'actions : promotion et/ou à la sensibilisation au compostage des déchets domestiques, au don de poules, à la question des déchets verts, autocollant stop pub.**
- **Acteurs à mobiliser : m2A, communes, bailleurs, agences immobilières, associations de proximité.**

Les habitants des zones d'habitat vertical :

- **Type d'actions : compostage en pied d'immeuble, collecte de biodéchets, jardinage partagé, lombricompostage, autocollant stop pub, formation/sensibilisation des gardiens d'immeubles, syndics et bailleurs à l'amélioration du tri, la gestion et la prévention des déchets.**
- **Acteurs à mobiliser : associations de quartier, bailleurs, syndics de copropriété, communes.**

Les enfants, jeunes, familles :

- **Type d'actions : couches lavables, sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, consommation responsable, promotion du réemploi et de la réparation.**
- **Mobilisation d'acteurs variés : établissements scolaires et périscolaires, associations, clubs de sports, centres socio-culturels, …**

Les étudiants :

- **Types d'actions : évitement du gaspillage alimentaire, promotion alimentation saine et petits prix par l'approvisionnement alimentaire local, achats groupés et vrac, réemploi de textiles, de meubles, de vaisselle et d'équipements, autocollant stop pub.**
- **Acteurs à mobiliser : UHA, écoles post-bac, associations d'étudiants, CLOUS.**

Les personnes précaires ou à revenus modestes :

- **Types d'actions : allier économie/pouvoir d'achat avec la prévention des déchets, consommation responsable et évitement du gaspillage alimentaire, promotion alimentation saine et petits prix par l'approvisionnement alimentaire local, les achats groupés et le vrac, pratique du réemploi, s'appuyer sur la prévention comme facteur de lien social et dans certains cas d'insertion sociale, par exemple dans le domaine du réemploi.**
- **Acteurs à mobiliser : relais de proximité, associations, centres socio-culturels, épiceries sociales, communes, …**

Cible : salariés et entreprises - lieu de travail

Le territoire comprend de nombreux établissements générant des déchets de toute nature, une partie de ces déchets relève des déchets assimilés. Il peut être utile de sensibiliser les salariés et entrepreneurs à la fois sur les déchets produits au travail et en dehors.

- **Type d'actions : sensibilisation à la prévention des déchets et aux règles de tri (différentes selon les EPCI). Par exemple : création de documents ou pages dédiées (livrets d'accueil, documents internes) ou des articles dans le magazine économique local, actions ou animations dans les quartiers à plus fort potentiels d'emplois (zones commerçantes et zones d'activités), promotion des actions d'éco-responsabilité avec les acteurs du territoire, autocollant stop pub.**
- **Acteurs à mobiliser : associations de commerçants, corporations, CCI, Chambre de Métiers d'Alsace et employeurs.**

Cible : grand public et touristes - activités culturelles, sportives et touristiques

L'activité culturelle, sportive et touristique du territoire de m2A génère des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets. Des partenariats renforcés sont à imaginer avec tous les acteurs publics et privés dans le champ de la culture, des sports, du vivre-ensemble et du tourisme. Ces secteurs peuvent être enclins à engager le territoire dans des démarches visant à l'amélioration de son image.

- **Type d'actions : sensibilisation au tri (événements et tourisme) et à la prévention (éco-festivité : produits locaux, peu d'emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire, …).**
- **Acteurs à mobiliser : organisateurs d'événements, secteur de l'économie touristique (hébergeurs, équipements, …).**

Tableau 4 : Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux pour le PLPDMA sur le territoire de m2A

Synthèse diagnostic	Enjeux pour le PLPDMA de m2A
Population	
Le territoire compte à la fois de nombreuses familles et une part croissante de ménages composés d'une seule personne.	Disparités à prendre en compte. Ne pas négliger les zones à forte densité.
Une faible croissance démographique de la population et en déclin à Mulhouse.	Renforcer les actions de sensibilisation à l'endroit de toutes les catégories de population.
Les familles sont nombreuses sur le territoire mais une hausse de ménages d'une seule personne. Population en voie de vieillissement.	Actions auprès des parents, adolescents et enfants. **Prévoir des actions adaptées aux différents types de ménages. Sensibiliser sur l'ensemble des thématiques** : réemploi, gaspillage alimentaire, compostage et consommation responsable.
Emploi et économie	
Une population active, majoritairement ouvrière avec un faible niveau d'étude voire sans diplôme avec néanmoins une hausse des diplômes de l'enseignement supérieur.	Adapter les discours et actions à une population qui est moins scolarisée et avec peu de cadres. Poursuivre la mobilisation avec les structures sociales (CSC, associations, …)
Forte concentration de population modeste voire pauvre dans les QPV et à Mulhouse.	Nécessité de mettre en place des actions ciblées avec et pour cette population. Multiplier des actions avec participation des bailleurs sociaux, associations de quartier, …
Un territoire dynamique économiquement à dominante de services.	Renforcer et élargir les partenariats avec des entreprises de ce secteur pour mieux atteindre la population.
Habitat	
Une disparité des habitations sur le territoire avec de l'urbain majoritairement et du rural ; la plupart étant des résidences principales.	En fonction des ménages et du type de l'habitat, moduler les actions : réemploi, compostage, le lombricompostage, autocollants « Stop-pub ». Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux.
La majeure partie des ménages occupe leur logement depuis plus de 10 ans. Une population majoritairement sédentaire.	Créer une synergie d'action entre les habitants en matière de prévention des déchets, utiliser la notion de proximité/quartier/commune. L'arrivée de nouveaux habitants est à prendre en compte en termes de sensibilisation et d'information au tri.
Tourisme, sport et culture	
Plusieurs logements d'accueil sur le territoire.	Doter ces structures de documents (livret d'accueil, prospectus…) pouvant sensibiliser les clients en matière de prévention des déchets. L'accessibilité de l'information est à prendre en compte au vu de l'importance du tourisme étranger.
Plusieurs sites touristiques présents sur le territoire.	

Le diagnostic socio-économique détaillé se trouve en **Diagnostic de la politique de prévention de déchets depuis 2010** de ce document.

3. Diagnostic déchets

3.1. Méthodologie

La connaissance des données de caractérisation, de collecte et d'infrastructures du territoire permet d'identifier les acteurs de la gestion des déchets et leurs caractéristiques, afin de concevoir les actions de réduction de déchets adaptées à la configuration du territoire, aux tonnages, à la composition des déchets…

Les évolutions présentées sont comprises entre 2010 et 2024 :

- 2010 est l'année de base pour l'un des objectifs de réduction des DMA de la loi LTECV et de la loi AGEC ;
- Le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets) de la région Grand Est fait référence à 2015 et 2025 ;
- L'année de référence retenue pour calculer les objectifs du PLPDMA est 2024.

Différentes sources sont utilisées pour le diagnostic déchets, selon les disponibilités et les indicateurs :

- Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Rapport final - juillet 2024 ;
- Caractérisation de bennes d'encombrants de déchetterie en 2024 ;
- Rapport annuel du SIVOM de l'année 2024
- Rapport annuel d'activité 2024 sur le service public de prévention et de gestion des déchets de m2A.

Rappel : la présentation des compétences se trouve en page 15 et 16.

3.2. La collecte et les équipements disponibles sur le territoire

La gestion des déchets a évolué depuis la création de m2A tant au niveau des OMR, du tri que des déchetteries. En effet, du fait de son historique et sa typologie d'habitat, les modalités de collecte et de précollecte sont encore hétérogènes selon les communes. **Depuis 2014, l'orientation qui est prise conduit vers un mode de collecte en bacs en porte à porte (PAP), pour les OMR et le tri.** Aujourd'hui, cette collecte couvre 82 % de la population de l'agglomération avec des fréquences différentes en fonction de la densité de population. Des PAV sont également à disposition sur l'ensemble de l'agglomération pour la collecte du verre et s'étendra progressivement aux grands ensembles. Le territoire de m2A dispose également d'un réseau de 15 déchetteries intercommunales réparties sur le périmètre du SIVOM. Les encombrants bénéficient dans certaines communes d'une collecte en PAP périodique, sur demande ; plus rarement, des communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

Historiquement, il existe aussi une collecte de biodéchets en PAP et en bacs dans une des communes, et de déchets verts sur 10 des communes.
Depuis 2024, m2A, avec l'appui d'un bureau d'études financé par le SIVOM, a engagé un projet de réduction des biodéchets. Celui-ci vise à renforcer et développer les actions existantes, ainsi qu'à mettre en place une collecte séparée des déchets alimentaires. L'objectif est de proposer, d'ici à 2029, une solution de tri à la source des biodéchets (en apport volontaire) à l'ensemble de l'agglomération, pour un gisement estimé à environ 3 460 tonnes. Elle induira une réduction progressive de la fréquence de collecte des ordures ménagères, mise en place en fonction de l'avancée du projet dans les communes.
Au 1er janvier 2026, la compétence « collecte » est intégralement reprise par m2A, à savoir : les OMR, la CS, le verre et les biodéchets. Les bennes de CS, d'OMR et/ou de biodéchets seront progressivement accompagnées d'outils de contrôle basés sur l'intelligence artificielle afin d'analyser en temps réel la composition des flux et

d'identifier les erreurs de tri récurrentes par tournée. L'expérimentation sur une première benne équipée d'une caméra est concluante.
Le détail figure en **Annexe 3 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A**

3.2.1. Les déchetteries



Figure 13 : Carte du réseau de déchetteries sur le territoire de m2A en 2024

En 2013, le SIVOM a réalisé une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales. La démarche engagée depuis 2014 a permis la réalisation de travaux comprenant le réaménagement des quais, l'adaptation de certains conteneurs contre le vandalisme, ainsi que le stockage sécurisé et conforme des DDS (Déchets Diffus Spéciaux). Au 1er septembre 2025, les déchetteries sont toutes équipées de contrôle d'accès par barrière ou lecture de badge. Une signalétique plus lisible et plus informative a également été progressivement déployée dans toutes les déchetteries du SIVOM.

Depuis octobre 2021, le détournement d'objets vers le réemploi a démarré dans 8 déchetteries. Sur chaque site, un conteneur sécurisé accueille les objets de réemploi validés par un agent « valoriste » présent les lundis, vendredis et samedis après-midi. La collecte pour le réemploi est réalisée sous la forme d'un marché public avec la Cité du Réemploi à Illzach. Depuis janvier 2023, la collecte des articles de sport et de loisirs avec l'éco-organisme ECOLOGIC a été mise en place progressivement sur 13 déchetteries. Cette première année a permis de collecter près de 20 tonnes.

3.2.2. Le tri

M2A renforce actuellement son dispositif de tri au niveau des espaces publics. Le but est de favoriser la valorisation des déchets produits en situation de mobilité et de réduire la part des déchets résiduels collectés en mélange. Une expérimentation est réalisée depuis août 2025 dans 9 parcs et jardins de l'agglomération. Des abris-bacs bi flux sont progressivement déployés et harmonisés sur le territoire. Leur implantation est guidée par les besoins locaux, et fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité des dépôts. Les actions comprennent :

- L'installation de mobiliers adaptés, normalisés et accessibles ;
- Le renforcement de la signalétique et des supports de communication pour une meilleure lisibilité des consignes ;

- Des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des usagers de l'espace public ;
- Un suivi qualitatif et quantitatif (taux de remplissage, taux d'erreurs).

Les indicateurs de suivi portent notamment sur le nombre de points de collecte sélective déployés dans l'espace public, le tonnage de matières triées collectées, ainsi que l'évolution du taux de refus constaté. Cette action vise à renforcer l'exemplarité du service public, à améliorer la propreté urbaine et à inscrire le geste de tri dans les usages quotidiens des habitants comme des visiteurs.

La collectivité emploie une équipe de 14 ambassadeurs du tri, intégrée au service gestion des déchets, afin de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des usagers. Leurs interventions s'inscrivent dans une logique de suivi et d'amélioration continue de la qualité du tri et de la prévention des déchets. Les missions principales portent sur :

- Le contrôle visuel et le suivi qualitatif des flux collectés (taux d'erreurs de tri et de refus en centre de tri) ;
- L'accompagnement des usagers via des visites terrain, des permanences et des animations de proximité (Illzach, Mulhouse : cité Brustlein, Coteaux, Bel Air, bus prox'quartier) et lors d'événements (Foire de Mulhouse, fête des rues, journées d'octobre) et de la sensibilisation des élèves du périscolaire de m2A.
- La mise en œuvre d'actions ciblées auprès des grands producteurs ;
- La participation à l'évaluation du PLPDMA à travers la collecte de données quantitatives et qualitatives ;
- La permanence téléphonique du numéro vert.

Des indicateurs de suivi sont définis, tels que le nombre de contacts/usagers sensibilisés par an, le nombre d'actions réalisées, le taux de refus constaté en centre de tri, ainsi que l'évolution du tonnage de déchets résiduels. Ces données permettent d'évaluer l'efficacité des actions menées et d'ajuster la stratégie locale de prévention.

Le SIVOM, sur le périmètre m2A, réalise des formations et des animations autour du tri et la valorisation des déchets. Un formateur/animateur cible les publics éloignés du tri, à travers des formations auprès de bailleurs sociaux, périscolaires, CSC… Deux animateurs en milieu scolaire assurent des ateliers de sensibilisation sur le tri dans les écoles de m2A ainsi que des animations sur la prévention des déchets (voir volet prévention des déchets).

3.2.3. Le traitement

Le SIVOM dispose également d'une UVE à Sausheim, permettant la valorisation des OMR, des encombrants, des DAE, des DASRI, ainsi que des boues de la STEU voisine (Station de Traitement des Eaux Usées). Le SIVOM a démarré une réflexion sur l'exploitation et la modernisation de son UVE. La nouvelle usine permettra de produire deux fois plus d'énergie avec 20% de déchets en moins.
Un centre de tri situé à Richwiller est spécifiquement dédié au traitement de la CS, tandis que le centre de tri d'Illzach assure le traitement des encombrants, des déchets municipaux et des déchets des professionnels. Des informations complémentaires sur ces équipements sont disponibles en **Annexe 3 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A**

L'ensemble de ces services sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la Redevance Spéciale (RS) est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations. En outre, le territoire n'est pas sujet à des variations saisonnières

notables dans la production des déchets. Les terrains de camping et caravaning sont soumis aux mêmes règles et fréquences de collecte que les autres usagers.

3.3. Composition des DMA en 2024

En 2024, sur les 564,6 kg/hab. de déchets ménagers et assimilés (DMA) enregistrés par le SIVOM, 227,4 kg/hab. sont des ordures ménagères résiduelles (OMR), soit 40 % du tonnage ; 97,0 kg/hab. sont des déchets recyclables (17 %) ; et 237,2 kg/hab. sont des déchets occasionnels des ménages (DOM), soit 42 %. La collecte (historique) des biodéchets, menée sur une commune, génère un tonnage limité : 818 tonnes, soit 3,0 kg/hab.

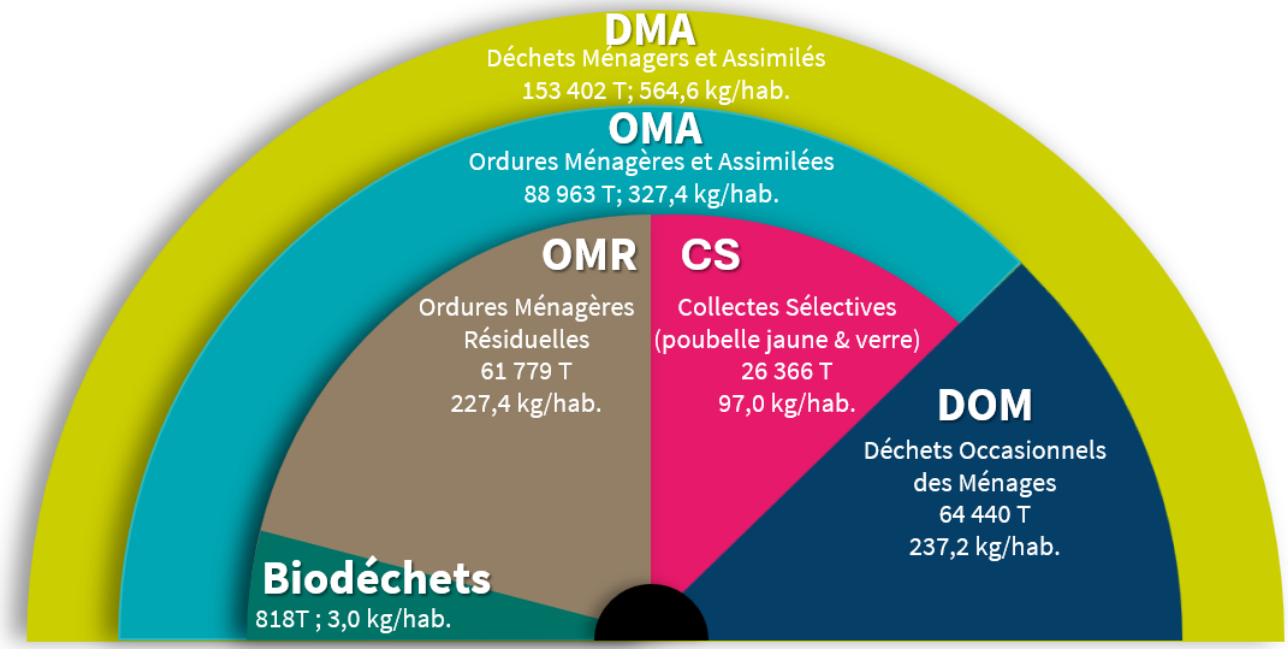


Figure 14 : Schéma de la répartition des déchets du SIVOM en 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

Les caractérisations d'OMR réalisées en 2024 permettent de connaître en détail la composition moyenne d'un bac d'un habitant de m2A. La population utilisée étant différentes de celle du SIVOM, les kg/hab. peuvent légèrement variés par rapport aux données globales.

Plusieurs analyses sont proposées par matériaux, par valorisables/recyclables (poubelle au regard de la gestion des déchets) et par pratiques de prévention et de tri (poubelle au regard de la prévention des déchets) L'ensemble des tableaux de résultats des caractérisations OMR sont à retrouvés en **Annexe 7 : Tableaux de résultats des caractérisations OMR**

3.3.1. Poubelle OMR classée par matériaux

Ce schéma montre la composition d'une poubelle moyenne de m2A selon des catégories de matériaux définit par l'ADEME. Il permet une comparaison avec les autres territoires et au niveau national.

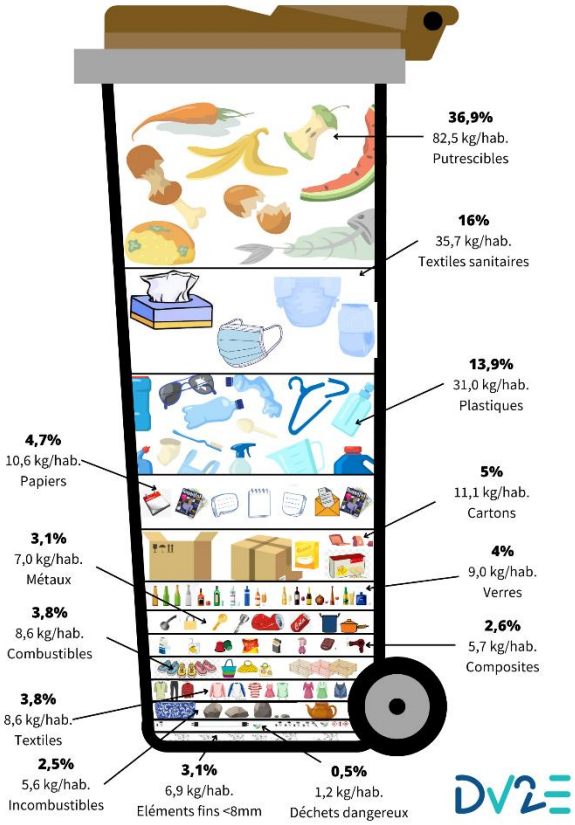


Figure 15 : Composition de la poubelle moyenne d'OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral)

La poubelle moyenne d'un habitant de m2A **se compose majoritairement de déchets putrescibles** (restes alimentaires, déchets de cuisines, coquilles, aliments non consommés sans et sous emballages) qui comptent pour **36,9 kg/hab**. Une part importante de **textiles sanitaires** (couches, lingettes, mouchoirs, …) est également présente (**35,7 kg/hab.**). Les emballages **plastiques sont également très présents (31 kg/hab.)**.

3.3.2. Poubelle analysée au regard de la gestion des déchets

Ce schéma de poubelle concerne la gestion des déchets. Partagé par l'ADEME et les acteurs des déchets, il permet les comparaisons entre les territoires.

Il en ressort que plus de **60 % du contenu de la poubelle moyenne de l'agglomération pourrait être « valorisé »** (au sens de valorisation matière), **soit 139,8 kg/hab.**

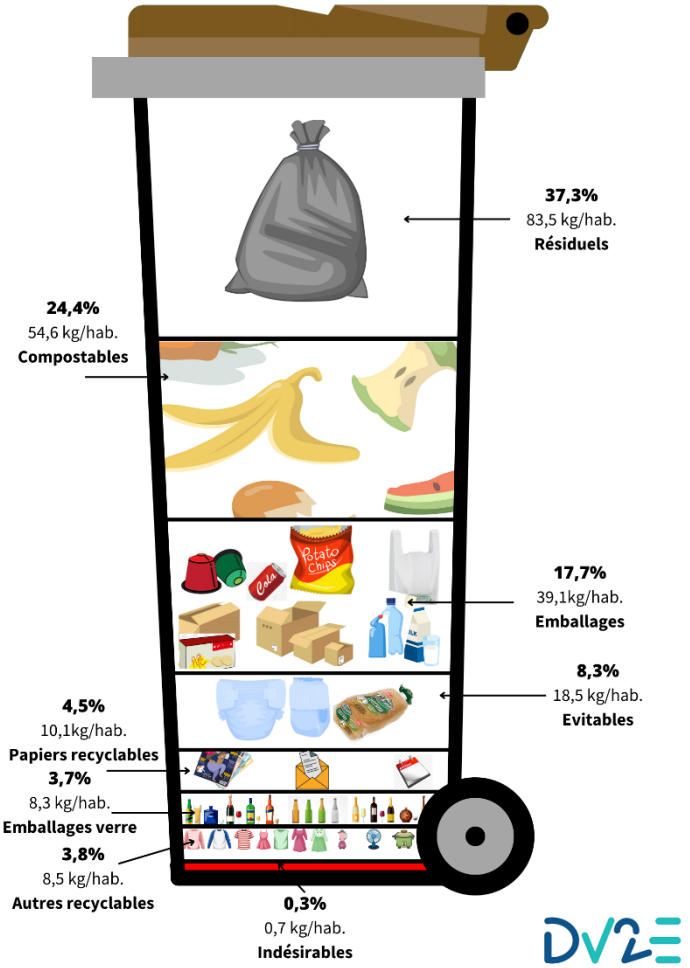


Figure 16 : Valorisation matière de la poubelle moyenne des OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral)

La poubelle valorisable se décompose de la manière suivante :

- **Les compostables** qui comptent pour 24 % de la poubelle soit 54,6 kg/hab. ;
- **Les emballages recyclables** (CS et verre) qui comptent pour 22 % de la poubelle soit 47,4 kg/hab. ;
- **Les papiers recyclables** qui comptent pour 4,5 % de la poubelle soit 10,1 kg/hab. ;
- **Les autres recyclables** qui comptent pour 3,8 % de la poubelle soit 8,5 kg/hab.
- **Les couches bébé et les aliments non consommés** (évitables) qui comptent pour 8 % soit 18,5 kg/hab. ;

Seuls les déchets résiduels devraient se retrouver dans les OMR car ils ne peuvent être évités faute de solution de recyclage, réemploi ou de compostage.

3.3.3. Poubelle analysée au regard de la prévention

La poubelle « prévention des déchets » présente les flux selon le type d'actions ou de gestes permettant :

- En priorité, d'éviter la production de certains déchets par la prévention des déchets et le réemploi.
- En second, si l'évitement n'est pas possible, de retirer les déchets qui doivent être jetés ailleurs (poubelle jaune ou déchetterie) pour favoriser un tri de qualité.

Cette **poubelle « prévention » représente 72 % de la poubelle d'OMR (164 kg/hab.),** ce qui représente un potentiel théorique de réduction considérable.

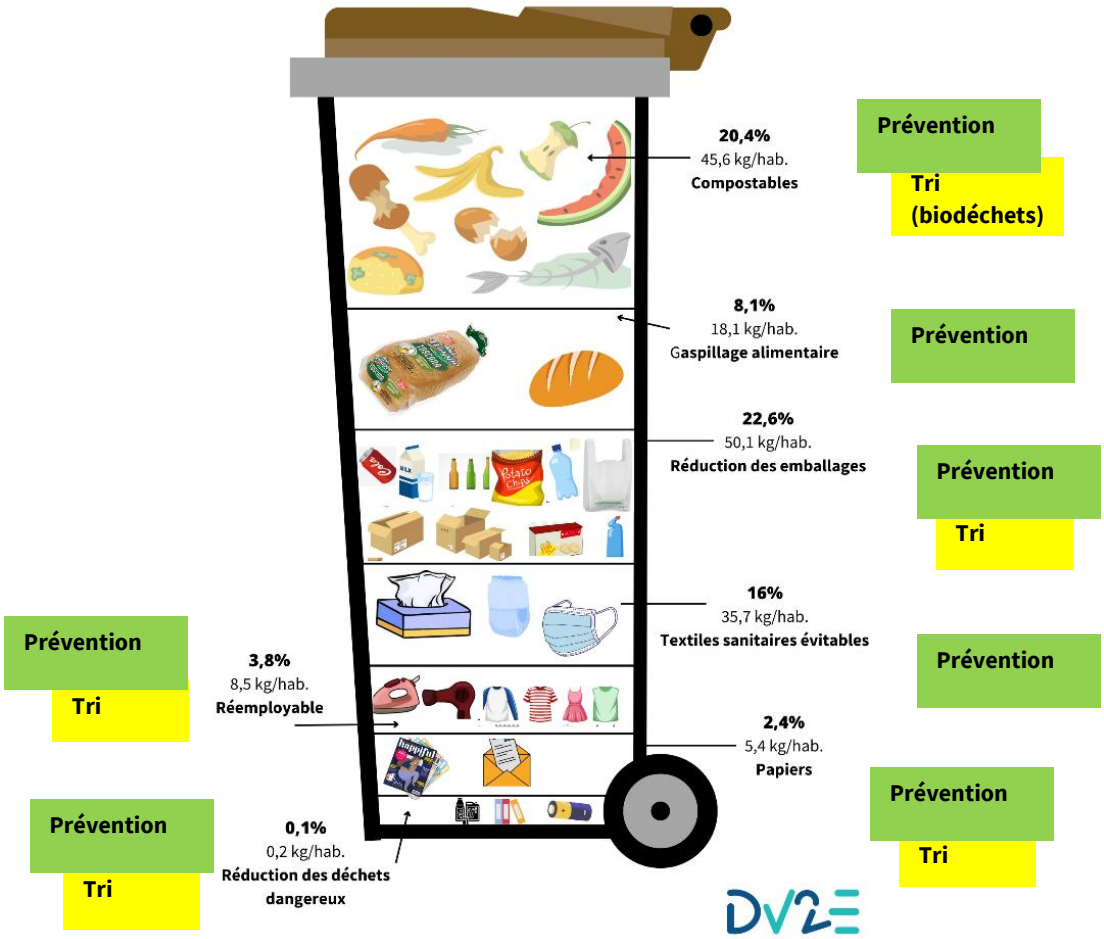


Figure 17 : Potentiel de prévention de la poubelle moyenne d'OMR sur le territoire de m2A en 2024 (données : Austral)

Pour les **emballages issus de la collecte sélective et le verre (50,1kg/hab.),** la prévention passe par une **consommation responsable** visant à limiter l'achat de produits emballés. La prévention **des papiers (5,4 kg/hab.) s'appuie sur la dématérialisation, l'impression responsable et la réutilisation des feuilles** comme brouillons. **Les textiles sanitaires évitables (35,7 kg/hab.),** tels que les couches pour bébés, les lingettes ou les mouchoirs, **peuvent être remplacés par des alternatives lavables**. Les déchets **compostables (45,6 kg/hab.)** peuvent être orientés vers des composteurs individuels ou collectifs. Le **gaspillage alimentaire (18,5 kg/hab.)** peut être **limité grâce à une consommation plus responsable** ; il comprend une partie des déchets compostables, notamment le pain et les aliments entamés, ainsi que les aliments non consommés. La prévention des **déchets dangereux (0,2 kg/hab.)** repose sur **l'utilisation de substances moins nocives**. Enfin, le **réemploi (8,5 kg/hab.)** consiste à prolonger la durée de vie des objets par leur réutilisation, leur don ou leur réparation.

3.3.4. Les encombrants

Les caractérisations d'encombrants ont montré une **part majoritaire d'objets relevant de filières REP (19 %, soit 10,2 kg/hab.), dont une part importante de meubles (REP Déchets d'Éléments d'Ameublement) (10 %) et de plastiques (15 %, soit 7,5 kg/hab.).** Une part significative des objets retrouvés provient également des déchets du bâtiment, comme certains plastiques (6 %), le plâtre (7 %), les gravats (2 %) et les fenêtres (1 %).

Ces caractérisations démontrent également qu'au niveau des déchetteries des améliorations sont possibles en matière de compréhension du tri et de la réduction des déchets du bâtiment. En effet**, une grande partie des éléments (meubles, bois, cartons, textiles, …) pourraient être détournés vers des filières de réemploi ou de valorisation en amont des déchetteries.**

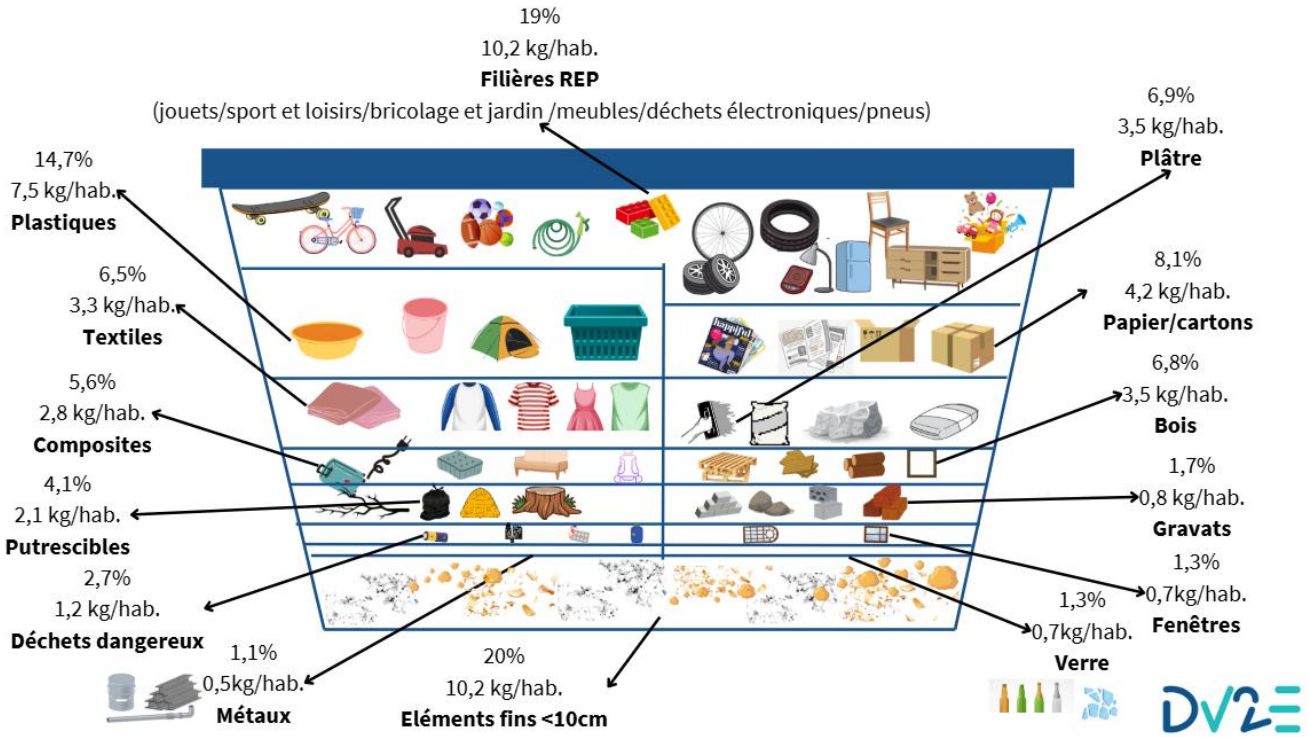


Figure 18 : Composition d'une benne moyenne d'encombrants de l'agglomération en 2024 (données : Austral)

3.4. Evolution des DMA depuis 2010

L'ensemble des résultats présentés est issu du rapport annuel 2024 du SIVOM ; plus de détails sont disponibles dans celui-ci.

Depuis 2010 et jusqu'en 2019, une augmentation quasi constante des DMA est notable, hormis 2 baisses en 2013 et en 2017. En 2020, du fait de la crise sanitaire, les DMA ont baissé pour atteindre 580,2 kg/habitant pour augmenter fortement en 2021. Les DMA ont commencé à baisser à partir de 2022. En 2024, les DMA sur m2A représentent **564,6 kg/par habitant** avec gravats. Les chiffres 2025 des DMA (540 kg/hab.) confirme la baisse.

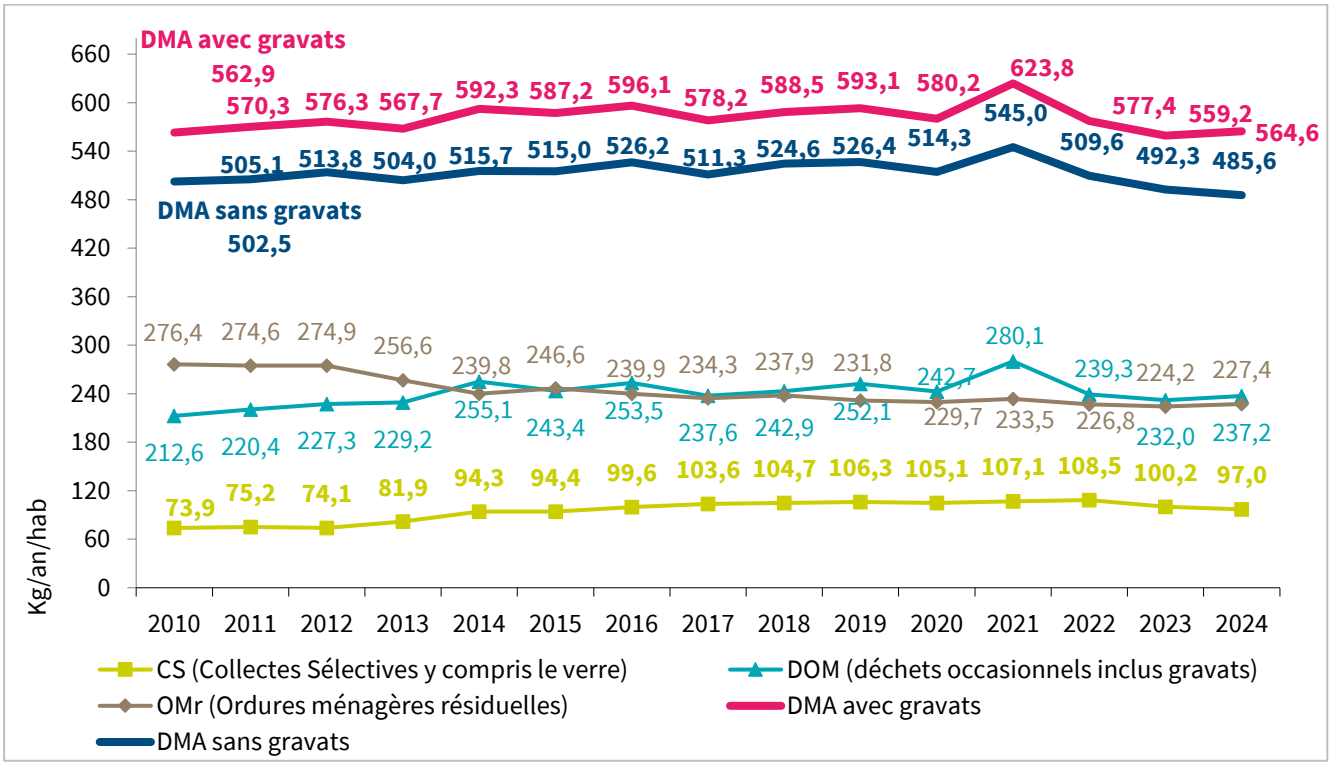


Figure 19 : Evolution de la quantité collectée de DMA du SIVOM entre 2010 et 2024 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

En regardant plus en détail, les OMA ont baissé de 6,5 % entre 2010 et 2024. La réduction des OMA s'explique par la baisse significative des OMR (18 %), due au développement des collectes sélectives (CS) en porte à porte. En effet, entre 2010 et 2024, un accroissement de la CS (comprenant le verre) est constaté à hauteur de 28 %. Ceci s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri et de la collecte en bacs sur l'ensemble de l'agglomération sur cette période.

Tableau 5 : Evolution de la quantité de déchets recyclables collectés et recyclés entre 2012 et 2023 (source : rapport annuel SIVOM 2024)

Années	2012	2019	2020	2021	2022	2023	2024
T. collectées	12 601	20 925	20 482	21 169	21 700	19 791	18 926
T. recyclées	11 627	14 932	14 859	14 755	14 877	12 572	12 707
Kg/hab./an (recyclées)	45,1	54,8	54,3	53,8	54,2	46,10	46,77
Évolution (recyclées)	↗	↗	↗	↘	↗	↘	↗
Refus de tri (Tonnes)	975	4 577	4 887	5 316	5 190	4 838	4 894
Kg/hab./an (refus)	3,8	16,8	17,9	19,43	18,45	17,74	18,01
Évolution (refus)	↗	↗	↗	↗	↘	↘	↗

A noter que les **refus de tri représentent 26 %** du tonnage annuel de 2024 soit 18,0 kg/hab. à l'échelle de m2A. Ce taux est plus élevé à Mulhouse du fait de la présence d'habitats collectifs où le tri est plus compliqué à mettre en place. Les refus de tri induisent une performance de recyclage limitée, puisque les déchets issus des refus de tri sont incinérés. La hausse constatée des captages depuis 2013 ne se répercute donc que partiellement dans la performance de recyclage. Les coûts environnementaux et financiers de 2024 (910 000 €/an) sont conséquents.

D'un autre côté, les **DOM issus des déchetteries représentent 42 % des DMA en 2024, avec 237,2 kg/hab**. Les DOM, toutes collectes confondues, ont **augmenté de 11 % entre 2010 et 2024**. Cette croissance se constate globalement en France et est d'autant plus préoccupante **qu'une partie est due à des usagers non autorisés** : des résidents hors m2A soumis à la tarification incitative avec contrôles d'accès, ainsi que des professionnels. La mise en place des contrôles d'accès sur la totalité des déchetteries permettra de réduire ce phénomène.

Les flux majoritaires sur lesquels agir sont **les encombrants (DME), les déchets verts et les gravats. Ils représentent environ 75 % des DOM.**

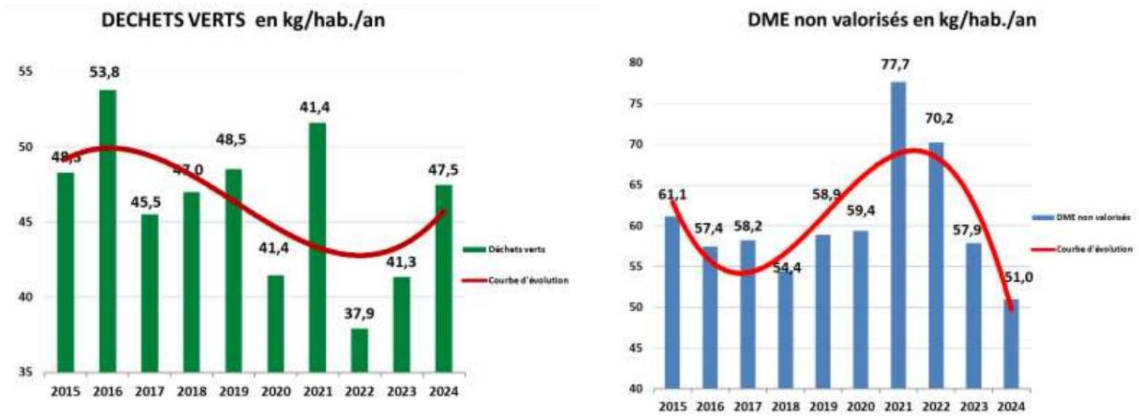


Figure 20 : Evolution des flux principaux des déchetteries (source : SIVOM)

3.5. La gestion des DAE[2] assimilés sur m2A

Pour collecter les déchets, les acteurs économiques ont le choix de confier la prestation de collecte et de traitement à la collectivité ou au secteur privé. Aujourd'hui, une délibération fixe le cadre de la RS (redevance spéciale) sur m2A : les entreprises sont exonérées en dessous de 660 litres hebdomadaires. C'est une ressource supplémentaire pour la collectivité, qui n'avait jusqu'à présent pas été considérée comme une opportunité de réduction des déchets. Aujourd'hui, la recette est de 1,59 million d'euros par an. Une équipe dédiée va être constituée et la règlementation de la RS va être revue.

La mise en place de la redevance spéciale pour la collecte des déchets professionnels permet de formaliser la relation contractuelle avec les acteurs économiques concernés. Ce dispositif poursuit trois objectifs clés :
• Sensibiliser les professionnels lors de chaque signature ou renouvellement de contrat.
• Optimiser la gestion des flux en adaptant les moyens de collecte pour prévenir les erreurs de tri.
• Garantir la mise en place d'une collecte des biodéchets dédiée à la filière professionnelle.

[2] DAE : Déchets des Activités Economiques

Il n'est pas possible d'estimer précisément les DAE tant au niveau national que local. En France, ils représenteraient 19 % des OMR et 17 % des DOM. Le diagnostic du PRPGD de la région Grand Est estime les DAE en 2014 à 571 450 tonnes pour le Haut-Rhin. Une partie des DAE sont des déchets assimilés (voir schéma ci-dessous). Sur m2A, la part des DAE assimilés n'est pas connue.

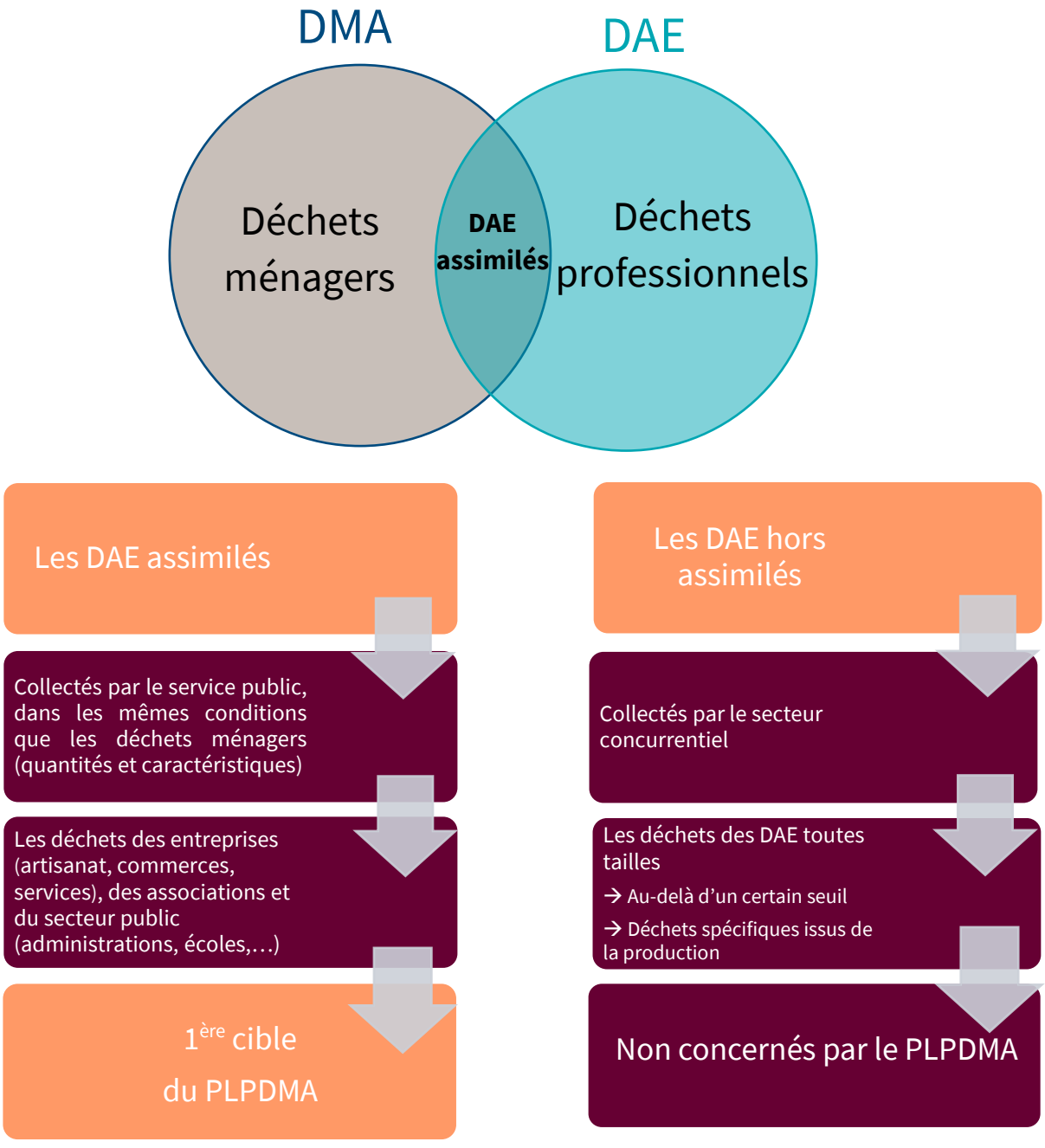


Figure 21 : Schéma explicatif de la répartition des DAE

Le tri des déchets des acteurs économiques reste délicat et perfectible. En effet, le tri au niveau des entreprises s'avère parfois difficile à mettre en place. Il est nécessaire d'avoir des filières avec des sites de tri, du nettoyage et du retraitement en vue d'un éventuel réemploi, ainsi que des filières de recyclage. Il n'y a pas toujours assez de filières existantes, par exemple pour le stockage des gravats.

Le PLPDMA est essentiellement concerné par les déchets des activités économiques (DAE) assimilées.

Les professionnels constituent une cible qui nécessite du temps et de l'accompagnement. Il demeure en effet une certaine méconnaissance de la réglementation, des coûts réels des déchets et de la prévention des déchets intégrée dans une logique d'économie circulaire. Souvent, la réduction des déchets n'est pas une priorité.
Aussi dans le PLPDMA, la sensibilisation constitue donc un enjeu important. Il existe toutefois des chartes et un intérêt croissant des fédérations pour l'intégration de critères de réduction des déchets. Pour toucher les professionnels sur différents axes du programme (déchets verts, réemploi, bâtiment, gaspillage alimentaire et consommation responsable, …), il conviendra notamment de s'appuyer sur les relais professionnels : CMA, CCI, fédérations professionnelles. M2A et le SIVOM ne disposant pas nécessairement des moyens et des compétences pour mobiliser en direct les acteurs professionnels.

Les bénéfices liés à l'action sur les DAE sont importants. De manière générale, cela permet de limiter la consommation de ressources et de réduire la quantité de déchets grâce à la mise en place de démarches d'économie circulaire. Cela contribue également à diminuer le recours à l'enfouissement et à augmenter le recyclage.
L'économie circulaire permet aussi de renforcer la résilience du territoire de m2A et de soutenir le tissu économique local, en créant des dynamiques de réseau et de partenariat. Enfin, orienter le PLPDMA vers la réduction des DAE assimilés permet de partager l'effort de réduction des déchets et de mobiliser des acteurs économiques variés (entreprises, administrations, établissements publics, associations), afin de valoriser leur engagement et leur exemplarité.

Eléments utiles pour le PLPDMA

Pour la collectivité :
- Le PLPDMA peut être une opportunité de reconsidérer l'intervention sur les déchets assimilés dans le service public de gestion des déchets, d'affiner l'objectif et le fonctionnement de la redevance spéciale ;
- Pour optimiser la redevance spéciale du point de vue de la prévention des déchets et inciter les acteurs économiques à réduire leurs déchets et à mieux trier, un poste dédié pourrait être utile ;
- Le PLPDMA peut également permettre de renforcer la cohérence entre la gestion des déchets et la prévention des déchets et de tendre vers une démarche intégrée ;
- La collectivité (et les communes) a un avantage à développer l'éco-exemplarité, en particulier dans les marchés publics, la gestion des chantiers, les achats publics pour inspirer ses partenaires et plus largement les acteurs économiques du territoire ;
- Le PLPDMA aura intérêt à s'appuyer sur les relais auprès du monde économique que sont les chambres consulaires, syndicats professionnels, unions commerciales, déchetteries professionnelles…

Pour les professionnels :
- Besoins identifiés : sensibilisation, formation à la gestion, à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.
En relation avec les chambres consulaires et les différentes fédérations professionnelles :

- Le PLPDMA peut permettre l'accompagnement des acteurs économiques pour la recherche de prestataires de collecte et d'exutoires/solutions de recyclage (système facile et peu cher) ;
- Il peut également mettre en lien les acteurs concernés et définir le rôle de chacun afin de leur permettre une meilleure compétitivité et/ou une réduction des charges, des bénéfices en termes de notoriété et d'image, une valorisation de leur engagement.
- Le PLPDMA peut mettre aussi en lumière les obligations légales dont doivent faire preuve les entreprises ainsi que l'importance de l'éco-exemplarité, le fait d'y associer les salariés, voire les clients ou les usagers.
Il doit cibler en priorité :

- **Des entreprises ou établissements qui produisent un volume important de déchets assimilés ;**
- **Des entreprises artisanales et/ou commerciales avec vitrines car plus visibles ;**
- **Des solutions pour des déchets communs à plusieurs entreprises et assez faciles à prendre en compte.**

4. Diagnostic de la politique de prévention de déchets depuis 2010

4.1. Présentation des actions existantes par thématique

Sont présentées ci-dessous les actions existantes, conçues et réalisées par m2A, le SIVOM et des acteurs variés, publics et privés, en matière de prévention. Les actions sur le tri sont traitées dans la partie sur les déchets. Le détail de l'ensemble des actions figure en **Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation** et **Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention**.

4.1.1. Les actions de réductions des déchets de cuisine et de jardin

Les actions de ce thème sont majoritairement portées par le SIVOM Mulhouse Sud Alsace, les communes et, dans une moindre mesure, par des bailleurs et des établissements publics ou privés.

Depuis 2010, 17 500 composteurs individuels ont été proposés à la vente par le SIVOM à prix réduit pour capter le gisement des déchets de cuisine et de jardin. Ceci représente un taux d'équipement de 33 % de l'habitat pavillonnaire, même si ce taux est à nuancer car il existe des doubles comptages dus aux renouvellements ou à l'achat d'un composteur supplémentaire. La mise en place du PLPOMA 2013-2017 a également permis de développer et diversifier cette action vers tous les habitants du territoire de m2A, les services espaces verts des collectivités, et les producteurs de biodéchets. Parallèlement, 50 plateformes de compostage partagé ont été installées dans des copropriétés (15), des établissements (10) ou sur l'espace public (26).

Depuis 2014, un technicien « compost » intervient pour accompagner les porteurs de projet, assurer la viabilité des projets, organiser la mise en place des plates-formes de compostage avec des chantiers d'insertion et participer à des animations. Le poste a été financé par m2A jusqu'en 2017, puis repris par le SIVOM. Une sensibilisation des scolaires sur ce thème est également assurée par le SIVOM (3373 élèves de 2015 à juin 2026). Le travail de sensibilisation a permis une mobilisation croissante des communes, une diversification des acteurs et une hausse de la demande.

En 2018, l'opération « j'adopte des poules » initiée par m2A à travers le PLPOMA 2014-2017, et reconduite en 2019, 2021, 2022 et 2024, a permis la distribution gratuite de 2 200 poules (en cumulé) à 1 100 ménages volontaires, disposant d'un jardin. Cette action favorise la réduction des déchets de cuisine, avec 2 poules sur son terrain, la production évitée est d'environ 146 kg/an de déchets.

La gestion différenciée des espaces verts, privés ou publics, vise à adapter l'entretien selon les espaces afin de limiter les interventions et la production de déchets verts. Elle s'appuie notamment sur le choix d'espèces et d'aménagements adaptés au lieu et à l'usage de l'espace. Une plaquette sur la valorisation de proximité des déchets verts a d'ailleurs été rédigée en ce sens par le SIVOM en 2020. Un article est également paru à l'été 2023 dans le magazine du SIVOM et figure sur son site internet.

4.1.2. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire entreprises jusqu'à présent concernent essentiellement le grand public, les étudiants et les scolaires, et les professionnels de la restauration, même si toute la chaîne de production et de distribution est concernée. Pour la plupart, il s'agit d'actions de sensibilisation qui sont portées par différents acteurs.

Depuis plusieurs années, **les acteurs de la restauration collective du territoire**, qu'il s'agisse des accueils périscolaires de m2A, du GHRMSA des communes ou encore de divers établissements partenaires, **sont engagés dans des démarches de réduction du gaspillage alimentaire.** Initiées dans le cadre du PCAET puis renforcées au sein du Projet Alimentaire Territorial (PAT), ces actions s'inscrivent dans une approche globale associant alimentation durable, approvisionnement local, maîtrise des coûts et réduction des déchets. Cette dynamique s'est traduite par la réalisation de diagnostics, l'accompagnement de structures volontaires par des organismes spécialisés tels que Bio en Grand Est, ainsi que par des actions de sensibilisation des professionnels et des convives.

Le GHRMSA s'est ainsi engagé dans un projet global de réduction du gaspillage alimentaire.
Afin de renforcer le suivi et l'évaluation des actions engagées, m2A a équipé, à la rentrée 2026, l'ensemble de ses accueils périscolaires en gestion directe de balances permettant de quantifier le gaspillage alimentaire. Ces données permettront d'identifier les marges de progrès propres à chaque site, de définir des actions adaptées et d'en mesurer l'efficacité dans le temps.
Le territoire dispose par ailleurs d'outils complémentaires favorisant la limitation des pertes alimentaires, à l'image de SOLAAL, qui facilite le don des surplus agricoles au bénéfice des structures d'aide alimentaire.

Cette mobilisation dépasse le seul périmètre de m2A. La Région Grand Est, compétente pour les lycées, et la Collectivité européenne d'Alsace, compétente pour les collèges, conduisent également des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leurs établissements. Ces actions contribuent à une meilleure maîtrise des coûts de restauration en optimisant les achats et les quantités préparées, tout en dégageant des marges de manœuvre pour maintenir la qualité des repas et développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité.

De nombreuses animations de sensibilisation ont, en outre, eu lieu en matière de gaspillage alimentaire depuis 2014. M2A a organisé plusieurs événements, lors des Semaines Européennes de Réduction des Déchets (SERD) successives, 3 concours culinaires avec des chefs dont un à destination des étudiants et une disco-soupe dans le centre-ville de Mulhouse. De nombreux acteurs (centres socio-culturels, Le Moulin Nature, l'Association Epices, des bailleurs sociaux notamment) ont également monté des animations : disco-soupe dans des quartiers sensibles, repas 0 gaspi, ateliers de cuisine de restes ou cuisine d'un légume en entier. Le CLOUS, sensibilise également les étudiants.

En 2014 et 2015, la Direction Transition Ecologique et Climatique de m2A a initié, dans le cadre du Plan Climat, l'action « Climat Gourmand », construite avec des restaurateurs volontaires. Elle associait la réduction du gaspillage alimentaire (création d'une Gourmand'box) et la consommation responsable (proposition d'un menu peu émetteur de gaz à effet de serre, promotion de l'eau du robinet).

En 2014, un dépliant de promotion des restes de pain avec des recettes a été élaboré par les conseils départementaux alsaciens et l'ensemble des PLP alsaciens. Celui-ci a été réactualisé pendant plusieurs années.

4.1.3. Les actions sur la consommation responsable

Durant le PLP-OMA, plusieurs actions de sensibilisation à la réduction des emballages et à la promotion des circuits courts ont été menées par m2A **avec le marché de Mulhouse.** Entre 2018 et 2019, **la charte du commerce responsable** a été élaborée par m2A et l'association « Les vitrines de Mulhouse » afin d'inciter les commerçants mulhousiens à réduire leurs déchets, à adopter des comportements écoresponsables et à sensibiliser leurs clients. Signée en 2019, elle compte une soixantaine de commerces et restaurants adhérents.

Depuis 2014**, l'autocollant stop pub** conçu par m2A visant à réduire la production et la distribution d'imprimés non sollicités est largement distribué sur l'agglomération avec 122 120 Stop pub fin 2025.

De 2017 à 2020, le **défi 0 déchet** conçu par m2A était une action phare de la politique de réduction des déchets de m2A. L'objectif était d'accompagner les ménages à réduire concrètement leurs déchets, à découvrir les alternatives possibles et à prendre du recul sur leur mode de consommation. En pratique, les ménages (70/an en moyenne) s'engageaient à peser leurs déchets sur 6 mois et à les réduire au maximum (1 300 kg évités) et bénéficiaient d'une immersion dans le 0 déchet au travers d'ateliers thématiques, de visites, de conférences et de parrainage des anciens participants.

À partir de 2022, une formule plus souple, intitulée « les ateliers zéro déchet », a été imaginée pour élargir le public et se déployer plus largement sur le territoire. Entre 2022 et 2024, 119 ateliers et rencontres gratuits ont été réalisés dans ce cadre. 640 personnes différentes, représentant 1 215 participations, y ont pris part. Une enquête sur les résultats et les pratiques du défi et des ateliers zéro déchet a été réalisée en 2025 par une stagiaire.
M2A propose un prêt de couches lavables aux familles volontaires de l'agglomération. Expérimenté dans les défis 0 déchet, il a été ouvert au grand public à partir de 2021. Il s'agit d'un prêt sous la forme d'un kit de 8 couches avec de nombreuses marques et modèles, sur 5 semaines en moyenne. Les parents participent à une réunion de lancement (présentation/démonstration des couches, d'explication sur la lessive et de distribution du kit) et à une réunion de bilan et d'échanges à la fin. Ils doivent également répondre à un questionnaire de bilan. 400 couches ont été prêtées à 50 familles de l'agglomération et 16 ateliers réalisés (2/an), depuis 2021.

4.1.4. Les actions en faveur de la seconde vie des produits

Différents acteurs réalisent des actions sur ce thème : m2A, les chambres consulaires, des associations, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des artistes et artisans**.**

Un annuaire du réemploi a été créé en 2014 en partenariat avec la CCI et la CMA. Il compte 67 établissements au 31/12/2024. Il regroupe les acteurs du réemploi et de la réparation du territoire (professionnels et associations) dans des secteurs d'activité variés.

Les repair-café et les événements autour du réemploi et de la réparation : il existe plusieurs initiatives sur l'agglomération, temporaires ou permanentes comme à Brunstatt-Didenheim et à Kingersheim. M2A s'est associée ou a initié plusieurs salons du réemploi. M2A et le Parc expo de Mulhouse ont créé en 2022, un « village du réemploi » au sein de la foire expo annuelle de Mulhouse qui présente des artisans, artistes et

entreprises de l'économie circulaire travaillant sur le réemploi et l'upcycling. Cette action est reconduite pour la 5e fois en 2026 et permet de toucher des personnes éloignées des pratiques de réduction de déchets. Les collectes d'objets de seconde main sont fréquentes dans la SERD et remportent un certain succès auprès des participants.

En 2021, la Cité du réemploi, projet de recyclerie initié par m2A et le SIVOM lors du PLPOMA 2013-2017 et financé à hauteur de 250 000 €, a été inaugurée. Cette structure de réemploi et de prévention, portée par Utilys (Envie, Haute Alsace recyclage et Tri-services), favorise l'insertion sociale et économique des personnes éloignées de l'emploi. Elle comprend la collecte, la valorisation et la vente d'objets, ainsi que des activités de sensibilisation du grand public.

De nombreux acteurs de l'ESS (l'économie sociale et solidaire) interviennent dans le champ du réemploi et contribuent à créer une dynamique sur l'agglomération, aux côtés des artisans et artistes.
Un certain nombre d'acteurs du réemploi sont spécialisés sur le textile et pourraient être valorisés à ce titre.

4.1.5. Les actions de sensibilisation à la réduction des déchets

Depuis 2014, **la SERD est la vitrine annuelle et l'événement phare de la réduction des déchets** sur le territoire. Son objectif est de sensibiliser un public diversifié, de l'inciter à agir à travers des activités participatives, de mettre en valeur les initiatives du territoire, et de faire coopérer les multiples acteurs. M2A coordonne, mobilise et forme les acteurs, elle assure également la communication globale. Depuis 2014 :

- 2200 animations conçues et animées par m2A et ses partenaires, avec environ 70 % d'actions nouvelles chaque année ;
- De 50 à 120 partenaires mobilisés selon les éditions ;
- De 3 000 personnes, la première année, à un maximum de 18 700 en 2018 (avec la mobilisation de PSA/Stellantis cette année-là). En 2024, ce sont 5 600 personnes qui ont pu être sensibilisées et plus de 7500 en 2025. Cela représente 107 100 personnes en cumulé.

Depuis 2014, à l'initiative de m2A, des animations de sensibilisation des scolaires sont proposées aux écoles dans le cadre de la politique de prévention des déchets. Elles sont créées et animées par le CINE Le Moulin Nature et le SIVOM. Les actions sont réalisées dans les écoles qui choisissent la thématique. **22 543 élèves** différents (au 31/12.2025), de cycle 3, ont pu en bénéficier. 6 594 élèves ont participé à une animation réalisée par **Le Moulin Nature** (financée par m2A) sur le gaspillage alimentaire ou la consommation responsable, à raison de 2 ½ journée par animation. **Le SIVOM**, quant à lui, a sensibilisé **15 549 élèves** sur la prévention des déchets, le compostage et le gaspillage alimentaire (1/2 journée par animation), en complément de la sensibilisation au tri. Deux animateurs dédiés et financés par le SIVOM les assurent.

En 2016 et 2019, 2 formations ont été animées par l'association « Eco-manifestation Alsace » auprès des acteurs volontaires. Cette association a également élaboré un répertoire des prestataires écoresponsables présents dans l'agglomération et le Haut-Rhin qui comprend 95 structures. L'objectif est d'éviter le jetable au profit du réutilisable, d'avoir recours aux filières locales et aux matériels de location ou de seconde main.

En 2019, la conférence [R]évolution visait à partager et à échanger sur les enjeux globaux des déchets (prévention et gestion des déchets) et sur des solutions concrètes en matière de recyclage et de tri des déchets. Elle a réuni des acteurs différents : des personnes impliquées dans Alternatiba (Mouvement pour le climat et la justice sociale) ou dans la protection des fonds marins, ainsi que des personnes de Citéo et des

start-ups dans le domaine des déchets. Une dizaine de conteneurs à verre ont été décorés sous forme de graffitis et déployés dans l'agglomération.

Le site « jeter moins » : Ce site, conçu en 2014 est la vitrine de la politique de prévention de m2A et des bons gestes à entreprendre pour réduire ses déchets. Il comprend des astuces, des recettes, des vidéos, un agenda, des actualités et **l'annuaire du réemploi**. Certaines actualités sont relayées sur la page Facebook de m2A. Il a été actualisé jusqu'en 2020. Un nouveau format est à l'étude.

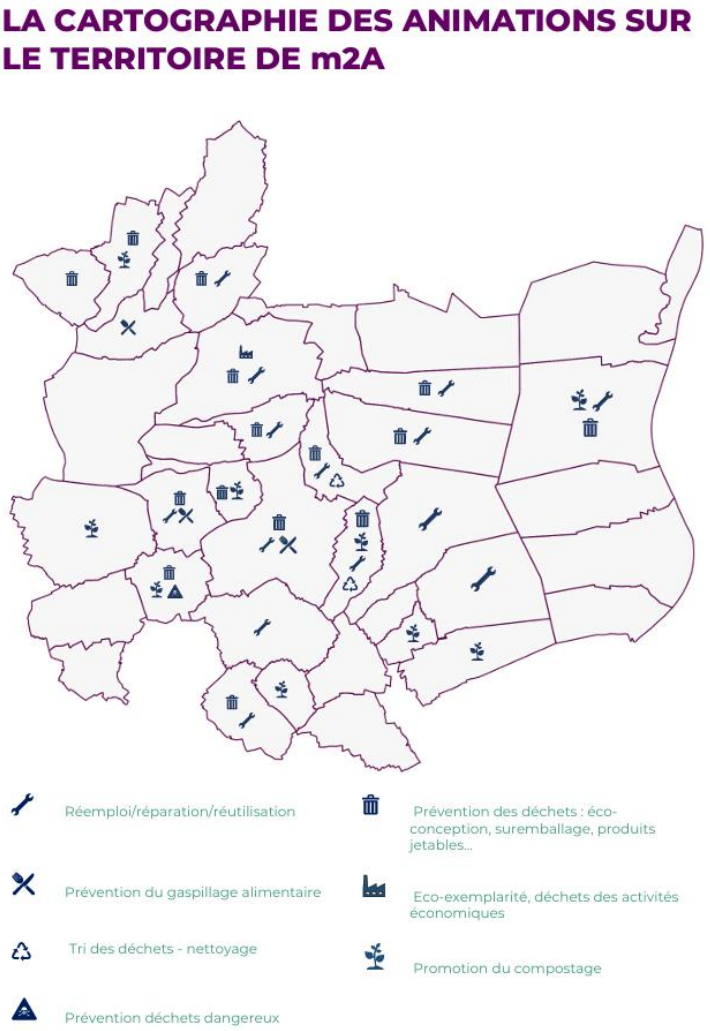


Figure 22 : Carte des animations de la SERD 2022 présentes sur le territoire de m2A (source : Dossier de presse m2A journées de réduction des déchets / SERD 2022)

4.2. Diagnostic de l'écosystème actuel de sensibilisation en matière de prévention des déchets

Les actions de sensibilisation sont proposées à la fois par m2A et par de nombreux acteurs du territoire. Elles sont diverses et complémentaires. Ces acteurs volontaires sont à la fois initiateurs de leurs propres actions, parties prenantes et relais de la politique de prévention élaborée par m2A.

M2A joue un rôle d'animateur territorial et d'appui aux structures. Elle propose des rencontres et des formations, incite les acteurs à concevoir des animations et à construire des partenariats entre eux. La SERD est l'un des leviers essentiels pour mobiliser les acteurs.

Sur le territoire, trois « acteurs ressources » ont des missions de sensibilisation et interviennent dans les domaines de la prévention et/ou du tri. Le CINE « Le Moulin Nature » et le SIVOM interviennent sur la quasi-totalité des thématiques. Au sein de m2A, la Direction Transition Écologique et Climatique sensibilise sur toutes les thématiques de la prévention, tandis que les ambassadeurs du tri de m2A sont centrés sur le tri. Ces « acteurs ressources » assurent des animations en direct auprès du grand public et/ou accompagnent des structures associatives ou des communes. En parallèle, des auto-entrepreneurs ont développé des compétences dans différents domaines de la prévention et sont financés pour des prestations.

4.2.1. Présentation de la sensibilisation sur le lieu de vie réalisées par les acteurs

Plusieurs acteurs de proximité (communes, centres socio-culturels, MJC, associations, etc.) ont investi le champ de la prévention des déchets, ce qui permet de toucher les habitants sur leur lieu de vie.

Concernant les étudiants, le CLOUS[3] est mobilisé dans la SERD depuis une dizaine d'années, en particulier sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire, la consommation responsable et le réemploi.

Dans la quasi-totalité des QPV, différents acteurs (associations, bailleurs sociaux, communes, périscolaires…) ont construit des animations, ponctuelles (dans la SERD) ou de longue durée. Ces acteurs de proximité ont un rôle de médiation, de mobilisation et d'accompagnement. Les actions répondent aux problématiques du quotidien (sociales, économiques, de santé, de lien…) et favorisent ou renforcent des pratiques de réduction de déchets existantes (cuisiner, coudre, acheter de seconde main…). Il convient, néanmoins, de rappeler que la précarité implique une sobriété subie et que l'achat de neuf peut constituer un objectif ou une émancipation. Le discours de réduction n'est ainsi pas toujours audible.

La communication de ces animations s'effectue en proximité : affiches dans des lieux fréquentés, rencontres régulières et, dans une moindre mesure, réseaux sociaux. Les animations réalisées dans la SERD bénéficient de la communication de m2A.

4.2.2. Présentation de la sensibilisation sur le lieu de travail réalisées par les acteurs

Un certain nombre d'acteurs (par exemple Soléa, le GHRMSA, des bailleurs sociaux ou des communes) sensibilisent leur personnel aux pratiques professionnelles permettant de générer moins de déchets, sous forme d'ateliers, d'expositions, de visites ou de messages internes, notamment lors de la SERD. Ces activités ne sont pas toujours connues de m2A. Il est probable qu'elles se développent, sous l'effet des obligations liées à la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), de la motivation des directions et de la demande des salariés.

[3] Chargé du logement des étudiants, de la restauration du midi, du soutien à la vie étudiante

4.2.3. Présentation de la sensibilisation et de la communication réalisée par m2A

La Direction Transition Ecologique et Climatique de m2A a déployé une gamme étendue d'animations de sensibilisation, d'abord à destination du grand public :

- **Des ateliers** (ou défis) zéro déchet, déployés sur le territoire et animés par des prestataires. Ils associent apports théoriques et techniques, mise en pratique et échanges, ambiance conviviale. On note une participation limitée dans les ateliers organisés dans les QPV, sauf lors d'interventions dans des groupes constitués. Ils attirent majoritairement des personnes de la classe moyenne et supérieure, déjà initiées ou intéressées, disposant d'un capital culturel et de moyens financiers plus ou moins élevés. Fortes de nouvelles connaissances, ces personnes accroissent leurs pratiques écologiques et deviennent des relais actifs, parfois sur le lieu de travail. Des participants au défi se sont engagés en politique ou professionnellement dans le domaine de la transition écologique.
- **Des animations dans l'espace public** ou des lieux/manifestations emblématiques, par exemple : Marché de Mulhouse, centres commerciaux, disco-soupe au centre-ville, concours de cuisine avec des chefs (Marché de Noël, Parc Expo, Université), « villages du réemploi » (Motoco[4] et Foire Expo de Mulhouse). Elles permettent de rencontrer un public plus large et de faire passer des messages de sensibilisation.
- **Une action attractive et atypique** comme la distribution de poules pondeuses[5]. Celle-ci touche un public varié, habitant en maison et provenant de communes essentiellement péri-urbaines.
- **En interne,** des collectes de réemploi ou troc à destination des agents.

La communication de ces actions, essentiellement digitale (site internet, réseaux sociaux), est réalisée par la Direction de la communication de m2A. Le site internet dédié à la prévention, élaboré lors du 1er PLP-OMA a été utilisé jusqu'en 2020. La création d'un nouveau support est envisagée pour le PLPDMA. Le choix du digital facilite l'accessibilité des informations (évènements, recettes, astuces…) et réduit l'usage du papier mais éloigne les personnes peu familières de ces formats.

Les autres animations : la Direction Transition Ecologique et Climatique de m2A propose également de la sensibilisation des scolaires, avec le concours du Moulin Nature et du SIVOM (voir page 46). Pour les autres actions, voir pages précédentes **Diagnostic de la politique de prévention de déchets depuis 2010** et **Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation** pour en savoir plus sur la totalité des animations de prévention.

4.2.4. Un paysage et des problématiques en évolution

Depuis 2013, le paysage associatif et institutionnel a évolué. Des personnes « piliers » ont quitté leur fonction et les élections municipales ont généré des renouvellements. Il sera nécessaire de réaliser un recensement actualisé de la totalité des relais et acteurs de proximité et thématiques (alimentation, réemploi, bâtiment, ...), avant de les mobiliser. Par ailleurs, les changements législatifs, les problématiques actuelles et l'évolution des flux de DMA sur m2A, nécessitent de concevoir de nouvelles formations sur la prévention et le tri. Lors du bilan des ateliers zéro déchet, une animatrice d'un centre social a insisté sur la nécessité de mieux former les professionnels de sa structure. Dans le même esprit, le Service Périscolaire de m2A a décidé de former, sur le tri, la totalité des agents intervenants auprès des enfants, en 2025-2026.

[4] Friche industrielle reconvertie en lieu culturel avec ateliers d'artistes
[5] Elle rencontre un grand succès auprès du public : demandes récurrentes et des inscriptions complètes en 4 jours

4.2.5. Analyse et enjeux

Le territoire bénéficie de la richesse de cet écosystème impliqué dans la prévention des déchets, de longue date ou plus récemment. La variété et l'expertise des acteurs engagés sur le territoire constitue un atout, chacun s'adressant à son propre public tout en contribuant à des objectifs communs.

Néanmoins sensibiliser le plus grand nombre et tenir compte de la diversité des habitants reste un défi à relever. Malgré une conscience écologique et des pratiques de réduction de déchets accrues, au plan local et national, la société de consommation rend peu attractive le discours prônant une certaine sobriété et des changements de comportement. La prévention des déchets se situe dans cette contradiction. Elle reste, par ailleurs, peu connue et éloignée des préoccupations et des pratiques quotidiennes de nombreux habitants de l'agglomération.

Ces dernières années, plusieurs démarches ont permis d'interroger le modèle actuel. L'enquête sur les ateliers zéro déchet, des réflexions au sein de la Direction Transition Ecologique et Climatique et des contributions des acteurs de la SERD et du groupe de travail sur la sensibilisation[6] conduisent au bilan suivant :

- Certaines catégories de population sont moins touchées : les jeunes, les hommes, les parents avec leurs enfants, les personnes âgées (en dehors des retraités actifs), les populations précaires et dans une moindre mesure, les actifs (salariés et indépendants) peu disponibles,
- L'accessibilité des animations peut être une question : lieux des animations, horaires, jours…
- Le contenu, les formats, les accroches et la communication sont à questionner pour toucher de nouveaux publics.

L'enjeu réside aujourd'hui dans **la transformation du système actuel vers une diversification/massification**, pour dépasser le plateau atteint aujourd'hui et accroître la performance de la politique de prévention de déchets de m2A et de ses partenaires.

Il s'agit à la fois de concevoir une nouvelle offre de m2A et de susciter de nouvelles propositions des acteurs pour passer d'une approche ciblant une part importante de populations déjà engagées à une stratégie d'inclusion sociale et territoriale, touchant l'ensemble des habitants de l'agglomération. L'objectif est que les pratiques de prévention et de réduction de déchets soient connues et adoptées par le plus grand nombre.

La transition vers une « écologie populaire » impose de déconstruire l'image d'une prévention des déchets austère, inatteignable et superflue pour la rendre désirable et accessible à tous et la remplacer par une promesse d'amélioration tangible de la qualité de vie, pour tous.

Le groupe de travail « sensibilisation » de la démarche collaborative en 2023 a demandé à disposer d'une plate-forme ressources/fonctionnalités réservées aux professionnels pour favorisant les échanges et l'acculturation en matière de prévention. La création de groupes de travail thématiques prévues dans les fiches-action, la conception de nouveaux outils, la coopération entre acteurs sera gage d'efficacité du PLPDMA et permettra d'attirer de nouveaux acteurs, et en conséquence, de nouveaux publics.

Voir en **Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation** les préconisations pour améliorer la sensibilisation et la communication des populations les plus éloignées et quelques rappels sur les principes de la sensibilisation à la prévention des déchets.

[6] De la démarche collaborative d'élaboration du PLPDMA

Eléments utiles pour le PLPDMA

Rappel des enjeux en matière de sensibilisation à la prévention des déchets :

- **Accroitre la connaissance par le grand public des pratiques et des ressources locales ;**
- **Toucher plus d'habitants de toutes catégories (enjeu de diversification et de massification) ;**
- **Impliquer davantage les populations éloignées en intégrant leurs préoccupations et contraintes (hommes, jeunes, personnes issues des quartiers sensibles, actifs) ;**
- **Proposer et/ou soutenir de nouveaux formats d'animation, « d'aller vers » ;**
- **Impliquer de nouveaux acteurs, en particulier des acteurs économiques ;**
- **Développer différents formats de communication.**

5. Synthèse et analyse stratégique

Situation de la collectivité et du territoire par rapport à la prévention des déchets.

Atouts (internes à la collectivité)	Faiblesses (internes à la collectivité)
Expérience acquise dans la prévention des déchets ○ Avec le PLP-OMA, existence d'une culture « prévention » ○ Equipe projet, COPIL m2A/SIVOM « politique déchets » ○ Partenariat efficace m2A/SIVOM et partenariat croissant avec les communes ○ Capacité à mobiliser de nombreux acteurs, habitude de partenariats – SERD dynamique ○ Expérience communication/organisation d'événements ○ Actions de la collectivité en matière d'éco-exemplarité ○ Actions de sensibilisation du grand public : gaspillage alimentaire, consommation responsable, réemploi et formation des acteurs ○ Actions de réduction : stop pub, compostage, réemploi, défi 0 déchet ○ Compostage : 17 500 composteurs vendus par le SIVOM ○ Réemploi : accompagnement à la mise en place de la Cité du réemploi, équipement structurant du territoire **En matière de déchets** ○ Réussite du PLPOMA 2013-2017 : - 7,2 % d'OMA ○ Réseau dense de déchetteries, existence de containeurs « réemploi » ○ Contrôle d'accès sur l'ensemble des déchetteries ○ Redevance spéciale déjà mise en place (sauf quelques communes) ○ Caractérisation d'OMR et d'encombrants réalisées en 2023 et 2024 ○ Projet de refonte de l'UVE nécessitant moins de déchets **Moyens humains** ○ 1 ETP dédié à la prévention (chargé de mission) + 1 ETP au SIVOM dédié au compostage ○ 14 ambassadeurs du tri	**Production de déchets élevée** ○ Production actuelle loin des objectifs : - 5 % en kg/hab. des DMA/hab. depuis 2019 mais encore -15 % en kg/hab. à atteindre entre 2024 et 2030 **Déchetteries/Collecte Sélective** ○ Offre conséquente de déchetteries et collecte en porte à porte peut être un handicap pour le réemploi de déchets verts et le réemploi des encombrants ○ Tonnages élevés en déchetterie et des DOM en hausse (déchets verts) ○ Déchetterie : accroissement du volume des déchets car les territoires environnants sont en redevance incitative ○ Erreurs de tri élevées ○ Absence de dispositif répressif notamment dans la collecte sélective **Déchets assimilés** ○ Redevance spéciale sans volet prévention **Prévention** ○ Nécessité de diversifier et massifier la sensibilisation ○ Actions insuffisantes en matière de gaspillage alimentaire et d'éco-exemplarité ○ Démarche EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) peu mobilisée sur les déchets pour l'instant **Moyens humains** ○ Moyens pas forcément suffisants ○ Déchets assimilés suivis à minima et pas sous l'angle prévention

Opportunités (extérieures)	Menaces (extérieures)
Des acteurs déjà engagés o SERD dynamique, mobilisatrice (depuis 2014) o Diversité d'acteurs impliqués, habitudes de partenariat o Mobilisation croissante des communes o Conseil de développement motivé o Sensibilisation des scolaires à la prévention depuis 8 ans o Richesse de la vie associative, culturelle, sociale (potentiellement vecteur de sensibilisation) o Accroissement d'événements éco-responsables, sensibilité accrue des publics et organisateurs o Majorité d'emplois tertiaires, entreprises potentiellement mobilisables o Chambres consulaires et fédérations professionnelles intéressées par la prévention des déchets o Existence de lieux, filières de vente en vrac et/ou de produits locaux o Economie Sociale et Solidaire active o Dispositifs, équipements, acteurs de réemploi et Cité du réemploi o Démarches d'économie circulaire **Des habitants à sensibiliser** o Population jeune potentiellement éco-responsable + familles o Retraités actifs à mobiliser o Encore de nombreux habitants à mobiliser de toutes les catégories et modes d'habitat **Contexte législatif propice** o Règlementation incitative (nouvelles entrées en vigueur la loi AGEC en 2022, biodéchets en 2024, tri 7 flux pour les acteurs économiques, etc.) o SRADDET (PRPGD) **Une évolution dans les mentalités** o Changement progressif du comportement d'achat ou de consommation de la population o Une prise de conscience et une mobilisation accrue **Des leviers clairs** o Gisement d'évitement avec les déchets verts o Poursuite du contrôle d'accès en déchetterie	**Un territoire avec de grandes disparités et des populations peu faciles à sensibiliser** o Disparité socio-économique et culturelle de la population et disparité urbain/semi urbain/rural o Taux de pauvreté élevé ; 19 % de la population en QPV et 46 % à Mulhouse ; faibles revenus ; niveau de formation peu élevé, 135 nationalités o Population aisée pas forcément engagée dans les pratiques écoresponsables o Nombreuses familles, difficilement disponibles o 60 % de logements collectifs ; importance de l'habitat urbain dense, pas facilitant pour la prévention/tri o Nécessité de diversifier et massifier la sensibilisation **Déchets** o Territoires environnants en tarification incitative, effet déviant sur m2A o Dépôts sauvages **Mobiliser les entreprises et acteurs économiques** o Entreprises inégalement mobilisées sur les déchets, méconnaissance des obligations, la prévention n'est pas une priorité o Nécessité de mobiliser des partenaires dans le champ économique **Difficulté du changement de comportement** o Changement des comportements ne peut être prescrit, prend du temps et doit être accompagné



PARTIE 3 : AXES ET PROGRAMME D'ACTIONS DU PLPDMA

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

1. Stratégie et objectifs

1.1. L'objectif de réduction des DMA

Pour rappel, l'objectif de la loi AGEC est de réduire de **15 % les DMA d'ici 2030 par rapport à la référence de 2010**. L'objectif de m2A, en concertation avec le SIVOM, est **d'atteindre 478,5 kg/hab**. En 2024, le total des DMA atteignait **564,6 kg/hab**. L'objectif est encore loin d'être atteint puisqu'il faudrait **encore une baisse de 15 % des DMA pour atteindre les 478,5 kg/hab. fixés**.

Entre 2010 et 2019, la population[7] a augmenté de 4 % (à périmètre égal), cependant elle est en baisse depuis 2019 et devrait atteindre 270 550 habitants en 2030. Les déchets en kg/habitant ont augmenté de 5,4 % sur 2010-2019, mais depuis 2019 une baisse de 5 % est constatée bien que les efforts soient encore à poursuivre pour atteindre les objectifs.

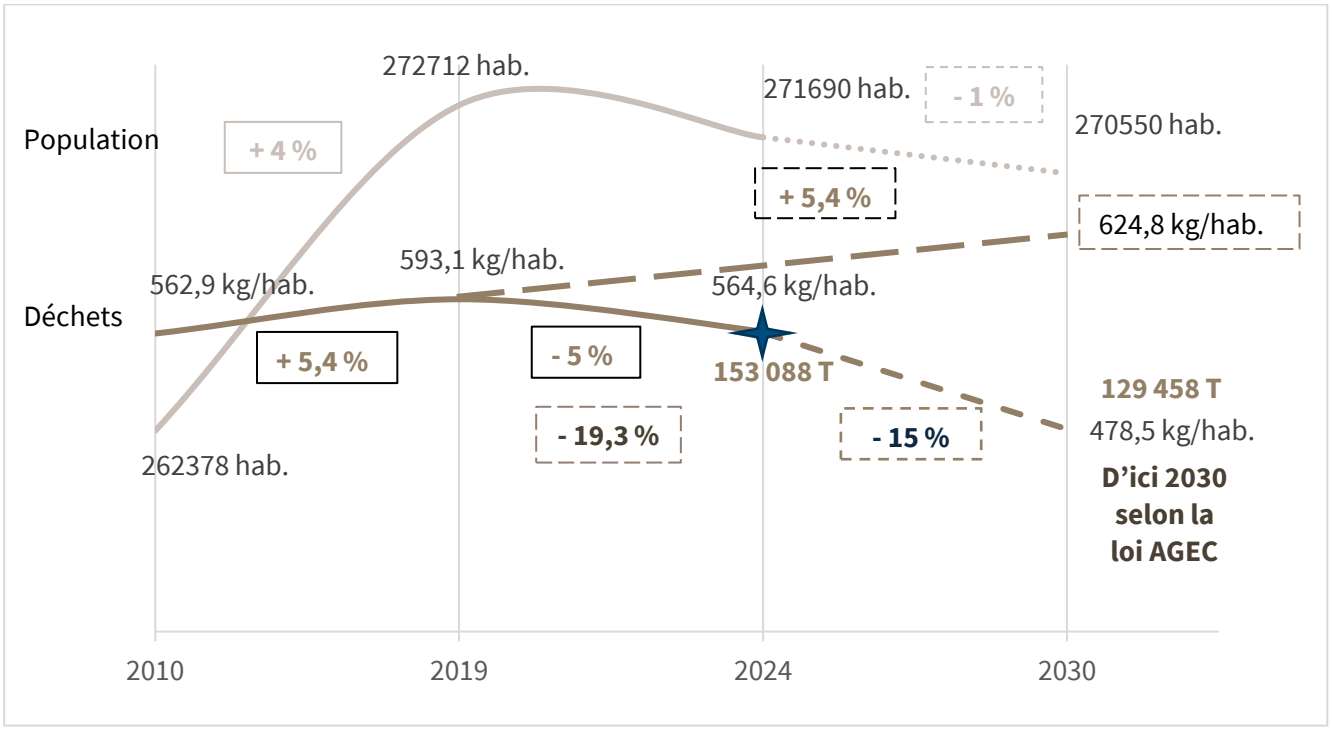


Figure 23 : Scénario tendanciel de la population et de la quantité de déchets d'ici à 2030

En effet, en comparant cet objectif à la situation au 31/12/2019 (593 kg/hab.), la baisse à effectuer d'ici 2030 est de 19 %. En 2024, les DMA ont bien baissé par rapport à 2019 et à la tendance qui avait été fixée. **Les objectifs de réduction sont donc de 86 kg/hab. et de 15 % pour atteindre les 478,5 kg/hab. en 2030**.
Les chiffres 2025 des DMA (540 kg/hab.) confirme la baisse.

Au vu du diagnostic sur les DMA, il est possible de déterminer des gisements prioritaires de déchets sur lesquels agir dans le PLPDMA.

[7] Population municipale en simple comptage. Choix de considérer la population selon le périmètre de 2019.

1.2. Les différents gisements d'évitement

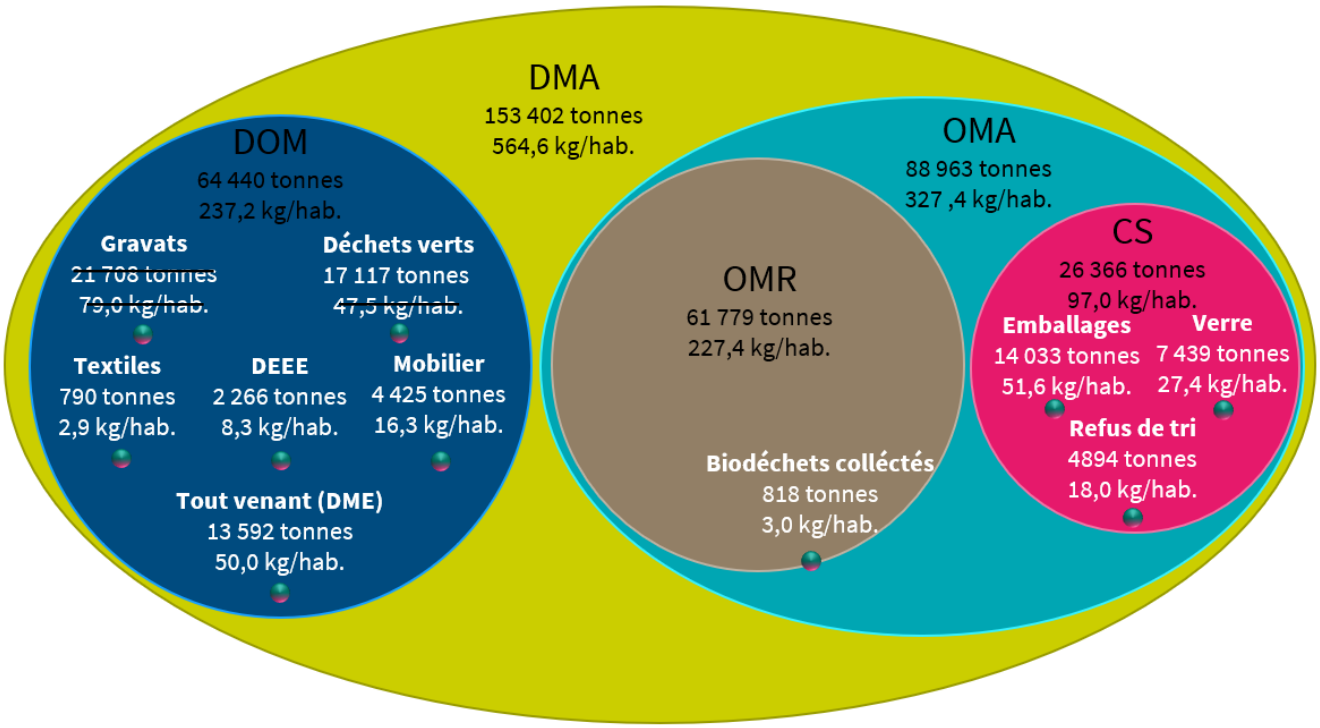


Figure 24 : Schémas des gisements d'évitements concernés par le PLPDMA en 2024

Ce schéma nécessite une actualisation des données des déchets verts et des gravats, les chiffres sont actualisés dans le texte

Les actions doivent prioritairement porter sur les DOM car ils sont élevés en poids et ont augmenté depuis 2010. 3 flux sont à cibler :

- **Les gravats** (67,26 kg/hab.) au travers du réemploi, de la sensibilisation du grand public et des entreprises ;
- **Les DME** (50,0 kg/hab.) au travers de la sensibilisation du grand public et de la valorisation du réemploi et de la consommation responsable ;
- **Les déchets verts** (63 kg/hab.) au travers de la mise en place du jardinage au naturel, du compostage et du réemploi sur place.

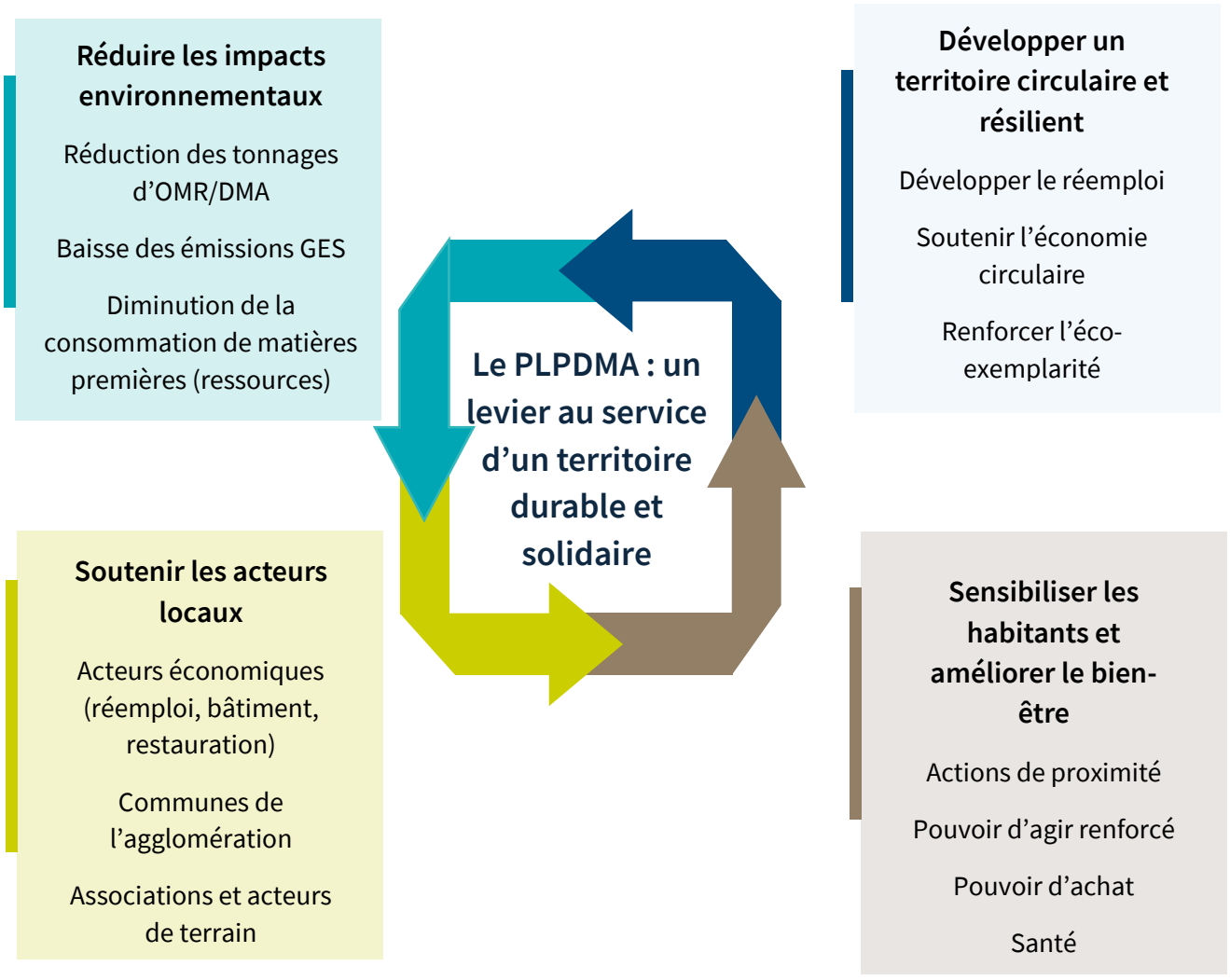
Ensuite, la collecte sélective peut être améliorée avec la réduction des emballages et du papier.
Enfin les tonnages des OMR peuvent être réduis par la sensibilisation au compostage des déchets de cuisine, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'amélioration des consignes de tri.

1.3. Finalité et stratégie

PLPDMA s'articule autour de 4 finalités :

- **Réduire les impacts environnementaux**
- **Développer un territoire circulaire et résilient**
- **Soutenir les acteurs locaux**
- **Sensibiliser les habitants et améliorer leur bien-être**

Un schéma synthétique présente les finalités du PLPDMA, ses rôles stratégiques ainsi que les bénéfices attendus pour les acteurs et les habitants.



Le PLPDMA de m2A structure l'action publique en matière de prévention autour de trois dimensions :

- **Prévenir la production de déchets à la source**

Réduction des quantités produites par l'évolution des comportements, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement de la consommation responsable du compostage et la limitation des déchets liés aux usages courants et aux événements.

- **Allonger la durée de vie des produits et des matériaux**

Développement du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, en s'appuyant sur le tissu local, l'économie sociale et solidaire et les dispositifs de responsabilité élargie des producteurs.

- **Mobiliser et structurer les acteurs du territoire et sensibiliser les habitants**

Renforcement de la communication, de la sensibilisation et de l'accompagnement, avec une attention particulière portée aux publics spécifiques et à l'exemplarité des services publics.

Le PLPDMA constitue le socle de la politique de prévention des déchets de m2A pour les 6 années à venir.
En cohérence avec les obligations réglementaires et les orientations nationales en matière d'économie circulaire, il permet de structurer une politique locale visant à **réduire la production de déchets à la source et à limiter leurs impacts environnementaux.**

Sur le plan opérationnel, le PLPDMA rassemble 5 axes sur la prévention, 2 sur la gestion des déchets et 1 commun. Il s'appuie sur **plusieurs leviers complémentaires** permettant d'agir concrètement sur les flux de déchets, alliant la gestion et la prévention des déchets :

- mise en place d'actions de réduction des DMA à la source,
- développement de solutions adaptées (selon le contexte , l'habitat, le public, …) notamment pour les biodéchets,
- implication des habitants et des acteurs dans des pratiques de prévention.

À l'échelle du territoire, cette approche est complétée par la mise en place progressive du tri à la source des biodéchets et des dispositifs de collecte adaptés.

Le programme joue également un rôle central dans **l'évolution des comportements**, en intégrant une forte dimension de sensibilisation :

- actions de communication et d'animation,
- accompagnement des différents publics (habitants, scolaires, acteurs économiques),
- promotion de pratiques responsables (réduction du gaspillage alimentaire, réemploi, allongement de la durée de vie des produits).

Cette dimension comportementale est déterminante, dans la mesure où la prévention des déchets repose en grande partie sur l'évolution des usages et des modes de consommation.

Par ailleurs, le PLPDMA s'inscrit dans une **dynamique collective et territoriale**, reposant sur la mobilisation des acteurs locaux :

- collectivités et communes,
- associations,
- partenaires économiques.

Sa gouvernance collaborative favorise ainsi l'appropriation du programme et renforce l'efficacité de sa mise en œuvre.

Enfin, sa contribution se mesure également à travers les **objectifs quantitatifs de réduction des déchets**, en ligne avec les ambitions nationales, traduisant une volonté de transition vers un modèle plus sobre et circulaire.

2. Plan d'action du PLPDMA

Le programme d'actions a été construit à partir des gisements d'évitement, des ressources locales (internes et des acteurs) et thématiques déclinées à la fois pour le grand public et pour les professionnels. Le plan d'action se décline en 18 actions regroupées autour de 8 axes de travail :

2.1. Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts

Les **biodéchets** représentent presque un tiers de la poubelle d'OMR **soit un ratio de 45,6 kg/hab., dont 7,0 kg/hab. de déchets de jardin (caractérisations**). Aujourd'hui, la réglementation impose le tri à la source des biodéchets pour les particuliers comme pour le service public, et non plus seulement pour les professionnels. L'agglomération est ~~d'ailleurs~~ en cours de déploiement d'une collecte en apport volontaire.

Les **déchets verts**, quant à eux, représentent 63 kg/hab. du total des DMA (toutes collectes DV et résultats des caractérisations), et constituent l'un des principaux flux en déchetterie. Ils offrent un **gisement d'évitement particulièrement élevé**. Une quantité importante de composteurs individuels a déjà été vendue et des plateformes de compostage partagé ont été installées depuis 2010. La promotion du jardinage au naturel est complémentaire des pratiques de compostage et de broyage et limite l'usage des produits phytosanitaires. La sensibilisation et la coopération avec les professionnels sont des pistes complémentaires à étudier.

En parallèle de cette action, il est important d'identifier et sensibiliser sur les **déchets classés dangereux** selon le décret du 18 avril 2002. La modification des comportements des habitants en vue de réduire la production de ces déchets dangereux, et l'incitation à trouver des alternatives, est important dans l'optique de préservation de la santé et de l'environnement. En outre, il est important également d'orienter ces produits vers les bonnes filières de recyclage et de poursuivre ce qui existe sur le territoire en matière de collecte des déchets dangereux.
Ce premier axe de travail met donc l'accent sur le développement de toutes les formes de compostage afin de convenir aux différentes problématiques du territoire**, sur la mise en place** d'une offre de broyage des déchets verts pour faciliter le réemploi en proximité ainsi que sur la valorisation du jardinage au naturel.

2.2. Axe 2 : Promotion de la filière et des pratiques du réemploi

L'offre de réemploi est bien développée localement (recycleries, réparateurs, entreprises d'insertion, etc.) et les structures connaissent une hausse de fréquentation. De nombreuses animations sont également proposées lors d'événements variés.
Cependant, la densité du réseau de déchetteries et leurs larges amplitudes horaires (13 sites sur 15 ouverts 6 jours sur 7) facilitent considérablement l'accès pour les usagers. Cette accessibilité peut détourner une partie du public d'alternatives telles que le don d'objets ou de meubles aux recycleries du territoire. Les caractérisations montrent en effet qu'une quantité significative de déchets valorisables est encore jetée : 7,8 kg/hab. de textiles dans les OMR ; ainsi que 10,2 kg/hab. de REP dans les bennes d'encombrants.

Cet axe de travail vise donc à renforcer la visibilité et la reconnaissance de ces acteurs et à promouvoir les pratiques de réemploi, notamment au travers d'actions de sensibilisation, d'ateliers de réparation et de supports de communication dédiés.

2.3. Axe 3 : Réemploi dans le BTP

Les gisements issus du secteur du BTP et en particulier les **gravats** sont de loin ceux qui génèrent les proportions les plus importantes des DOM (67,26 kg/hab.). De plus, leurs quantités ont tendance à augmenter du fait de l'importance des chantiers sur l'agglomération. Cependant, une partie de ces gisements pourrait être réorientés vers des filières de réemploi ou vers des filières de collecte et de traitement dédiés aux professionnels. En effet, les déchets issus des activités professionnelles, interdits dans les déchetteries de l'agglomération, sont une source d'évitement conséquente. Le développement de l'économie circulaire, et en particulier de l'écologie industrielle et territoriale, est donc un enjeu majeur de réduction des déchets provenant du secteur du bâtiment avec notamment la mise en place de plateformes de réemploi.

En outre, les réglementations en matière de gestion des déchets du bâtiment évoluent en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux, notamment avec la loi AGEC et la mise en place de la REP bâtiment, en phase d'actualisation. Cette évolution est la bienvenue au vu des problématiques locales liées à la gestion de ces déchets (recherche d'exutoires, besoin de développement du réemploi, amélioration de la sensibilisation à tous les niveaux).

Cet axe vise à favoriser et à promouvoir le réemploi dans le bâtiment, avec d'une part la structuration d'un écosystème de plateformes de réemploi et d'autre part la formation des professionnels par les acteurs concernés et la sensibilisation du grand public.

2.4. Axe 4 : Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire

La réduction des OMA repose sur l'adoption de modes de consommation plus responsables et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. La réglementation fixe d'ailleurs un objectif de diminution de 50 % du gaspillage alimentaire par rapport à son niveau de 2015, couvrant l'ensemble des secteurs de la consommation, de la production, de la transformation, de la restauration commerciale et collective, ainsi que de la distribution alimentaire. Par ailleurs, depuis 2021, les établissements de restauration ont l'obligation de proposer une solution de type « gourmet box » aux clients souhaitant emporter leurs restes. Une partie des actions vise ainsi à renforcer les compétences et les pratiques des professionnels de la restauration.

Sur le territoire de l'agglomération, de nombreuses initiatives sont déjà en place, mais des marges de progression subsistent, comme en témoigne la présence de 18 kg/hab. de gaspillage alimentaire caractérisé dans les OMR. Il s'agit d'amplifier et de diversifier les actions tant en matière de gaspillage alimentaire que de consommation responsable.

La valorisation des actions des acteurs du territoire (création de labels, annuaire, mise en place de chartes, prévention des déchets sur les évènements …) constitue également un levier important de réduction du gaspillage alimentaire et de la promotion de la consommation responsables, notamment grâce à la vente de produits en quantités adaptées aux besoins. Le territoire dispose en effet d'un fort potentiel de production locale et d'une dynamique de valorisation des acteurs de cette filière, portée notamment par le Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont les détails sont présents en **Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention**

Dans le cadre du PLPDMA, la mise en avant de la filière locale contribue, d'une part, à la réduction des emballages par la promotion de la vente en vrac et des circuits de proximité et, d'autre part, à la mise en valeur

de la filière textile notamment. Cette dernière s'inscrit dans une démarche de lutte contre la fast-fashion (7,8 kg/hab. de textile retrouvé en 2024), en favorisant l'usage de textiles de meilleure qualité et le recours à des produits lavables plutôt qu'à des articles à usage unique (couches, mouchoirs, etc.), qui représentent un gisement d'évitement significatif, avec 14,7 kg/hab. de couches et 18,1 kg/hab. de papiers souillés caractérisés dans les OMR.

Ce quatrième axe de travail porte sur l'évolution des modes de consommation vers des pratiques plus responsables et durables. Il rassemble des actions complémentaires concernant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire, le soutien aux filières locales, la réduction des emballages et des produits à usage unique, ainsi que la sensibilisation aux impacts de la fast-fashion et, plus largement, à l'allongement de la durée de vie des biens.

2.5. Axe 5 : Sensibilisation et éco-exemplarité

La sensibilisation et l'information sont des leviers importants dans la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets. L'enjeu est de diversifier et de massifier le public impliqué et ainsi de construire une stratégie d'inclusion sociale et territoriale, en matière de prévention des déchets. Le développement d'actions de proximité, l'accroissement du pouvoir d'agir des habitants, leur intégration dans le processus de réduction de déchets sont gage d'une meilleure implication et efficacité des actions. Elle sera aussi renforcée par un renouvellement des formats et des contenus.

La communication sur les outils mis à disposition sur le territoire (structure de réemploi, fonctionnement des déchetteries, filière de recyclage) ainsi que sur les pratiques possibles est fondamentale pour optimiser la gestion des déchets et orienter vers le réemploi. L'objectif étant de mettre les habitants en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment.

Les entreprises doivent aussi être prises en compte dans la démarche. Le soutien et l'accompagnement des acteurs économiques de tous les domaines dans leur démarche d'éco-exemplarité est essentiel pour atteindre les objectifs de diminution des impacts environnementaux.
L'objectif est de sensibiliser les agents des collectivités, le grand public et les entreprises du territoire aux enjeux de la prévention des déchets, tout en leur donnant les moyens d'adopter des pratiques concrètes pour réduire leur production de déchets.

Cet axe de travail vise à réorganiser et renforcer la sensibilisation afin d'atteindre un plus large public et mettre en lien les actions et les acteurs engagés dans ces démarches. Cela passe par la promotion de l'éco-responsabilité et de l'éco-exemplarité des acteurs économiques et des évènements du territoire. Voir **Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention** les préconisations pour toucher les plus publics les plus éloignés.

2.6. Axe 6 : Déchetteries

Il existe probablement encore une part de déchets professionnels issue des petites entreprises malgré l'interdiction et la mise en place de contrôles et de régulation de l'accès sur l'ensemble des déchetteries du territoire. La poursuite de ces contrôles est nécessaire afin d'aiguiller les usagers vers les bonnes filières de traitement ou de réemploi, et limiter les apports de matières pouvant être évités.

D'autre part, une offre de réemploi est disponible sur certaines déchetteries *via* des conteneurs de réemploi, mais un développement est nécessaire pour étendre l'offre à un public plus étendu. Par ailleurs, les réglementations et le recyclage évoluent rapidement sur les déchetteries, notamment avec la mise en place des nouvelles filières REP.
Cet axe de travail vise, en conséquence, à sensibiliser prioritairement les usagers des déchetteries (ainsi que les agents d'accueil) sur les bennes et filières de recyclage présentes en déchetterie et les offres de réemploi (en déchetterie ou recyclerie). Une information auprès des professionnels par l'intermédiaire des acteurs concernés (fédérations professionnelles et CMA) sur les exutoires dédiés permettra d'optimiser le dispositif.

2.7. Axe 7 : Amélioration du tri

De nombreuses erreurs de tri persistent au sein des OMR et des bennes d'encombrants, comme l'ont mis en évidence les caractérisations réalisées en 2024. Le taux de refus de tri des emballages demeure élevé, atteignant 18,0 kg/hab., ce qui engendre des coûts supplémentaires. L'amélioration des performances de tri repose à la fois sur une meilleure compréhension et un respect accru des consignes par l'ensemble des usagers, ainsi que sur le renforcement des actions de sensibilisation à la réduction des déchets.

Cet axe de travail a pour objectif de renforcer et de diversifier les actions de communication et de sensibilisation au tri. Il s'appuie sur la conception et la diffusion de supports variés, adaptés à l'ensemble des publics présents sur le territoire de l'agglomération. L'organisation d'ateliers, d'événements et de visites des équipements constitue également un levier essentiel pour sensibiliser les usagers et renforcer leur prise de conscience des enjeux liés à la gestion des déchets.

2.8. Axe 8 : Politiques incitatives de réduction des déchets

En lien avec le Plan National de Prévention des Déchets en cours, cet axe de travail vise à renforcer les dynamiques d'économie circulaire à travers des commandes publiques plus éco-responsables. L'objectif est d'agir tout au long du cycle de vie des produits ; c'est à dire aussi bien au niveau de la conception et des services, afin qu'ils soient plus écologiques dès leur conception, qu'au niveau de leur durabilité et de leur recyclabilité. Pour la collectivité, cette réflexion est à articuler avec le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables).
Actuellement, l'ensemble des services sont financés par la TEOM pour les ménages et la RS (redevance spéciale) pour les professionnels. Le levier financier peut donc être un moyen dissuasif à la production de déchets. La réduction de la fréquence ou l'application systématique de la redevance spéciale pour les producteurs de déchets assimilés est également un levier efficace. Des études doivent être menées au préalable afin d'en déterminer les bénéfices pour l'agglomération.

3. Présentation des fiches actions du PLPDMA

3.1. Synthèse des fiches actions

AXE	NUMERO ACTION	TITRE DE L'ACTION
AXE 1. Gestion de proximité des biodéchets	1.1	Développer le compostage individuel et partagé
	1.2	Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages
	1.3	Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (Grand public et professionnels)
AXE 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	2.1	Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)
	2.2	Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et événements sur le réemploi et la réparation
	2.3	Promouvoir et structurer un réseau des acteurs du réemploi
AXE 3. Réemploi dans le bâtiment	3.1	S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP
	3.2	Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment
AXE 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	4.1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale et sensibiliser le grand public
	4.2	Promouvoir les produits et acteurs locaux (tous domaines)
	4.3	Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire
	4.4	Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser scolaires et grand public
AXE 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	5.1	Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs
	5.2	Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire
	5.3	Promouvoir et accroitre l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs économiques (hors bâtiment)
AXE 6. Déchetteries	6.1	Contrôler et réguler l'accès aux déchetteries
AXE 7. Amélioration du tri	7.1	Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri
AXE 8. Politiques incitatives	8.1	Politiques incitatives de réduction des déchets

3.2. Priorisation des actions

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés implique de faire des choix opérationnels, compte tenu de la diversité des leviers mobilisables, des contraintes organisationnelles et des moyens financiers et humains de la collectivité.

Ainsi, le programme d'actions du présent PLPDMA a été construit selon une logique de priorisation et de phasage, afin de garantir son efficacité, sa lisibilité et sa soutenabilité dans le temps.

3.2.1. Méthodologie de priorisation

La priorisation des actions repose sur une analyse multicritères issue du diagnostic territorial et des échanges avec les acteurs concernés. Chaque action a été évaluée au regard des critères suivants :

- le potentiel de réduction des déchets, en particulier sur les flux identifiés comme prioritaires à l'issue du diagnostic ;
- la faisabilité technique, réglementaire et organisationnelle ;
- le niveau de maîtrise de la collectivité, seule ou en partenariat ;
- les besoins en moyens humains et financiers ;
- le niveau d'acceptabilité sociale et la capacité à mobiliser les publics cibles ;
- la cohérence avec les obligations réglementaires et les orientations stratégiques nationales et locales.

Cette approche vise à concentrer les efforts de la collectivité sur les actions présentant le meilleur équilibre entre impact environnemental, faisabilité et efficience.

3.2.2. Niveaux de priorité

Sur la base de cette analyse, les actions du PLPDMA sont structurées selon trois niveaux de priorité :

- **Priorité 1 – Actions structurantes** : actions à fort potentiel de réduction des déchets et à caractère stratégique, indispensables à l'atteinte des objectifs du PLPDMA. Elles constituent le socle du programme et sont engagées en priorité dès les premières années de mise en œuvre.
- **Priorité 2 – Actions de consolidation** : actions connexes permettant de renforcer, d'amplifier ou de pérenniser les résultats obtenus par les actions structurantes. Elles contribuent à l'inscription durable des changements de pratiques.
- **Priorité 3 – Actions complémentaires** : actions mises en œuvre en fonction des opportunités techniques, financières ou partenariales, ou nécessitant un degré de maturité préalable du territoire et de ses habitants. Elles pourront être activées au cours du programme selon les contextes.

3.2.3. Phasage temporel du programme

La priorisation est complétée par un phasage temporel permettant une montée en puissance progressive du PLPDMA :

- Court terme : lancement des actions prioritaires, expérimentations, structuration des outils et des partenariats ;
- Moyen terme : déploiement, généralisation et ajustement des actions ;
- Long terme : consolidation des dispositifs, évaluation et adaptations stratégiques.

Ce phasage garantit une mise en œuvre cohérente avec les capacités de la collectivité et favorise l'appropriation progressive des actions par les différents publics.

3.2.4. La priorisation des actions de m2A

Tableau 6 : Priorité des actions

Fiches actions		Priorité			Pilotage	Gisements impactés	
N° action	Nom de l'action	1	2	3		Flux	Tonnages Kg/hab.
1.1	Développer le compostage individuel et partagé		X		SIVOM, m2A	Déchets alimentaires	50,6
1.2	Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages		X		M2A, SIVOM, communes	Déchets verts	70,3
1.3	Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)		X		M2A, SIVOM, communes	Déchets verts	70,3
2.1	Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)	X			M2A	Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers	77,6
2.2	Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation	X			M2A	Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers	77,6
2.3	Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs		X		M2A, structure porteuse	Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers	77,6
3.1	S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP			X	SIVOM, m2A - acteurs économiques	Gravats, laine de verre, huisseries, ...	79,9
3.2	Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment			X	M2A et acteurs concernés	Gravats, laine de verre, huisseries, …	79,9
4.1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	X			M2A et acteurs concernés	Aliments non consommés (3)	4,0
4.2	Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac			X	M2A	Emballages	97,0
4.3	Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire	X			M2A	Aliments non consommés (3)	17,1
4.4	Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public		X		SIVOM, m2A	OMR+CS+textiles	327,3

Fiches actions		Priorité			Pilotage	Gisements impactés	
N° action	Nom de l'action	1	2	3		Flux	Tonnages Kg/hab.
5.1	Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs		X		M2A, SIVOM ou indépendant	DMA	564,6
5.2	Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire		X		Communes, m2A, Eco-Manifestation Alsace, service tourisme et attractivité	DMA	564,6
5.3	Promouvoir et accroitre l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)		X		M2A et acteurs concernées	DMA	107,3
6.1	Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie	X			SIVOM	DOM	237,2
7.1	Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri	X			SIVOM et m2A (Services communication et Ambassadeurs du tri)	DMA	564,6
8.1	Politiques incitatives de réduction des déchets		X		M2A, communes	DMA	564,6

3.2.5. Une priorisation évolutive

La hiérarchisation des actions n'est pas figée. Elle pourra être réajustée au cours du programme, notamment à l'occasion des bilans annuels et de l'évaluation à mi-parcours, en fonction :

- de l'évolution des performances observées,
- des retours d'expérience,
- des évolutions réglementaires,
- et des opportunités partenariales ou financières.

Ainsi, la priorisation constitue un outil de pilotage dynamique, au service de l'atteinte des objectifs du PLPDMA et de l'adaptation continue de la stratégie territoriale de prévention des déchets.
Au regard du diagnostic territorial, trois axes apparaissent prioritaires pour renforcer la prévention des déchets sur le territoire de m2A : **le développement du réemploi et de la réparation**, afin de prolonger la durée de vie des produits et de limiter les apports en déchetterie ; **la sensibilisation des habitants et des acteurs du territoire**, en adaptant les messages et les modalités d'intervention à la diversité des publics ; et **la lutte contre le gaspillage alimentaire**, compte tenu du potentiel important de réduction des biodéchets et de l'articulation avec le Projet Alimentaire Territorial. Ces priorités sont déclinées dans les fiches actions, avec un niveau de priorité justifié au regard des gisements d'évitement concernés, des objectifs réglementaires, des enjeux socio-économiques du territoire, de la maturité des actions et de leur potentiel de mobilisation.

3.3. Fiches-action de l'axe 1 - Gestion de proximité des biodéchets

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.1	**Développer le compostage individuel et partagé**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Déchets de cuisine et restes alimentaires
Enjeux	Accroître les pratiques du compostage de proximité en cohérence avec la collecte de biodéchets
Objectifs opérationnels	Réduction des biodéchets dans les OMR, 5 animations de sensibilisation par an avec 20 personnes. Installation de 800 composteurs par an et augmentation de 1 à 2 plateformes de compostage partagé sur sites dédiés par an (copropriétés, jardins partagés…), 58 plateformes à terme. **Baisse de 3 kg/hab.**
Priorité	2 - Actions de consolidation des actions déjà en place, impact moyen à élevé sur les biodéchets
Public cible	Grand public, bailleurs, copropriétés, entreprises, administrations, établissements
Lieux	Mulhouse, m2A : particuliers et copropriétés, Espaces publics
Contexte	L'axe 1 est un axe majeur de la politique de réduction de déchets de m2A/SIVOM. La vente de composteurs individuels à 15 € par le SIVOM existe depuis 2010 avec une amplification lors du PLP-OMA 2013-2017. Les ventes se poursuivent en complément du déploiement de la collecte des biodéchets. A ce jour, 200 abris bacs ont été déployés et l'existence d'une collecte "historique" à Wittelsheim. 39 % des maisons individuelles et 60 % des appartements ; 48 kg/hab. de déchets alimentaires dans les OMR soit 22 % de la poubelle ; **17 500** composteurs individuels vendus (depuis 2010) - Taux d'équipement : **33 %** (2024) ; 50 plateformes de compostage partagé : copropriétés (15), établissements (10), espace public (26 : 17 Mulhouse, 4 Riedisheim, 2 Bollwiller, 1 Richwiller, 1 Kingersheim, 1 Lutterbach).
Description de l'action	**1.1.1 Réalisation de la cartographie des sites de compostage partagé et planification globale des sites à l'échelle m2A** (cohérence avec les sites de collecte de biodéchets) Etat des lieux et actualisation: - de l'emplacement et du nombre de composteurs partagés présents sur l'agglomération et des collectes de biodéchets et du fonctionnement des plateformes - des référents s'occupant de la gestion de ces composteurs partagés - la population concernée par ces composteurs Actualisation de la cartographie des composteurs partagés, puis détermination des besoins de mise en place de composteurs partagés sur les lieux non fournis Coordination des acteurs (SIVOM, m2A, communes, prestataires et citoyens)
	1.1.2 Formation, sensibilisation et accompagnement : (Grand public, bailleurs, copropriétés et professionnels) - Organisation de formations sur le compostage et le lombricompostage en invitant des experts/organismes spécialisés pour enseigner les bonnes pratiques (en lien avec Action 1.3. sensibilisation au jardinage écologique) - Mise en place d'un système d'accompagnement, avec des personnes ressources pour guider les habitants - Vidéos courtes sur les idées reçues, principes et modalités du compostage

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.1	**Développer le compostage individuel et partagé**
Description de l'action	**<u>1.1.3 Développement du compostage individuel et collectif</u>** - Vente à prix réduit de composteurs individuels - Mise en place des plateformes de compostage partagé - Encourager les habitants à utiliser le compost produit pour leur propre jardin ou potager - Etudier l'opportunité d'un partenariat avec des professionnels, associations, commune... pour récupérer les déchets verts et le compost (voir action 1.2.)
	<u>1.1.4 Perpétuation du don de 400 poules géré par m2A, reconduite tous les deux ans</u> - Actuellement en place mais étudier la possibilité de réaliser un partenariat avec les éleveurs locaux pour fournir des poules de réforme
	<u>1.1.5 Suivi et communication</u> - Réalisation d'enquêtes périodiques pour évaluer le taux de participation et la satisfaction des résidents par rapport au compostage - Communication régulière sur les résultats positifs obtenus grâce au compostage et l'élevage de poules - Suivi des foyers bénéficiaires (traçabilité)
Structure pilote	SIVOM, m2A
Partenaires - relais	Centres sociaux, Associations, Clubs Communes - Espaces verts, jardins, parcs, cimetières Habitants, particuliers, copropriétés Ecoles, universités, etc. … Fédérations des syndics, bailleurs Agriculteurs locaux ou professionnels Entreprises/acteurs économiques
Moyens prévisionnels	Caractérisations à prévoir pour tracer l'évolution des biodéchets dans les OMR 1 ETP
Indicateurs	Nombre de composteurs vendus Nombre d'animations Nombre de poules données Evolution du tonnage de biodéchets dans les OMR / ou à défaut du tonnage des OMR Nombre de plateformes de compostage partagé mises en place

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.2	**Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place du broyat**
Calendrier/ Etapes	A partir de 2027
Gisement impacté	Déchets verts
Enjeux	Réduire l'apport de déchets verts en déchetterie, développer l'usage des déchets verts en proximité. Développer une offre de service en matière de broyage dans chaque commune
Objectifs	Développement du broyage et réutilisation du broyat en proximité m2A/SIVOM, en collaboration avec les communes, propose une offre par commune en matière de broyage et de traitement des déchets : 8 kg/hab. évités **Baisse de 4 kg/hab. des déchets verts**
Priorité	2 - Actions de consolidation en complément des actions de compostage, gisement important mais plus difficile à mettre en œuvre
Public cible	Grand public, bailleurs, copropriétés, entreprises, administrations, établissements
Lieux	A déterminer / Site d'apport (stockage, broyage)
Contexte - Diagnostic	Déchets verts = 26,5 % des DOM (Déchets Occasionnels des Ménages) en 2024, soit 63 kg/hab. - 17 117 T. Hausse des déchets verts en déchetterie 39 % des logements en habitat pavillonnaire Mise en place de broyeurs partagés dans certaines communes (vérifier le bon fonctionnement)
Description de l'action	**1.2.1 Sensibilisation et formation (grand public)** - Organisation d'ateliers sur l'utilisation du broyat et pratique du paillage (en lien avec Action 1.3. sensibilisation au jardinage écologique) - Communiquer en déchetterie sur l'intérêt du réemploi des déchets verts à proximité.
	1.2.2 Développer une offre en matière de broyat dans les communes **Accompagnement à la production de broyat** - Recensement des lieux possibles - Pistes évoquées à étudier : acquisition d'un broyeur mobile électrique ou thermique, calendrier de rotation, location du broyeur aux usagers, plateforme de broyage gratuit (de manière saisonnière ?), service de broyage en porte à porte) - Création d'un réseau local de collecte et de partage (alimentations possibles : sapins de Noël, mouts, raisins/fruits, noyaux) **Récupération/utilisation du broyat** - Particuliers - Jardiniers/paysagistes professionnels sur site, et récupération du surplus des particuliers ou des espaces verts publics - Espaces verts, copropriétés, entreprises...(vérifier si DMA) **Recherches/visites de bonnes pratiques existantes dans les communes m2A ou en proximité**
	1.2.3 Création d'un réseau de partage de broyat - Facilitation d'échanges de broyat entre les personnes qui en ont besoin et celles qui en ont en surplus - Chantiers citoyens avec récupération du broyat par les volontaires
Structure pilote	SIVOM, m2A, communes

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.2	**Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place du broyat**
Partenaires - relais	Communes, SIVOM, m2A, facilitateurs, services espaces verts ou sous-traitance professionnelle Associations / Collectifs Arboriculteurs Professionnels
Moyens prévisionnels	M2A, SIVOM, communes
Indicateurs	Evolution des tonnages de déchets verts en déchetterie Impact économique : baisse de la quantité des DV en déchetterie ou baisse du coût du traitement des DV en déchetterie Nombre de communes proposant une offre en matière de broyage/an
Critères de réussite	Communication sur les différentes possibilités d'utiliser le broyat Communication sur les différentes solutions proposées Adaptation des solutions selon l'adhésion et les contraintes des différents secteurs

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.3	**Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Déchets verts, déchets dangereux
Enjeux	Promouvoir et diffuser les pratiques du jardin au naturel - Réduire les déchets dangereux et déchets verts en déchetterie Gestion différenciée espaces verts publics et privés
Objectifs	Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts et les jardins Favoriser la réutilisation des déchets verts en proximité. 1 à 2 formations/an ; 5 à 10 jardins à visiter/an **Baisse de 4 kg/hab. des déchets verts**
Priorité	2 – Actions de consolidation et d'extension des pratiques déjà en cours, impacts moyens à élevés en fonction de l'adhésion à ces pratiques.
Public cible	Grand public, scolaires, professionnels (dont acteurs de l'habitat : syndics, bailleurs)
Lieux	Ecoles, CSC, quartiers, collectifs, lieux dédiés (Shed's, Neppert…), EHPAD, copropriétés, habitats sociaux.
Contexte - Diagnostic	Plusieurs acteurs déjà engagés : jardins partagés, communes, Moulin Nature, zoo, arboriculteurs Méconnaissance de la loi Labbé sur l'interdiction des produits phytosanitaires pour les jardiniers (hors produits en bio) Réactualisation/publication du guide "jardiner au naturel"
Description de l'action	**<u>1.3.1 Sensibilisation et formation aux pratiques de jardinage écologique</u> (Grand public, scolaires et professionnels)** - Techniques de jardinage : prairies fleuries, haies vives, paillage, espèces locales, biodiversité, alternatives aux pesticides (rotations), arboriculture - Gestion différenciée des espaces dans les jardins privés et publics - Sensibilisation à une nouvelle esthétique dans les jardins (moins de tontes) par tous les acteurs (communes, jardineries...) - Diffusion guide "jardiner au naturel" - Communication sur site internet prévention des déchets (lien action 5.1.) --> grand public et structures adaptées - Recensement des formations locales en jardinage, arboriculteurs et des acteurs locaux (dossier Conseil de développement) - Interventions pédagogiques dans les écoles.
	<u>1.3.2 Structuration d'un réseau et recensement de lieux</u> - Coordination des acteurs (SIVOM, m2A, communes, prestataires et citoyens) - Cartographie des sites et des acteurs/animations - Création d'un réseau de jardiniers amateurs formés, volontaires pour transmettre, et structuration d'un réseau d'acteurs - Création d'un label de jardins - Visite de jardins modèles - Session de trocs

Axe 1. Gestion de proximité des biodéchets (déchets verts + déchets alimentaires)	
Action 1.3	**Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)**
Description de l'action	**1.3.3 Mobilisation des communes et de l'agglo** : gestion différenciée des espaces - Gestion différenciée des espaces verts - Label nature (libellules), à généraliser - Création d'une signalétique spécifique sur les espaces raisonnés - Accompagnement des jardins partagés/espaces sur la durée, mise à disposition de terrains pour favoriser la pérennité - Mise à disposition de jardinières, vergers communaux et arbres fruitiers dans espaces publics de communes ou espaces verts des écoles, collèges ou jardins partagés
Structure pilote	M2A, SIVOM, communes
Partenaires - relais	Centres sociaux-culturels, Associations, Clubs, EHPAD Communes Habitants Ecoles, universités, etc. … Fédérations des syndics, bailleurs Agriculteurs locaux Pour ouverture de jardins (propriétaires/acteurs) : particuliers, entreprises disposant d'espaces verts, communes, associations (type arboriculteurs, apiculteurs, associations << nourriture à partager >> , FREDON)
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées par catégorie : grand public, scolaires et professionnels Nombre d'animations de sensibilisation, de participants et d'enquêtes Retour des participants et enquêtes Evolution des tonnages de déchets verts en déchetterie et des volumes de produits phytosanitaires Nombre de visites de jardins Nombre de jardins mis en place, nombre de communes pratiquant la gestion différenciée des espaces verts
Critères de réussite	S'assurer de la bonne compréhension et de la diffusion du guide "jardiner au naturel" Formation des jardiniers, organisation d'ateliers et diffusion des coordonnées (référents) Affichage dans les lieux où le jardinage écologique/la gestion différenciée est mise en place (écriteaux, affiches, panneaux) et ajout d'information (Le saviez-vous, questions/réponses) pour intéresser les visiteurs

3.4. Fiches-action de l'axe 2 Promotion de la filière et des pratiques du réemploi

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.1	**Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA, actions ponctuelles, programme annuel, programme pluriannuel thématique
Gisement impacté	Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers
Enjeux	Accroissement des pratiques de réemploi et de réparation sur l'agglomération - Réduction des tonnages d'encombrants en déchetterie
Objectifs	Promouvoir les pratiques de seconde vie des produits auprès des scolaires 20 à 30 ateliers et évènements par an **Baisse de 4 kg/hab. des déchets réemployables**
Priorité	1 – Actions structurantes avec un fort potentiel d'action et d'impact sur le gisement
Public cible	Enfants/jeunes/scolaires/étudiants
Lieux	Ecoles, classes de ville Périscolaire + accueil de loisirs, CSC/MJC Campus universitaire Quartiers
Contexte - Diagnostic	Méconnaissance et/ou mauvaise image des "produits/objets" de seconde main, de la réparation ; survalorisation de la consommation de biens neufs Méconnaissance des acteurs du réemploi par le grand public Méconnaissance du fonctionnement des objets, des bases de la réparation Nombreux acteurs sur le réemploi dans l'agglomération, déjà des dynamiques et des temps forts Contexte transfrontalier avec opportunités à étudier Tonnages élevés en déchetterie et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME), cout élevé, (textiles propres dans la benne "tout-venant" : 3,3 kg/hab., déchets du bâtiment : benne "tout-venant" : 2,6 kg/hab. de plâtre et 1,9 kg/hab. de bois) Textiles : gisements d'évitement dans les OMr : 8,6 kg/hab. Part importante de la population à bas revenu, part importante de jeunes (taux de pauvreté 19 % sur m2A et 34 % à Mulhouse - 47 % des mulhousiens vivent en QPV (2020)) Existence d'un annuaire du réemploi créé par m2A avec le concours de la CMA et de la CCI
Description de l'action	**2.1.1 Organisation d'ateliers de réparation** - Réparation de jouets, de vélos - Jeux sur le tri/réemploi/prévention - Cours de couture
	2.1.2 Organisation d'évènements de découverte des métiers de l'artisanat et de la réparation (école, collège, lycée, campus universitaire, quartiers) Immersion, visites, stages chez les artisans du réemploi et de la réparation.
	2.1.3 Activités de découverte réemploi/réparation - Boutique éphémère/ troc - Dons/vente fournitures scolaires, brouillons (réemploi papier) - Pendant les cours de technologie - Stand/brocante et repair-café sur les campus pendant la rentrée scolaire, journée des associations et en fin d'année

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.1	**Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)**
Structure pilote	M2A
Partenaires - relais	Recycleries, Cité du réemploi, La Petite Manchester, Artistes de MOTOCO Elu adjoint à l'enseignement Rectorat, Chefs d'établissement Accueils de loisirs et périscolaires, Associations SIVOM, Université, CLOUS Eco-organismes (Eco-logic, Ecomaison, Re-fashion)
Moyens prévisionnels	Budget/financements (ex politique de la ville) - A définir Sourcing
Indicateurs	Nombre d'écoles, collèges, lycées sensibilisés (nombre de classes et d'élèves) Nombre d'acteurs partenaires Nombre d'acteurs certifiés QualiRépar Evolution du tonnage des encombrants en déchetterie Taux de satisfaction des participants : évaluer la satisfaction globale des participants à travers des enquêtes post-activité
Critères de réussite	La communication sur les différents évènements (multiplier les canaux mais privilégier ceux utilisés par les jeunes) Proposer une continuité aux ateliers/activités (partenaires réparation, réemploi, …)

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.2	**Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers
Enjeux	Visibilité des acteurs, coopération entre eux - Promotion/valorisation des pratiques de réemploi Accroissement des pratiques de réemploi - Réduction des tonnages d'encombrants en déchetterie - Réduction des objets réemployables ou réparables dans les OMR
Objectifs	Promouvoir les pratiques et les acteurs de la seconde vie des produits 30 à 40 ateliers et évènements par an **Baisse de 4 kg/hab. des déchets réemployables**
Priorité	1 – Actions structurantes avec un fort potentiel d'action et d'impact sur le gisement
Public cible	Grand public
Lieux	Lieux couverts, spacieux (MOTOCO par exemple) Parc Expo Rues, Campus d'Illberg
Contexte - Diagnostic	Méconnaissance et/ou mauvaise image des "produits/objets" de seconde main, de la réparation ; survalorisation de la consommation de biens neufs Méconnaissance des acteurs du réemploi par le grand public Méconnaissance du fonctionnement des objets, des bases de la réparation Nombreux acteurs sur le réemploi dans l'agglomération, déjà des dynamiques et des temps forts Contexte transfrontalier avec opportunités à étudier Tonnages élevés en déchetterie et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME), cout élevé, (textiles propres dans la benne de "tout-venant" : 3,3 kg/hab., déchets du bâtiment : benne de "tout-venant" : 2,6 kg/hab. de plâtre et 1,9 kg/hab. de bois) Textiles : gisements d'évitement dans les OMr : 8,6 kg/hab. Part importante de la population à bas revenu et de jeunes (taux de pauvreté 19 % sur m2A et 34 % à Mulhouse – 47 % des mulhousiens vivent en QPV (2020)) Existence d'un annuaire du réemploi créé par m2A avec le concours de la CMA et de la CCI
Description de l'action	**2.2.1 Organisation des ateliers d'auto-réparation dans les communes** - Dans les lieux variés (notamment en partenariat avec les bailleurs sociaux) - Réparation d'appareils électroménagers - Jeux sur le tri/réemploi/prévention - Cours de couture - Tutos / guide pédagogique (action 5.1) - Création d'une plateforme d'échange d'outils et de matériels

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.2	**Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation**
Description de l'action	**2.2.2 Organisation d'événements dédiés sur le réemploi et la réparation** - Salon de la récupération / Boutique éphémère/ troc - Grande braderie du réemploi / Festival du réemploi et de la réparation / Journée du réemploi / réparation sur l'agglomération (comme journée citoyenne) / Foire expo (Village du réemploi) - Repair café, fablab - Gratiferia / espace de gratuité / donnerie - Scènes de réemploi par des artistes / Œuvres d'art déco fabriquées pour les habitants à partir de produits recyclés et exposées en ville - Thématiques fil rouge (par exemple le textile = lien avec l'histoire de la ville ou de m2A, par ex la Potasse) / Transfrontalier - Conférence en matière d'ESS
	2.2.3 Création de nouveaux outils de communication sur le réemploi, la réparation et leurs acteurs (Lien avec Action 5.1) - Conception d'un guide pratique des acteurs du réemploi (en lien avec l'annuaire du réemploi) - Guide de la réparation / cartographie (en lien avec l'annuaire national des réparateurs) - Promotion des bienfaits (économique, écologique, social) de la seconde main - Explications / exemples / mise en valeur des gestes pratiques de réemploi (y compris dans le bâtiment) - Présentation des alternatives à la fast-fashion et ses méfaits - Portraits d'acteurs et reportages sur les savoirs faire locaux (artisans, réparateurs, artistes, artisans du bâtiment) engagés dans le réemploi (vidéos) - collaboration avec les médias locaux - Campagne TV grand public d'envergure nationale
Structure pilote	M2A
Partenaires - relais	Poste de chargé de mission "réemploi" à créer (demandé par les acteurs du territoire) Acteurs du réemploi (associations, artisans, artistes) + institutions, CSC, MJC, DRAC Pour le grand public, familles, habitants du territoire, étudiants, service communication de m2A Travailler avec la Suisse + l'Allemagne (trois frontières) + l'international et les communes jumelées avec m2A (voir avec le service Relations internationales), Bailleurs sociaux
Moyens prévisionnels	ETP pour coordination /animation - A définir Financeurs
Indicateurs	Nombre d'événements organisés sur le territoire (SERD et hors SERD), nombre de personnes sensibilisées. Nombre d'acteurs sensibilisés et impliqués Evolution des tonnages collectés directement par les principaux acteurs : cité du réemploi, affaire d'entraide, Relais Est… Evolution des tonnages de la benne de "tout-venant" en déchetterie Nombre d'objets réparés dans les repairs café / fablab
Critères de réussite	Fil rouge dans la communication (code couleur par exemple) pour faire un lien entre les actions et la finalité du réemploi Proposer une continuité aux ateliers/activités (partenaires réparation, réemploi, …)

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.3	**Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs**
Calendrier/ Etapes	2027 : diagnostics-état des lieux de l'existant Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Tout-venant, textiles, DEEE et mobiliers
Enjeux	Visibilité des acteurs du réemploi, coopération entre acteurs, promotion et valorisation des pratiques de réemploi Accroissement des pratiques de réemploi sur l'agglomération - Réduction des tonnages des bennes d'encombrants en déchetterie
Objectifs	Promouvoir les acteurs et les pratiques de seconde vie des produits 5 à 10 structures/artistes/entreprises par an dans les annuaires **Baisse de 2 kg/hab. de déchets réemployables**
Priorité	2 – Actions de consolidation des actions déjà en place avec impact limité sur les DMA
Public cible	Ménages
Lieux	En ville, galeries commerciales, écoles/université/Crous, vente en ligne
Contexte - Diagnostic	Nombreux acteurs sur le territoire, coopération déjà existante et volonté des acteurs de l'accroître Méconnaissance des acteurs locaux du réemploi par le grand public Recherche de nouveaux débouchés pour les structures et acteurs du réemploi Mauvaise image des "produits/objets" de seconde main Réseau dense de déchetteries - Tonnages élevés et tendance à la hausse des déchets ménagers non valorisés (DME) Soutien de Re-fashion avec m2A sur la communication au réemploi des textiles Existence d'un annuaire du réemploi créé par m2A avec le concoure de la CMA et de la CCI
Description de l'action	**2.3.1 Etape 1 : Promotion et structuration d'un réseau d'acteur du réemploi** - Entreprises locales, associations, entreprises ESS et insertion, artistes, habitants (discussion sur la possibilité de collaborer) - Etat des lieux de l'existant/amélioration à apporter - Freins / atouts / besoins à identifier - Rencontres de collectifs d'acteurs variés engagés dans le réemploi, et de commanditaires potentiels - Créer un collectif d'acteurs chargé de la conception / mise en œuvre de la sensibilisation et des bénéfices du réemploi
	2.3.2 Etape 2 : Promotion de l'inscription dans les annuaires dédiés à la réparation, Re-fashion… - Point sur les entreprises présentes dans l'annuaire du réemploi - Adapter ces formats aux publics et sur différents supports (numérique et papier) - Intégrer les bénéfices du réemploi sur la réduction des déchets
	2.3.3 Etape 3 : Création d'un tiers-lieu/ local commercial dédié au réemploi - Recherche d'un emplacement adapté pour un local commercial, aménagement adapté, prise en compte des besoins actuels d'espace pour le stockage - Établissement d'un partenariat avec des acteurs et gestion du lieu-gouvernance - Négociation avec les fournisseurs potentiels de produits réutilisables (tarifs, modalités de gestion…) - Définition de critères de qualité au regard du réemploi

Axe 2. Promotion de la filière et des pratiques du réemploi	
Action 2.3	**Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs**
Structure pilote	Trouver un porteur : Motoco, CMA… en vue de la création d'un tiers-lieu
Partenaires - relais	Entreprises, associations, entreprises ESS et insertion, artistes
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Création d'une structure porteuse ou appui sur une structure existante et recherche d'un local Nombre de structures adhérentes, nombre de structures ayant exposé Fréquentation du local et des événements Tonnages d'encombrants en déchetterie
Critères de réussite	Idéalement un interlocuteur dédié pour coordonner

3.5. Fiches-action de l'axe 3 Réemploi dans le bâtiment

Axe 3 Réemploi dans le bâtiment	
Action 3.1	**S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Déchets du bâtiment (gravats dans DMA, autres déchets professionnels)
Enjeux	Introduire une part croissante de matériaux de réemploi dans les chantiers - Prévoir en amont la récupération de matériaux - Structurer un écosystème de plateformes de réemploi - réduction des gravats - réduction des PMCB
Objectifs	Faciliter le réemploi de matériaux en vue de nouvelles constructions ou de besoins de terre **Baisse de 4 kg/hab. des déchets du bâtiment**
Priorité	3 – Actions complémentaires : mise en œuvre difficile avec baisse conséquente des DMA
Public cible	Collectivités, entreprises privées, grand public
Lieux	A définir
Contexte - Diagnostic	Nombreux chantiers dans l'agglomération Nouvelle réglementation avec Loi AGEC - Diagnostic « produits-matériaux-déchets » facilite la planification du réemploi Nombreuses problématiques locales liées aux déchets du bâtiment - recherche d'exutoires complémentaires - Mise en place de la REP PMCB (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) Gravats issus des activités professionnelles interdits dans les déchetteries de l'agglomération (les gravats représentent 67,26 kg/hab./an, soit 12 % des DMA en 2024) 30 à 40 % des déchets des déchetteries sans barrière concerneraient le bâtiment. 20 % des gravats en déchetterie seraient issus des artisans. Pratiques existantes intégrant le réemploi (BOMA-Les Bonnes Matières, Ville de Mulhouse, adhérents FFB...) Projet de création d'une recyclerie du Bâtiment à la Fonderie
Description de l'action	**3.1.1 Etape 1 : Création d'un groupe de travail inter-partenaires pour élaboration et suivi de projets** - Organisation de tables rondes et des groupes de travail regroupant les différents acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, fédérations pro). - Montage de partenariats, réseaux et évaluation du dispositif des plateformes
	3.1.2 Structuration d'un écosystème de plateformes de matériaux de réemploi et de terre (matériauthèque) --> plateformes spécialisées sur un ou deux gisements - Identification des sites stratégiques pour l'installation des plateformes / Mise en place d'infrastructures de collecte, de stockage et de redistribution des matériaux - Identification des flux de matériaux disponibles sur le territoire en vue d'une reprise en réemploi/réutilisation - diagnostic partagé - Nécessité de montée en compétence du personnel sur la remise en état - Mise à disposition du foncier pour les plateformes de réemploi (stockage, transformation...) - Organisation d'échanges entre les projets/chantiers du territoire pour limiter le stockage / base de données / création d'une application unique/partagée pour connaitre les disponibilités de matériaux - En complément de la mise en place des REP / densification de l'offre de reprise des

	déchets professionnels dans le cadre de la REP **+ Organiser la filière : plateforme d'échange des terres, utilisation**
Axe 3 Réemploi dans le bâtiment	
Action 3.1	**S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP**
Description de l'action	**3.1.3 Définition d'un cadre technique adapté à la déconstruction / réemploi / réutilisation (voir action 4.2)** - Définition des matériaux réemployables - Mise en place d'agréments de matériaux de réemploi (revoir la notion de garantie pour ces matériaux) - Création ou diffusion de guides de bonnes pratiques (Fédération du bâtiment, CSTB, ...) **3.1.4 Définition d'un cadre administratif et juridique avec les maîtres d'ouvrage publics** - Sensibilisation/formation des élus locaux et maîtres d'ouvrage (+ maîtres d'œuvre) aux spécificités - Allocation de budgets nécessaires et intégration de la contrainte de temps du fait de la complexité - Existence de référents "réemploi" chez les maîtres d'ouvrage - Création d'appels à projet ou A.M.I. - intégration des matériaux de réemploi dans le cahier des charges des projets de bâtiments publics portés par les collectivités - Encouragement du réemploi par exonération fiscale sur X années (taxe foncière, ...) - Définition d'objectifs de réhabilitation et limitation des démolitions
Structure pilote	M2A - acteurs économiques
Partenaires - relais	SIVOM, gestion opérationnelle : entreprises privés - répondre à des appels d'offres Associer le monde associatif et les entreprises d'insertion
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre de plateformes de réemploi opérationnelles Volume de matériaux réutilisés / Nombre de chantiers concernés / Indicateurs REP PMCB et tonnages des gravats Nombre de partenariats établis / Nombre de rencontres du groupe de travail / Nombre de participants Satisfaction des utilisateurs des plateformes et des outils numériques.
Critères de réussite	Voir les aides de la Région pour la mise en place des plateformes (financières, formation, …) / voir les accords de filières avec la Région Travailler en partenariat avec ces acteurs identifiés

Axe 3 Réemploi dans le bâtiment	
Action 3.2	**Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment**
Calendrier/étapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Déchets du bâtiment (gravats dans DMA, autres déchets professionnels, hors DMA)
Enjeux	Sensibiliser le grand public (clients/bricoleurs) sur la question des déchets du bâtiment et sur le réemploi - Former les professionnels du bâtiment en amont pour intégrer la dimension réemploi dans les chantiers - Réduire les gravats en déchetterie et les déchets PMCB
Objectifs	Promouvoir le réemploi de matériaux auprès du grand public Former/sensibiliser les professionnels du bâtiment et les donneurs d'ordre
Priorité	3 – Actions complémentaires : fort potentiel de réduction mais filière du réemploi encore jeune et peu mature
Public cible	Grand public et acteurs de la chaîne de production
Lieux	A définir
Contexte - Diagnostic	Nombreux chantiers dans l'agglomération Nouvelle réglementation avec Loi AGEC - Diagnostic « produits-matériaux-déchets » facilite la planification du réemploi Nombreuses problématiques locales liées aux déchets du bâtiment - recherche d'exutoires complémentaires - Mise en place de la REP bâtiment (responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment) Gravats issus des activités professionnelles interdits dans les déchetteries de l'agglo (les gravats représentent 67,26 kg/hab./an, soit 12 % des DMA) Ensemble des déchetteries équipées de contrôle d'accès pour limiter les apports des professionnels 20 % des gravats en déchetterie seraient issus des artisans. Déjà des pratiques intégrant le réemploi (BOma, Ville de Mulhouse, Adhérents FFB...) Projet de création d'une recyclerie du Bâtiment à la Fonderie
Description de l'action	**<u>3.2.1 Sensibilisation et formation des professionnels avec/par les acteurs professionnels</u>** - Sensibilisation/mobilisation des acteurs du secteur (entreprises, artisans, auto-entrepreneurs, architectes, organismes professionnels, collectivités/donneurs d'ordre) à l'importance et aux techniques du réemploi + impact des déchets (volumes, coût, ...) - Campagnes de communication - Développer des modules de formation par/pour les professionnels du bâtiment - ateliers pratiques sur le tri, la collecte et la réutilisation des matériaux / apprendre à "vendre le réemploi" auprès de clients. - Valorisation des entreprises/collectivités/architectes qui s'engagent dans le réemploi
	<u>3.2.2 Création de réseaux de partage d'expériences</u> - Création de groupes de discussion et de forums en ligne pour échanger sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience - Diffusion de bonnes pratiques / site internet - Elaboration ou diffusion des guides de bonnes pratiques existants à destination des entreprises du bâtiment - **Mise en place/amélioration de l'écologie industrielle et territoriale**

Axe 3 Réemploi dans le bâtiment	
Action 3.2	**Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment**
Description de l'action	**<u>3.2.3 Organisation d'évènements grand public et professionnels</u>** - Visites guidées (professionnelles et/ou grand public) de chantiers exemplaires en matière de réemploi, centre de traitement, plateformes de réemploi - Ateliers participatifs de bricolage et de réutilisation de matériaux pour le grand public et les professionnels - Organisation événements publics (conférences, ateliers, expositions) pour présenter les initiatives de réemploi du bâtiment
	<u>3.2.4 Sensibilisation du grand public au réemploi dans le bâtiment (anciennement 2.2.5)</u> - Sensibilisation sur l'usage des matériaux de réemploi dans les travaux réalisés chez/par les particuliers - Communication dans les déchetteries sur les volumes de déchets du bâtiment et leur coût (par personne)
Structure pilote	M2A et acteurs concernés
Partenaires - relais	Collectivités et tous donneurs d'ordres Architectes Fédérations professionnelles Eco-organismes, ADEME
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées (via les événements, les médias et les supports de communication) Nombre d'entreprises formées et sensibilisées, nombre de professionnels formés Nombre d'événements et d'ateliers organisés. Retours positifs et témoignages des participants. Augmentation du volume de matériaux réemployés dans les projets de construction Tonnages des gravats et déchets PMCB en déchetterie
Critères de réussite	Voir les aides de la Région pour la mise en place des formations / voir les accords de filières avec la Région pour une prise en charge et une aide à la communication. Communication avec fil rouge (même code couleur par exemple, spécifique aux professionnels du bâtiment)

3.6. Fiches-action de l'axe 4 Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.1	**Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale**
Calendrier / Etapes	1. Rencontre des acteurs 2. Diagnostic de l'existant 3. Mise à plat des attendus réciproques 4. Conventionnement 5. Mise en œuvre, communication 6. Evaluation, restitution, pérennisation
Gisement impacté	Aliments non consommés (gaspillage alimentaire)
Enjeux	Accroître la culture antigaspi sur le territoire de m2A Réduire le gaspillage alimentaire, mobiliser les professionnels et sensibiliser les consommateurs Réduire les aliments non consommés dans les OMR
Objectifs	Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et sensibiliser les clients 50 restaurateurs sur 6 ans et 2 000 gourmets box distribuées par an **Baisse de 120 g/hab. du gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale**
Priorité	1 – Actions structurantes : faisabilité élevée et levier de sensibilisation à la consommation responsable
Public cible	Tous les établissements de la restauration collective et commerciale Grand public
Lieux	Affichage/ réseaux sociaux / rencontres/ écoles/ collectivités/ restaurants privés et restauration collective
Contexte - Diagnostic	Nombreux restaurants et cantines sur l'agglomération Coût important du gaspillage alimentaire à réinvestir dans la qualité **18 kg/hab. de gaspillage alimentaire dans les OMR** (caractérisation hiver 2023-2024) Existence de l'opération "Climat gourmand" en 2014 et 2015 (menu avec approvisionnement local, création/distribution de gourmands'box, partenariat avec l'UMIH, 20 restaurateurs concernés) Action de sensibilisation des convives dans différentes cantines (périscolaires, GHRMSA, CLOUS). Gourmet box obligatoire depuis le 1er juillet 2021 Loi AGEC : Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015 dans la restauration collective d'ici à 2025 et d'ici à 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale en lien avec les objectifs du PAT (Plan Alimentaire et Territorial) Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (publique et privée)
Description de l'action	**4.1.1 Création d'un groupe de travail inter-partenaires pour élaboration et suivi de projets** - Partenaire : restauration collective et commerciale / étude de construction de projets et de partenariats / suivi et évaluation des projets, notamment en partenariat avec l'UHA. - Proposer des activités ludiques de pesée des déchets alimentaires auprès des enfants des cantines pour mesurer et suivre l'évolution du gaspillage alimentaire

<table>
<tr><th colspan="2">Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire</th></tr>
<tr><th>Action 4.1</th><th>Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Description de l'action</td><td><u>4.1.2 Sensibilisation et formation des professionnels de la restauration</u>
- Sensibilisation des clients et du personnel aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire / sensibilisation du personnel à la gestion des stocks, à la manipulation des aliments et à la réduction du gaspillage
- Suivi des tonnages de gaspillage alimentaire pour tracer l'évolution
- Proposition de deux tailles de plats : Offrir aux clients la possibilité de choisir entre deux tailles de portions pour leurs repas / Réduire le nombre de plats proposés
- Utilisation créative des restes pour de nouveaux plats ou transformation en ingrédients pour d'autres recettes.
- Elaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion responsable des repas (voir ce qui existe déjà)
- Incitation à donner ou faire réduction sur invendus du jour, type application "too good to go"
- Instauration d'un système de récompenses pour les restaurants et le personnel adoptant des comportements responsables en matière de consommation alimentaire/ Collaboration avec des partenaires locaux pour offrir des incitations attractives</td></tr>
<tr><td><u>4.1.3 Création d'une "gourmet box" locale pour restauration commerciale et collective</u>
- Création d'une gourmet box par un artiste/designeur local ou Haute Ecole des arts du Rhin de Mulhouse ou Musée d'Impression sur étoffe pour encourager les clients à emporter leurs restes de repas</td></tr>
<tr><td><u>4.1.4 Création d'outils de sensibilisation/communication dédiés</u> (Lien avec Action 5.1)
- Création d'affiches sur le gaspillage alimentaire pour les établissements de restauration : impact, actions en cours, bénéfices et résultats obtenus, chiffres de gaspillage alimentaire dans l'établissement en kg/hab., voire en euro (restaur° coll)
- Création d'Espaces de visibilité, par exemple Affichage Office du Tourisme, MUPI, tram,
- Organisation d'un concours créatif encourageant les restaurateurs à concevoir des initiatives originales pour réduire le gaspillage alimentaire. Annonce des gagnants lors d'événements spéciaux et promotion via les médias.
- Promotion Applications de type "too good to go" et de cuisine de restes
- Labélisation des restaurants et hôtels (écotable, clef Verte)</td></tr>
<tr><td>Structure pilote</td><td>M2A et les acteurs concernés</td></tr>
</table>

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.1	**Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale**
Partenaires - relais	EPICES – SHED – Recycle Union des métiers hôtellerie UMIH, corporation, Fédération prestataire de restauration collective Cantines scolaires CFA – Clous - Collèges – Lycées (Région/CEA) M2A (périscolaire, cantine de la ville, service attractivité) Restauration rapide EHPAD, Centre de réadaptation Regroupement de commerçants (Vitrine de Mulhouse) Design de la gourmet box : Ecole des Beaux-Arts, Musée d'impression sur étoffe Associations de consommateurs
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'établissements sensibilisés, impliqués dans la démarche Nombre d'établissements proposant des gourmets box Nombre de gourmet box distribuées Nombre de campagnes de communication Tonnages de biodéchets dans les OMR + caractérisation du GA dans la collecte des biodéchets
Critères de réussite	Mesurer le gaspillage alimentaire : pesée régulière pour voir l'évolution dans le temps (outil de l'ADEME pour accompagner la démarche) Réaliser un suivi des établissements participants afin de collecter les données et d'échanger sur les problématiques Accompagner les établissements dans l'information des convives : petites actions efficaces à mettre en place, résultats des actions

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.2	**Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac**
Calendrier/étapes	1. Diagnostic 2. Rencontre des parties prenantes 3. Création de l'outil + communication 4. Evaluation– Restitution - Pérennisation
Gisement impacté	Emballages
Enjeux	Accroître les pratiques de consommation responsable des consommateurs, des producteurs et des distributeurs Accroître la visibilité des acteurs locaux
Objectifs	Limiter les emballages en valorisant les produits locaux et le vrac 10 nouveaux partenaires par an **Baisse de 1 kg/hab. des emballages**
Priorité	3 – Actions complémentaires : nécessite une maturité élevée des habitants
Public cible	Grand public
Lieux	Périmètre de l'annuaire (m2A)
Contexte - Diagnostic	Existence d'une carte des producteurs alimentaires locaux Nombreux producteurs locaux dans des domaines divers Territoire touristique, possibilité de valoriser les produits locaux Existence du PAT (Plan Alimentaire et Territorial) et de nombreux partenaires Existence du salon "Ma planète bio" au Parc Expo, valorisation possible Existence d'un réseau de vrac et achat collectif à Mulhouse (QPV) : Quartiers Brustlein, Drouot, Coteaux et Bourtzwiller
Description de l'action	**4.2.1 Etape 1 : Création d'un annuaire de producteurs/fabricants et de produits locaux et épiceries vrac** - Réalisation d'un inventaire de l'existant dans différents secteurs (alimentation, artisanat, services, industrie textile ...) / lien avec l'action 5.1 : Accroître l'information sur la prévention des déchets, les acteurs, les pratiques - Développement d'une carte interactive en ligne pour une consultation facile. Actualisation de la carte des producteurs existante - Édition périodique d'une version papier de l'annuaire pour une accessibilité étendue (cibler les publics pour limiter les impressions) - Intégration de filtres dans l'annuaire pour permettre aux utilisateurs de rechercher des produits et boutiques spécifiques en fonction de leur typologie et de leur localité - Amélioration continue des fonctionnalités de filtrage en réponse aux besoins des utilisateurs
	4.2.2 Etape 2 : Promotion et diffusion des outils - Communiquer sur les épiceries et les commerces qui proposent le vrac à travers l'annuaire - Création d'un réseau d'acteurs locaux autour de la consigne (restaurateurs, commerces, station de lavage) - Informer sur les pratiques du vrac et de la consigne - Développer l'usage de la consigne à travers un réseau de producteurs/vendeurs

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.2	**Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac**
Description de l'action	**<u>4.2.3 Etape 3 : Suivi-mise à jour de l'annuaire et évaluation</u>** - Collecte régulière de données pour maintenir l'annuaire à jour - Prospective Open DATA - Intégration d'un bouton de suggestion permettant aux utilisateurs de signaler des informations manquantes ou des fermetures d'entreprises. Mise en place d'un processus de vérification pour maintenir la qualité des données - Mise en place d'un système d'évaluation pour mesurer l'utilisation par les consommateurs, les entreprises locales, et les partenaires potentiels (analyse des retours pour améliorer l'expérience utilisateur)
Structure pilote	M2A
Partenaires - relais	CCI – CMA – Chambre de l'agriculture Communes M2A Magasin de producteurs Fournisseurs Commerçants concernés UHA (Personnes en stage, constitution / mise à jour de la base de données)
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'acteurs et de produits répertoriés par domaine Tonnages de CS et verre
Critères de réussite	Création d'un réseau privilégié d'acteurs avec cahier des charges : leur montrer l'intérêt d'y adhérer (plus vertueux, communication, confiance des consommateurs) S'assurer du respect du cahier des charges et prévenir les manquements (tromperie)

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.3	**Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Aliments non consommés (gaspillage alimentaire)
Enjeux	Accroître la culture antigaspi sur le territoire de m2A Réduire le gaspillage alimentaire auprès du grand public et des jeunes pour réduire les tonnages de biodéchets dans les OMR
Objectifs	Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation de qualité auprès des enfants/jeunes et des scolaires 20 à 30 ateliers et évènements par an **Baisse de 1 kg du gaspillage alimentaire**
Priorité	1 – Actions structurantes : faisabilité élevée et levier de sensibilisation à la consommation responsable
Public cible	Enfants / jeunes, élèves, étudiants, grand public
Lieux	Affichage / réseaux sociaux / rencontres / écoles / périscolaires /cantines scolaires et universitaires / collèges / lycées
Contexte - Diagnostic	Nombreux enfants, scolaires, jeunes dans l'agglo 18 kg/hab. de gaspillage alimentaire dans les OMr (caractérisation hiver 2023) Action de sensibilisation des convives dans différentes cantines (périscolaires, CLOUS, ...). Existence de la semaine du goût en octobre, initiatives existantes Loi AGEC : Réduction du gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à 2015 dans la restauration collective d'ici à 2025 et d'ici à 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale en lien avec le PAT (Plan Alimentaire et Territorial) Obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (publics et privés)
Description de l'action	**4.3.1 Création d'un groupe de travail inter-partenaires pour l'élaboration et le suivi des projets** - Partenaires : restauration collective, administrations (DRAAF, CEA, m2A périscolaires, communes), centres socio-culturels, ... de construction de projets et de partenariats, en lien avec le PAT - Suivi et évaluation des projets
	4.3.2 Sensibilisation au gaspillage alimentaire, au goût, à la consommation responsable sur l'alimentation - A l'école, dans tous les lieux accueillant enfants/jeunes et/ou à destination du grand public - information/apprentissage sur les quantités nécessaires à la préparation des repas, sur l'épluchage raisonné, l'utilisation des épluchures et des restes + sensibilisation au plaisir de cuisiner, au goût (par personne métier de bouche + diététicienne) - apprentissage sur la liste de courses, les modes de conservation pour éviter de jeter, le rangement, le stockage, l'organisation - sensibilisation aux dates limites de conservation et à leur tolérance (ex : yaourts, fromages, boissons…) - dégustation/éducation au goût, toucher, odeur, couleur ; jeux, chants, histoires avec l'alimentation (liées au plaisir de manger / à la lutte contre le gaspillage alimentaire)

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.3	**Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire**
Description de l'action	**4.3.3 Créations d'événements et support de communication ad hoc** - Création d'espaces dédiés sur les campus, collèges, lycées, écoles, cantines et dans l'espace public (office du tourisme, MUPI, tram...) pour sensibiliser au gaspillage alimentaire : panneaux d'affichage interactifs (perte liées au gaspillage alimentaire, actions en cours, bénéfices, résultats obtenus) - Organisation d'un concours créatif encourageant les scolaires/étudiants à concevoir des initiatives originales pour réduire le gaspillage alimentaire. Annonce des gagnants lors d'événements spéciaux et promotion via les médias (de l'université). - Création d'un évènement m2A sur le gaspillage alimentaire incluant enfants/jeunes/scolaires/étudiants : SERD ? Semaine du goût ?
	4.3.4 Suivi-évaluation des actions en direction des jeunes et du grand public - Mise en place d'un système d'évaluation régulière pour mesurer la réduction du gaspillage alimentaire. Suivi des actions et ajustements en fonction des résultats, en partenariat avec l'UHA
Structure pilote	M2A
Partenaires - relais	EPICES – SHED Fédération prestataire de restauration collective CFA – Enseignant, cours citoyenneté, Clous-UHA, Ecoles primaires - Collèges – Lycées M2A (périscolaire) Ville de Mulhouse, communes DRAAF, CEA, Région Restauration rapide Centres socio-culturels, associations de quartier, slow food, associations de consommateurs Regroupement de commerçants (Vitrine de Mulhouse)
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'établissements sensibilisés, impliqués dans la démarche Nombre d'événements annuels Nombre de campagnes de communication Tonnages de biodéchets dans les OMR + caractérisations du GA dans la collecte des biodéchets
Critères de réussite	Outil de mesure pour sensibiliser (gachimètre par exemple) Sensibilisation des enfants dès la maternelle sur la reconnaissance des aliments (légumes) et le goût des aliments Sensibilisation des enfants de primaire sous forme de jeu (concours d'affiche, choix de menus à la cantine, se servir selon sa faim) ou d'actions (réduction des emballages au goûter en réalisant des goûters maison) Sensibilisation des étudiants aux modes de conservation et aux différents types de dates de consommation

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.4	**Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public**
Calendrier/ Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	OMR, tout-venant, textiles et collecte sélective (CS)
Enjeux	Accroître les pratiques de consommations responsables au travers de la réduction des objets à usages uniques
Objectifs	Limiter les emballages, les textiles sanitaires et promouvoir la consommation responsable notamment pour les textiles 20 à 30 ateliers et évènements par an 1 à 2 sessions prêts couches lavables/an - 10 bébés/an **Baisse de 5 kg/hab. des OMR, de la CS et des textiles**
Priorité	2 – Actions de consolidation des actions déjà en place avec impact plus limité
Public cible	Enfants/ jeunes, élèves, étudiants, grand public
Lieux	Affichage / réseaux sociaux / rencontres / écoles / périscolaires /cantines scolaires et universitaires /collèges / lycées
Contexte - Diagnostic	* Nombreux enfants, scolaires, jeunes dans l'agglo Gisement d'évitement OMr (caractérisation 2023-2024 ménages et assimilés) : • emballages : 50 kg/hab. ; • textiles : 8,6 kg/hab. ; • couches : 14,7 kg/hab. ; • papiers souillés : 18,1 kg/hab.
Description de l'action	**4.4.1 Animation d'ateliers sur la consommation responsable, dont la fast-fashion, et la réduction des emballages** - Consolider les relations avec les acteurs économiques (marchés, supermarchés, associations de commerçants) - Proposer de nouveaux ateliers, avec de nouveaux acteurs (bailleurs sociaux par exemple), nouveaux sites, à construire avec les destinataires
	4.4.2 Accompagnement d'un acteur type CSC qui teste une action globale sur le gaspillage alimentaire et la consommation responsable - Concevoir des actions en lien avec le PAT - Développer une charte/ un label qui inscrit les acteurs économiques agricoles et industriels (dont l'industrie textile) dans une consommation responsable
	4.4.3 Poursuite du prêt de couches lavables - Elargir le test avec plus de parents et avec des crèches - Développer le partenariat avec les sage-femmes, gynécologues et maternités - Communiquer plus largement et valoriser les avantages des couches lavables et l'existence du prêt
	4.4.4 Poursuite du déploiement des autocollants stop pub - campagne de communication - réactualisation du réseau de distribution

Axe 4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire	
Action 4.4	**Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public**
Description de l'action	**<u>4.4.5 Campagne de communication ad hoc</u>** - Renouveler les supports de communication, adapter aux différents types de population et sur différents supports (numérique et papier) - Communiquer sur les méfaits de la fast-fashion et informer sur le réemploi des textiles - Communiquer sur les différences de normes et les dangers liés aux achats sur les sites chinois (jouets, objets, textiles : inflammabilité, casse, risque d'étouffement et d'intoxication, durabilité) et les emballages liés aux commandes - Communiquer sur les pratiques écoresponsables et les labels des commerçants, hôtels, restaurants (acteurs économiques)
Structure pilote	M2A, SIVOM
Partenaires - relais	A définir
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'ateliers réalisés par an Nombre de couches prêtées Nombre de campagnes de communication / population touchée Tonnages d'OMR Tonnages de textiles Tonnages CS
Critères de réussite	Travailler en partenariat avec les filières textiles, et les accords de filières si existant, avec de possibles financements de la communication ou des formations La sensibilisation des achats sur les sites chinois et la fast-fashion : normes, risques, dangers, recyclabilité. Peu de personnes ont conscience des différences avec des productions françaises/EU (élargir aux jouets et autres objets qui finissent dans la benne d'encombrants)

3.7. Fiches-action de l'axe 5 Sensibilisation et éco-exemplarité

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.1	**Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs**
Calendrier/Etapes	Site/application version 1 : 6 à 12 mois après validation PLPDMA
Gisement impacté	Tous les déchets ménagers et assimilés
Enjeux	Renforcer la culture de la prévention des déchets, susciter le passage à l'action Accroître les pratiques de prévention de déchets sur l'agglomération Mettre à disposition des outils de communication/information, accessible à tous Faire connaitre les initiatives locales en matière de réduction de déchets Favoriser et soutenir les échanges et initiatives entre les acteurs de la réduction des déchets
Objectifs	Renforcer l'information et la mise en lien entre acteurs Mise en réseau des différents acteurs de la réduction des déchets **Baisse de 3 kg/hab. des DMA**
Priorité	2 – Actions de consolidation et de lisibilité des actions existantes, impact sur l'ensemble des DMA
Public cible	2 entrées : - Grand public (1er niveau) - Professionnels dont associations (2ème niveau)
Lieux	Site : Appli indépendante, open source - Pas forcément site m2A avec lien vers l'appli pour une seule porte entrée Animations : territoire de m2A
Contexte - Diagnostic	Nécessité de réorganiser et renouveler l'information et les outils de communication sur la prévention selon le cadre du PLPDMA Méconnaissance par le grand public de la prévention et des acteurs Nombreux acteurs engagés sur le territoire, SERD dynamique Améliorer l'accessibilité de l'information (tous types de public, tous âges et CSP...) pour tenir compte de la diversité de la population Intégrer les besoins des habitants les plus précaires à travers une communication adaptée et claire Nécessité d'un outil de mise en relation des acteurs entre eux

<table>
<tr><th colspan="2">Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité</th></tr>
<tr><th>Action 5.1</th><th>Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Description de l'action</td><td><u>5.1.1 Création d'un site interactif (grand public et professionnels)</u>
- Site web interactif pour référencer les ressources (application indépendante, open source - pas forcément le site m2A - avec lien application/site pour une entrée unique)
- Faire le lien avec toutes les actions de sensibilisation des fiches actions thématiques COMPRENANT :
Annuaire des acteurs : producteurs, commerçants engagés dans la prévention des déchets (pages grand public et pages professionnelles)
- Base de données + cartographie des producteurs, commerçants, acteurs engagés dans la réduction des déchets (facilitant la collaboration)
- Pages professionnelles : annuaire des acteurs / lister l'existant + base existante locale + actualisation en temps réel (veille journalistique) / Recycler l'annuaire du réemploi et voir le lien avec l'annuaire de réparateurs
- Mise en relation entre professionnels (dans l'application)
Présentation de bonnes pratiques/savoir-faire/tutos/outils
- Création de vidéos courtes présentant des témoignages inspirants de professionnels et de familles engagées, mettant en avant des pratiques innovantes. / Vidéos à destination des jeunes (collégiens lycéens) avec leur concours
- Mise à dispo outils/matériel en ligne (prêt à imprimer) - tutos - kit pédagogiques - liens vers tutos/ application too good to go, appli de cuisine de restes
- Intégrer des formulaires en ligne pour partager de nouvelles pratiques efficaces dans la prévention des déchets.
- Mise en relation de services : exemple résidus verts disponibles. + économie de la fonctionnalité</td></tr>
<tr><td><u>5.1.2 Animation d'un réseau d'acteurs professionnels et de citoyens volontaires</u>
- Mise en relation entre professionnels à travers l'application et les pages dédiées aux professionnels
- Identification des acteurs ou ambassadeurs pionniers par commune et dans l'agglo, les faire connaître
- Création d'un pool d'accompagnateurs pour essaimer des bonnes pratiques sur le territoire</td></tr>
<tr><td><u>5.1.3 Sensibilisation/soutien/développement des pratiques (atelier, maison témoin…)</u>
- Ateliers participatifs tous thèmes, approches ludiques (fresques, serious game, pièces de théâtre...)
- Présentation d'une maison/famille type avec pratiques éco-exemplaire (produits faits maison ou écoconçu, part du réemploi,)
- Challenge thématiques (type challenge à vélo)
- Création programme de fidélité avec des réductions spéciales pour encourager l'adoption de pratiques écoresponsables par le grand public, bons d'achats dans structures de réemploi (Relais Est, Cité du réemploi, …)
- Communication engagée : Mettre en place une stratégie de communication dynamique pour promouvoir les actions entreprises, en mettant l'accent sur les avantages environnementaux et sociaux.</td></tr>
</table>

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.1	**Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs**
Description de l'action	**5.1.4 Visite de sites** - Organisation de visites d'initiatives ou de sites (installations m2A/SIVOM ou d'ailleurs) mettant en valeur les savoir-faire (professionnels et amateurs) à destination du public et des professionnels.
	5.1.5 Accompagnement des actions de tri et de prévention dans l'habitat collectif - Proposer des affichages adaptés et proposer des guides papiers lors des emménagements - Groupes de travail avec les principaux bailleurs et syndics de copropriétés en lien avec le compostage, la collecte des biodéchets, réemploi, ...
Structure pilote	Gestion m2A, SIVOM ou indépendant
Partenaires - relais	Communes, Associations, Prestataires extérieurs Radio, médias, bailleurs sociaux, syndics, entreprises de nettoyages
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Mise en place du nouveau site Fréquentation du site Nombre de campagnes de promotion du site Suivi et évaluation : Intégrer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions mises en place et ajuster les stratégies en conséquence. Nombre d'animations, de visites, ... Tonnage des DMA
Critères de réussite	Prendre en compte les habitudes de consommation des populations visées (choix des lieux, des types de supports, niveau de détail des communication). Pour les habitants des QPV, le tri n'est pas la préoccupation première et parfois compliqué à comprendre : simplifier au maximum, ne pas réaliser de communication en parallèle sur une autre thématique déchet (risque de confusion), adapter aux problématiques propres au territoire, attention à l'impact économique des mesures

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.2	**Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire**
Calendrier/Etapes	2026 pour la création du cahier des charges, tout au long du PLPDMA pour la mise en œuvre
Gisement impacté	Ordures ménagères, verre et collecte sélective : emballages à usage unique, déchets organiques, documents de communication, goodies
Enjeux	Développer l'éco-conception des événements organisés dans l'agglomération - Mutualiser les outils
Objectifs	Accroître le nombre de manifestations écoresponsables dans l'agglomération Réduire la production de déchets sur les évènements de l'agglo **Baisse de 6 kg/hab. des DMA**
Priorité	2 – Actions de consolidation des initiatives présentes sur le territoire, impact sur l'ensemble des DMA
Public cible	Organisateurs d'événements, services "événements" des communes
Lieux	Ensemble des événements organisés sur le territoire de m2A
Contexte - Diagnostic	Agglomération dynamique, nombreuses manifestations organisées par des acteurs variés Chartes ou pratiques existantes dans quelques communes pour certains événements (Kingersheim, Riedisheim ?, Mulhouse, ….), pas de démarche systématique à ce stade Existence de l'association Eco-Manifestations Alsace Existence d'un fichier des ressources écoresponsables du Sud-Alsace, réalisé par Eco-Manifestations Alsace pour m2A (à actualiser) Prise de conscience des organisateurs de la nécessité d'améliorer l'éco-responsabilité des manifestations, en hausse Existence de chartes environnementales pour le secteur touristique intégrant des clauses de réduction des déchets
Description de l'action	**5.2.1. Création d'un groupe de travail inter-partenaires et élaboration du cahier des charges harmonisé à l'échelle de m2A** avec les associations environnementales, les entreprises locales, le grand public, les collectivités locales (dont le service événement de m2A) - Cahier des charges évolutif : plusieurs niveaux pour avoir une progression / ouvert à tous les porteurs de manifestations - Recensement des communes déjà pratiquantes / validation du cahier des charges par les communes /outils mutualisés... - Après validation, intégration dans le règlement de collecte
	5.2.2 Formation des professionnels et des organisateurs - Organisation de séances d'information récurrentes pour les porteurs de projets + communes (lien site et journal municipal) (Forum m2A ?) - Obligation de remplir un rapport post-événement comprenant des données sur la performance écoresponsable : déchets, recyclage, économies d'énergie, etc
	5.2.3 Communication/sensibilisation du grand public - Communication anticipée des organisateurs sur leurs engagements écoresponsables permettant une sensibilisation préalable du public - Communication adaptée (affiche consignes et déchets présents) - Valorisation des bonnes pratiques/ promotion et explication du système sur le site internet (voir Action 5.1.)

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.2	**Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire**
Description de l'action	**5.2.4 Création d'une filière - développement d'un réseau local de fournisseurs "durables"** - Recours aux fournisseurs locaux et éco-certifiés pour les services, les produits alimentaires et autres besoins logistiques - Utilisation de matériaux durables, réutilisables et recyclables pour les décors, stands et autres installations éphémères - Utilisation d'énergies renouvelables pour l'alimentation électrique des installations temporaires et des stands - Subventions par acquisition de matériel spécifique - Mise en commun du matériel géré par l'association, type éco-manifestation Alsace / Outils mutualisés : location et lavage de verre écocup, toilettes sèches, garage, vélos/sécurisé - Création d'incitations, récompenses ou certifications pour les organisateurs qui surpassent les attentes en matière d'éco-responsabilité - Accompagnement par Eco-manifestations Alsace des pratiques qui fonctionnent bien et identification des difficultés
Structure pilote	Communes, m2A Eco-Manifestation Alsace, service tourisme et attractivité
Partenaires - relais	Eco-Manifestation Alsace, chargé de mission des communes, consultants, éco-conseillers Associations environnementales, agence du tourisme, ADEME Tous les organisateurs de manifestations
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'événements écoresponsables par an et niveau dans la charte Nombre d'évènements labellisés Nombre de participants aux évènements Nombre de communes ayant créé une charte ou adopté la charte de m2A Tonnage des DMA
Critères de réussite	Travail en collaboration avec les différents services concernés

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.3	**Promouvoir et accroitre l' «éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)**
Calendrier/Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Tous les déchets ménagers et assimilés
Enjeux	Développer les pratiques écoresponsables - renforcer l'éco-exemplarité des communes - motiver l'engagement de nouveaux acteurs - mutualiser les outils - valoriser les acteurs/pratiques écoresponsables
Objectifs	Accroître les pratiques écoresponsables dans l'agglomération (tous domaines, hors bâtiment traité ailleurs) **Baisse de 5 kg/hab. des DMA**
Priorité	2 – Actions de consolidation des initiatives du territoire, impact sur l'ensemble des DMA
Public cible	Prioritairement les entreprises, les établissements, les administrations et les associations considérés comme assimilés plus largement tous les acteurs économiques de l'agglo
Lieux	Ensemble du territoire de m2A
Contexte - Diagnostic	Agglomération dynamique, nombreuses entreprises et établissements Enjeux écologiques en hausse partagés par les acteurs économiques, hausse de la demande des salariés et/ou des clients pour plus de pratiques écologiques Règlementation accrue dans le secteurs public et privé Acteurs déjà engagés - Formations existantes Intérêt d'accroître le nombre d'acteurs engagés pour en motiver de nouveaux ; importance de valoriser des acteurs engagés pour montrer l'exemple Nécessité de renforcer l'éco-exemplarité de la collectivité Poids économique de la commande publique - nombreuses administrations ou établissements du secteur public
Description de l'action	**5.3.1. Création d'un groupe de travail inter-partenaires sur l'écoresponsabilité, l'éco-exemplarité, RSE/RSO** - Partages et échanges : bonnes pratiques, difficultés/interrogations, recherche de solutions collectives - Formations réalisées par des spécialistes, visites - Regroupement d'acteurs variés (dont les chambres consulaires, le service Dev ECo de m2A, Idées Alsace, Club des acheteurs écoresponsables d'Alsace...) - Groupe d'échanges entre les collectivités au sein de l'agglomération et extérieures - Groupe de référents "écoresponsabilité" internes (au sein des entreprises, m2A, communes...), avoir un référent par direction
	5.3.2 Promotion de l'économie circulaire - Conception de documents de communication sans date - Borne de récupération de fournitures de bureau réemployables - Cartographie des acteurs de l'économie circulaire et faire le lien avec la plateforme de l'économie circulaire de la région (Collectif Grand Est)
	5.3.3 Campagne de sensibilisation/formations aux écogestes au sein des entreprises, administrations, associations - en direction des salariés : challenge, team-building avec activité liées à l'écologie, ateliers 0 déchet en interne, formations... - en direction des usagers/clients/publics - Création d'un programme de fidélité avec des réductions spéciales pour encourager l'adoption de pratiques écoresponsables par le grand public, bons d'achats dans des structures de réemploi (Relais Est, Cité du réemploi,)

Axe 5. Sensibilisation et éco-exemplarité	
Action 5.3	**Promouvoir et accroitre l' «éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)**
Structure pilote	M2A
Partenaires - relais	Eco-Manifestation Alsace, chargée de mission des communes, consultants, éco-conseillers Associations environnementales, agence du tourisme, ADEME (sur les biodéchets) Tous organisateurs de manifestations
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Nombre d'événements éco-responsables par an et niveau dans la charte Nombre d'acteurs locaux ayant créé une charte ou adopté la charte de m2A Tonnage des DMA
Critères de réussite	Proposer des objectifs basés sur le bon sens dans un premier temps, puis élargir à un niveau plus avancé en mettant en avant les gains économiques et l'image positive des acteurs qui s'engagent

3.8. Fiches-action de l'axe 6 Déchetteries

Axe 6. Déchetteries	
Action 6.1	**Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie**
Calendrier/Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	DOM (Déchets occasionnels des ménages)
Enjeux	Améliorer l'information en matière de tri en déchetterie, améliorer la performance du tri, détecter et éviter les usagers qui utilisent les déchetteries à des fins professionnelles, responsabiliser les usagers sur les tonnages générés, sensibiliser à l'alternative du réemploi
Objectifs	Eviter les tonnages venant des professionnels, supprimer ceux des usagers hors m2A, réduire la benne « encombrants », orienter les tonnages des usagers vers le réemploi lorsque c'est possible **Baisse de 36 kg/hab. des DOM**
Priorité	1 – Actions structurantes avec un impact élevé sur le gisement des déchetteries
Public cible	Usagers des déchetteries
Lieux	15 déchetteries du territoire
Contexte - Diagnostic	Coût élevé pour la collectivité Tonnage en augmentation 227 kg/hab. de DOM en 2024 Contrôle d'accès effectif depuis septembre 2025 sur l'ensemble des déchetteries 9 containers de réemploi sur les 15 déchetteries au profit de la Cité du Réemploi soit 384 T Potentiel d'amélioration fort sur les bennes d'encombrants (caractérisations 2024) : 10 kg/hab. de déchets concernés par les REP, 10kg/hab. de déchets du bâtiment (gravats, plâtre, ...), 3,5 kg/hab. de bois, ... Information des professionnels lors des refus d'accès en déchetterie
Description de l'action	**6.1.1 Campagnes d'information et de communication** (grand public et agents de déchetterie) - Faire connaitre le plan d'action de communication sur la mise en place des contrôles d'accès pour rendre l'information plus visible et plus **compréhensible** : à travers le site internet actualisé du SIVOM (utiliser les relais pour renvoyer vers le site du SIVOM) et sur les déchetteries concernées - Informer les usagers sur le devenir des bennes des déchetteries, sensibiliser à la réduction de la benne « encombrant » - Adapter la signalétique au fur et à mesure des évolutions pour un message clair et compréhensif - Orienter et communiquer auprès des professionnels sur les exutoires adaptés (déchetterie professionnelle) par l'intermédiaire des acteurs concernés (fédérations professionnelles, CMA, …)
	6.1.2 Aménagement des containers de réemploi dans les déchetteries non équipées - Partenariat avec les recycleries et associations de réemploi et de réparation pour réorienter ce flux - Informer les usagers et les-agents d'accueil de déchetteries sur les objets reprenables dès l'entrée en déchetterie
Structure pilote	SIVOM
Partenaires - relais	Associations de réemploi et réparation, communes
Moyens prévisionnels	A définir

Axe 6. Déchetteries	
Action 6.1	**Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie**
Indicateurs	Tonnages des DOM Tonnages d'objets détournés vers le réemploi
Critères de réussite	Espace de réemploi dans les déchetteries : information des usagers, ouvertures régulières, partenariat avec des associations (en fonction du niveau de surcharge de la Cité du Réemploi) Prendre en considération que les gardiens de déchetteries vont subir des pressions de la part de certains professionnels (risque d'augmentation des agressions) : leur donner les outils pour éviter que ce phénomène ne se généralise

3.9. Fiches-action de l'axe 7 Amélioration du tri

Axe 7. Amélioration du tri	
Action 7.1	**Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri**
Calendrier/Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Collectes sélectives des ménages et des établissements "assimilés" (jaune, verre, biodéchets) et OMR, flux déchetterie
Enjeux	Améliorer l'information en matière de tri, améliorer la performance du tri Baisse des OMR, du refus de tri et des encombrants Hausse de la collecte sélective
Objectifs	Améliorer la visibilité et l'accessibilité aux informations sur les consignes de tri
Priorité	1 – Actions structurantes en matière de gestion des déchets et de performance de tri mais non concerné par une baisse de DMA
Public cible	Grand public, établissements "assimilés"
Lieux	Sur le site du m2A Démarchage, ateliers ou présence à des manifestations
Contexte - Diagnostic	Nombreuses erreurs de tri : 18 kg/hab. de refus de tri en 2024 Coût élevé pour la collectivité Nécessité de renouveler/diversifier les modes de communication sur le tri Taux de valorisation des DMA à améliorer Nouveau guide du tri diffusé en 2026
Description de l'action	**7.1.1 Campagnes d'information** - Faire connaitre le plan d'action de communication sur le tri pour rendre l'information plus visible : à travers les pages internet actualisé de m2A - Lien entre les sites des communes et le site de m2A (information en poupées russes, de plus en plus précis) - Lien vers les pages "prévention des déchets" et « gestion des déchets/tri » du site de m2A et entre elles - Utiliser les médias locaux pour communiquer sur les gestes à éviter - Créer des QR code à apposer sur les poubelles
	7.1.2 Création d'ateliers et d'événements, visites d'équipements liés aux déchets - Participation à des évènements et création d'ateliers grand public pour sensibiliser les habitants sur les modalités du tri - Collaboration avec différents acteurs pour organiser des événements conjoints visant à promouvoir le tri - Visites du centre de tri, de l'usine de valorisation énergétique et de la station d'épuration, de déchetteries ...
	7.1.3 Création de supports adaptés - Coopération avec des relais (centres socio-culturels, associations, apprenants en Français...) ; vérification de l'accessibilité de l'information (langues) - Etablir un mécanisme de feedback pour le recueil des suggestions et des préoccupations sur le tri
Structure pilote	SIVOM et m2A Services communication Ambassadeurs m2A et animateurs SIVOM (lien avec les habitants)

Axe 7. Amélioration du tri	
Action 7.1	**Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri**
Partenaires - relais	Relais : Associations locales Communes (bulletin communal) CSC Ecoles Déchetterie et UVE Bailleurs sociaux Entreprises de nettoyage et service moyens
Moyens prévisionnels	Ambassadeurs du tri et animateurs, dont animateurs scolaires
Indicateurs	Suivi des performances de tri : taux de refus Tonnage d'OMR, de CS et d'encombrants
Critères de réussite	Multiplier les canaux de diffusion Se limiter à la communication sur un type de déchet à la fois pour éviter la confusion Simplifier la communication pour cibler un public large et pas seulement acquis

3.10. Fiches-action de l'axe 8 Politiques incitatives

Axe 8. Politiques incitatives	
Action 8.1	**Politiques incitatives de réduction des déchets**
Calendrier/Etapes	Tout au long du PLPDMA
Gisement impacté	Ensemble des DMA
Enjeux	Réduire à la source la production de déchets
Objectifs	Réduire les DMA pour atteindre les objectifs de la loi AGEC **Baisse de 6 kg/hab. des DMA**
Priorité	2 – Actions de consolidation des actions sur la consommation responsable avec un gisement important
Public cible	Habitants, entreprises et assimilés
Lieux	A définir
Contexte - Diagnostic	L'ensemble des services sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) définie sur une zone de perception unique depuis 2019. En complément de la TEOM, la Redevance Spéciale (RS) est appliquée sur le territoire de m2A pour les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les professionnels et certaines administrations. Le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets et intègre la prévention des déchets dès la conception des produits et des services ainsi que l'allongement de la durée d'usage des produits dans des démarches de prévention des déchets en particulier avec la commande publique écoresponsable.
Description de l'action	**8.1.1 Promotion d'une politique d'achats durables (SPASER) et formation** - Privilégier voire imposer dès que possible les écolabels - Intégrer des critères ou clauses permettant de garantir de limiter la production de déchets ou garantir le réemploi - Intégrer des clauses incitatives qui favorisent des propositions luttant contre l'obsolescence programmée - Augmentation des achats de produits labellisés, écologiques dans tous les domaines - Construction-développement, mise en réseau de prestataires écoresponsables (68/Alsace)- voir avec Eco-manifestation Alsace - Association des salariés dans l'aménagement / le réaménagement des locaux avec une dimension de réemploi et sensibilisation des salariés au réemploi - Intégration d'une clause de réemploi (dès que possible) et/ou achat local dans les marchés publics / augmenter la cotation des critères écologiques dans les marchés publics - Collecte des rebuts encore réutilisables (textile, métal, cartons...) ou création d'une plate-forme d'échanges auprès des acteurs volontaires - Formations réalisées par des spécialistes et information-promotion du Club des acheteurs écoresponsables d'Alsace, outils des chambres consulaires, ...
	8.1.2 Etude de la mise en œuvre du réemploi dans le cadre de la commande publique et de nos propres chantiers
	8.1.3 Actions incitatives - Etude sur la mise en place de nouveaux modes de facturation et sensibilisation sur les coûts engendrés par les déchets - Réduction de la fréquence de collecte

Axe 8. Politiques incitatives	
Action 8.1	**Politiques incitatives de réduction des déchets**
Description de l'action	**<u>8.1.4 Pérenniser la gouvernance politique et technique, au profit de la réduction des déchets</u>** - Suivre et évaluer le PLPDMA par l'équipe projet et le comité de pilotage - Pérenniser la CCES et la réunir régulièrement pour suivre et faire évoluer les projets du PLPDMA - Produire des études permettant le suivi de l'évolution des gisements et du comportement des habitants afin d'adapter les projets à la réalité du territoire : caractérisations et études sociologiques
Structure pilote	M2A, communes
Partenaires - relais	A définir
Moyens prévisionnels	A définir
Indicateurs	Tonnages de DMA
Critères de réussite	Bien communiquer sur la réduction de la fréquence de collecte : un tri bien fait réduit le volume de la poubelle, expliquer les leviers

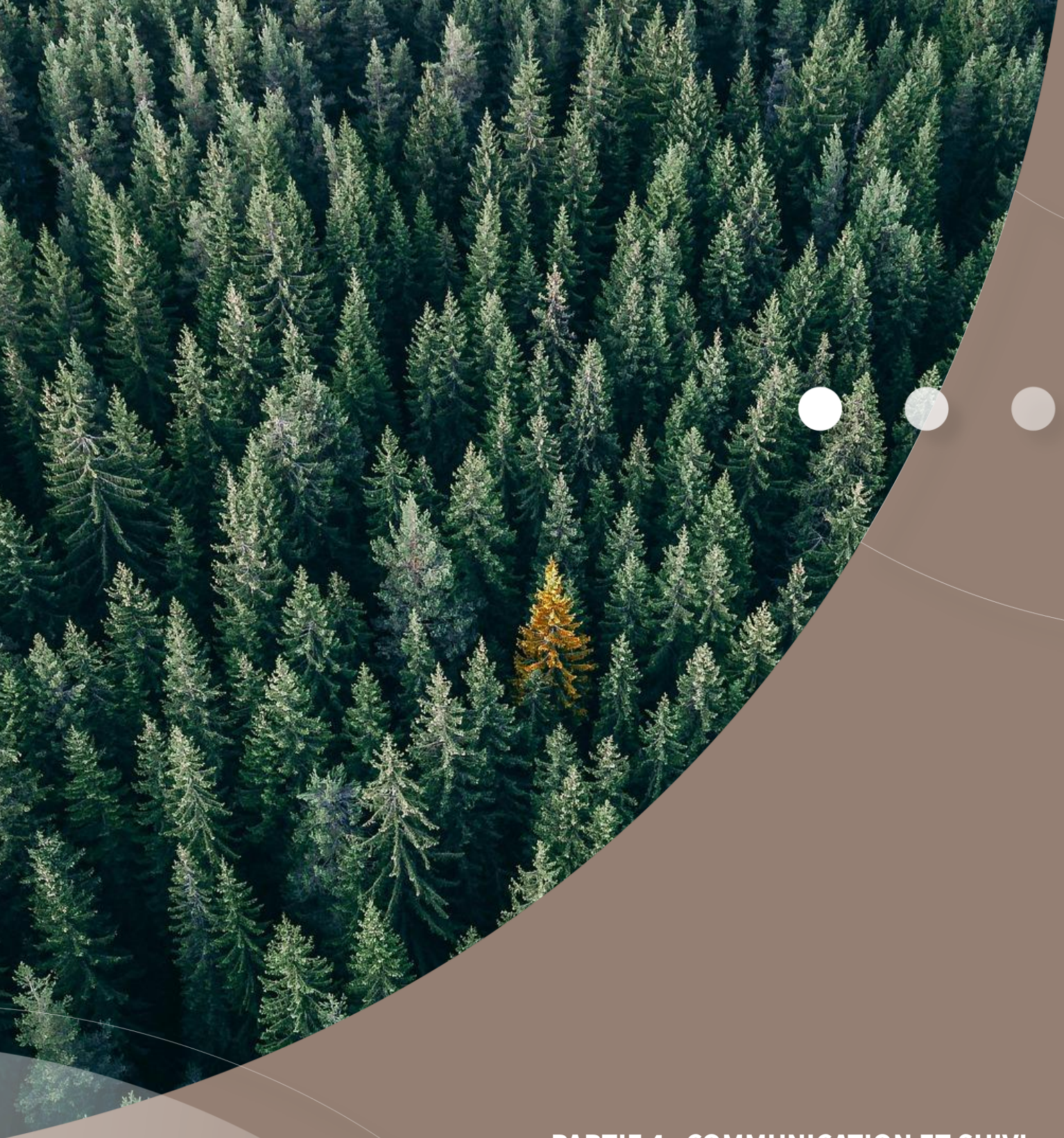
4. Le calendrier

Le calendrier du PLPDMA se décompose en deux phases :

- La poursuite des actions déjà en cours avec une montée en charge (éléments en bleu dans le tableau) ; Pour rappel, 72 % des actions sont déjà en cours.
- La création de nouvelles activités ou actions avec différents phasage (éléments en vert dans le tableau).

Tableau 7 : Calendrier de réalisation des actions du PLPDMA

N° action	Nom de l'action	Etat actuel	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Action 1.1	Développer le compostage individuel et partagé	En cours						
Action 1.2	Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages	En projet						
Action 1.3	Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)	En cours						
Action 2.1	Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)	En cours						
Action 2.2	Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation	En cours						
Action 2.3	Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs	En projet						
Action 3.1	S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP	En projet						
Action 3.2	Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment	En projet						
Action 4.1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	En cours						
Action 4.2	Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac	En cours						
Action 4.3	Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire	En cours						
Action 4.4	Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public	En cours						
Action 5.1	Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs	En cours						
Action 5.2	Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire	En cours						
Action 5.3	Promouvoir et accroitre l'«éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)	En cours						
Action 6.1	Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie	En cours						
Action 7.1	Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri	En cours						
Action 8.1	Politiques incitatives de réduction des déchets	En projet						



PARTIE 4 : COMMUNICATION ET SUIVI DU PROGRAMME

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

1. Enjeux et objectifs de la communication

La communication constituera un levier essentiel de la mise en œuvre et la réussite du PLPDMA. Elle ne doit pas se limiter à la diffusion d'informations : ; elle doit **favoriser l'appropriation des enjeux, accompagner les changements de pratiques et structurer une dynamique collective durable à l'échelle du territoire**.
Au regard des caractéristiques sociales, urbaines et socio-économiques de Mulhouse Alsace Agglomération, la communication du PLPDMA doit reposer sur les principes suivants :

- une communication continue et lisible, inscrite dans la durée du programme ;
- une diversification des messages et des formats, adaptée aux différents publics ;
- une logique de proximité et d' « aller-vers », notamment dans les quartiers prioritaires et auprès des publics moins sensibilisés ;
- la valorisation des acteurs, des initiatives locales et des résultats obtenus ;
- une articulation étroite entre communication, animation territoriale et suivi des résultats.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- faire connaître le PLPDMA, ses objectifs et ses actions ;
- rendre visibles les solutions concrètes de prévention et de réduction des déchets ;
- faciliter le passage à l'action des habitants et des professionnels ;
- renforcer l'exemplarité des acteurs publics et économiques ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par la collectivité.

2. Dispositif de communication et d'animation territoriale

2.1. Publics cibles et messages

La communication du PLPDMA s'adresse prioritairement aux habitants, en tenant compte des modes d'habitat, des tranches d'âge et des situations sociales, aux scolaires, étudiants et jeunes publics. Elle se destine également aux acteurs économiques et aux professionnels, aux acteurs associatifs, relais de proximité et structures sociales, aux élus et aux agents des collectivités.

Les messages doivent privilégier une approche positive, concrète et accessible, mettant en avant les bénéfices individuels et collectifs (qualité de vie, pouvoir d'agir, économies, lien social) et les résultats chiffrés, tout en intégrant les enjeux environnementaux globaux.

2.2. Outils et supports de communication

Le dispositif de communication repose sur une combinaison d'outils complémentaires :

- **supports numériques** : site internet dédié à la prévention des déchets, réseaux sociaux, newsletters, vidéos pédagogiques, cartographies et annuaires interactifs ;
- **supports de proximité** : guides pratiques, supports papier ciblés et outils de médiation diffusés via les communes, les bailleurs, les structures sociales et les équipements publics ;
- **événementiel** : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), événements thématiques, villages du réemploi, animations de quartier, actions « hors les murs » ;
- **outils mutualisés pour les partenaires** : kits de communication, supports d'animation, éléments de langage communs.

Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité des contenus (langage clair, supports visuels, formats adaptés, supports compréhensibles par tous).

2.3. Animation et mise en réseau des acteurs

La collectivité conserve un rôle central d'animation territoriale. A ce titre, elle organise des temps d'échanges réguliers (réunions, ateliers, groupes thématiques), valorise des initiatives locales et des porteurs de projets, assure la cohérence des actions de communication portées par les différents partenaires et accompagne les relais de terrain pour démultiplier l'impact des messages.

3. Suivi, évaluation et pilotage du PLPDMA

3.1. Gouvernance du suivi

Le suivi du PLPDMA repose sur une gouvernance partagée :

- le Comité de pilotage m2A / SIVOM, garant des orientations stratégiques et du pilotage global ;
- la Commission Consultative de Suivi et d'Élaboration (CCES), associée aux temps clés du programme ;
- L'équipe projet « Déchet » m2A/SIVOM, les services de la collectivité et les partenaires opérationnels, impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des actions.

3.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre du programme, notamment, l'ensemble des indicateurs de suivi par fiche action est à retrouver en **Annexe 6 : Tableaux des indicateurs de suivi et de résultats** :

- nombre d'actions engagées par axe ;
- nombre d'animations et d'événements organisés ;
- nombre de participants et de publics touchés ;
- nombre d'acteurs et de partenaires mobilisés ;
- diffusion et fréquentation des outils de communication (supports numériques, annuaires, guides) ;
- évolution des tonnages des différents flux ciblés par le PLPDMA.

3.3. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats visent à apprécier les effets concrets des actions du PLPDMA sur les pratiques et sur les flux de déchets ciblés. Ils sont analysés lors des bilans annuels et à mi-parcours du programme. Le détail des indicateurs de résultats par fiche action est disponible **Annexe 6 : Tableaux des indicateurs de suivi et de résultats**.

Ils portent notamment sur :

- l'évolution des tonnages de déchets évités ou détournés, en particulier :
 - biodéchets et déchets alimentaires dans les OMR ;
 - déchets verts apportés en déchetterie ;
 - encombrants et déchets réemployables ;
 - déchets issus du bâtiment dans le périmètre des DMA ;
- l'évolution des performances de tri :

 - taux de refus de tri ;
 - qualité des flux collectés ;
- l'évolution des pratiques et comportements, évaluée à travers :
 - enquêtes auprès des participants aux actions ;
 - retours d'expérience des partenaires et relais de terrain ;
- les résultats par action structurante, exprimés en kg/hab. ou en pourcentage de réduction, nombre d'usagers engagés ou effets mesurés par flux ciblé.

Ces indicateurs sont mis en regard :

- des objectifs fixés dans le PLPDMA ;
- des priorités d'action ;
- des trajectoires réglementaires (loi AGEC, SRADDET).

3.4. Articulation avec la priorisation et l'évolution du programme

Les indicateurs de suivi et de résultats constituent un outil central d'aide au pilotage. Ils alimentent la priorisation évolutive des actions, permettant :

- de renforcer les actions à fort effet levier ;
- d'ajuster ou réorienter certaines actions ;
- d'adapter les modalités de communication ou d'accompagnement.

Un bilan annuel du PLPDMA est réalisé et présenté aux instances de gouvernance.
Une évaluation à mi-parcours, puis une évaluation finale, permettront d'apprécier l'efficacité globale du programme et d'envisager, le cas échéant, son évolution.

Conclusion

En regroupant communication, animation et suivi dans une approche intégrée, le PLPDMA de Mulhouse Alsace Agglomération se dote d'un cadre structuré et opérationnel, garantissant :
une mobilisation durable des acteurs et des habitants ;
une lisibilité renforcée des actions et des résultats ;
une capacité d'adaptation continue au service des objectifs de réduction des déchets.

DÉCHETS : VALORISATION : ENVIRONNEMENT & EAU

annexes

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

DV2E
Études & services pour l'environnement

Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation 117
Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention..... 133
Annexe 3 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A 139
Annexe 4 : Liste des membres de la CCES..... 149
Annexe 5 : Diagnostic socio-économique détaillé..... 151
Annexe 6 : Tableaux des indicateurs de suivi et de résultats..... 171
Annexe 7 : Tableaux de résultats des caractérisations OMR..... 176

Annexe 1 : Politiques de prévention depuis 2010 et préconisations en matière de sensibilisation

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

Les actions réalisées par m2A, le SIVOM et les partenaires entre 2010 et 2024

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
GESTION DE PROXIMITE DECHETS VERTS ET DES BIODECHETS								
SIVOM	Collectivité territoriale	Vente de composteurs individuels	A partir de 2010	Déchets de cuisine, déchets verts	Compostage	Déchets verts et biodéchets	Particuliers	
		Sensibilisation compostage	A partir de 2014				Particuliers et scolaires	
		Création de plates-forme pédagogiques de compostage	A partir de 2015				Grand public	
		Accompagnement des gros producteurs pour le compostage partagé	A partir de 2015				Gros producteurs	
		Accompagnement création placettes de compostage partagé	A partir de 2015				Particuliers, copropriétés	
		Formation guide composteurs	A partir de 2015				Particuliers, copropriétés	
Entreprise Recycle	Entreprise	Collecte à vélo des biodéchets des restaurants, des hôtels, …	2023	Biodéchets	Collecte des biodéchets	Déchets verts et biodéchets	Entreprises	
Auto-entrepreneur Compostri	Entreprise	Sensibilisation au compostage inclusif, fabrication d'un prototype adapté aux personnes à mobilité réduite, conseil/accompagnement des démarches de compostage partagé	2024	Déchets de cuisine	Compostage	Déchets verts et biodéchets	Particuliers, copropriétés	
SIVOM	Collectivité territoriale	Rédaction plaquette "déchets verts", puis pages dédiées dans magazine du SIVOM, figurant sur le site du SIVOM	2020 Eté 2023	Déchets verts	Gestion différenciée des espaces verts privés	Déchets verts et biodéchets	Particuliers, copropriétés, collectivités	

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
GESTION DE PROXIMITE DECHETS VERTS ET DES BIODECHETS								
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Création d'un guide "jardiner au naturel"	2016	Déchets verts, déchets dangereux	Jardinage au naturel	Déchets verts et biodéchets	Particuliers, copropriétés, collectivités	
		Accompagnement gestion différenciée des espaces verts (GERPLAN Plan de gestion de l'espace rural et périurbain)	à partir de 2014	Déchets verts	Gestion différenciée des espaces verts publics et privés	Déchets verts et biodéchets	Particuliers, copropriétés, collectivités	Dispositif financé par le département du Haut-Rhin, puis la Collectivité Européenne d'Alsace, suspendu en 2025
		Distribution de poules pondeuses» opération j'adopte des poules"	2018, 2019, 2021, 2022, 2024, 2026	Déchets de cuisine, restes alimentaires	Poules	Gestion de proximité des déchets verts et des biodéchets	Grand public	
DECHETS DANGEREUX								
SIVOM	Collectivité territoriale	collecte fibrociment auprès des particulier	A partir de 2011	Amiante		Déchets toxiques	Particuliers	
		Équipement des déchetteries en signalétique tri déchets dangereux	A partir de 2014	Tous les déchets dangereux	Gestion des déchets dangereux	Déchets dangereux	Particuliers	
		sensibilisation jardinage au naturel ; sensibilisation en déchetterie limitation déchets dangereux	A partir de 2015	Produits phytos. : engrais, pesticides, insecticides	jardinage au naturel	Déchets toxiques	Particuliers, copropriétés	
		Sensibilisation au jardinage au naturel et évitement des déchets dangereux pour les jardins familiaux de Mulhouse	2014-2015		Jardinage au naturel	Déchets toxiques	Particuliers	
Mission eau et partenaires		Sensibilisation au jardinage au naturel et évitement déchets dangereux (semaine des alternatives aux pesticides et SERD)	Depuis 2014	Produits phytos. : engrais, pesticides, insecticides	Jardinage au naturel	Déchets toxiques	Particuliers	Cet événement n'existe plus sous cette forme sur le Haut-Rhin

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE								
Divers bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	Sensibilisation au GA : événement dans différents quartiers: disco-soupe	Depuis 2014	Légumes moches et entier, restes	Utilisation des restes alimentaires	Gaspillage alimentaire	Grand public	
Divers acteurs (CLOUS, asso, mutuelles)		Sensibilisation des étudiants au bien manger et au GA - SERD	Depuis 2014	Déchets de cuisine et restes alimentaires	Cuisine, conservation, dosage/faim	Gaspillage alimentaire	Etudiants	
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Création d'écocup mesure à destination des étudiants et largement distribué	2014	Déchets de cuisine	Bon dosage en cuisine	Gaspillage alimentaire	Etudiants, particuliers	
		Sensibilisation au GA avec les restaurateurs, création de la gourmand'box (opération climat gourmand et SERD)	2014 - 2015	Déchets de cuisine et restes alimentaires	Utilisation des restes alimentaires		Particuliers + restaurateurs	
		Sensibilisation au GA des animateurs périscolaires	2020	Restes alimentaires	Formation		Périscolaires m2A + dir. de l'Education m2A	
M2A Direction transition écologique et climatique et partenaires	Collectivité territoriale	Sensibilisation au GA par événement : dispo-soupe, show culinaires	2015-2019	Déchets de cuisine et restes alimentaires	Utilisation des légumes moches et en entier, restes	Gaspillage alimentaire	Grand public, étudiants	
		Diffusion du dépliant "pain" aux habitants, réalisé par les conseils généraux et les PLP alsaciens	2014		Utilisation des restes alimentaires		Grand public	N'est plus utilisé
OBAPA (BIO en Grand-Est) + m2A		Accompagnement de 5 structures de restauration collective sur bio et circuits courts dont un volet GA	2016-2018	Déchets de cuisine et restes alimentaires	Sensibilisation accompagnement complet	Gaspillage alimentaire	Structures restauration collective	
Périscolaires m2A	Collectivité territoriale	Sensibilisation au GA avec pesée des restes (SERD), selon la volonté des structures	depuis 2016	Restes alimentaires	Dosage/faim	Gaspillage alimentaire	Scolaires	Sera systématisé dans le cadre du PAT
SIVOM, Moulin nature		Sensibilisation des scolaires sur le GA	A partir de 2014	Déchets de cuisine et restes	Sensibilisation globale	Gaspillage alimentaire	Scolaires	

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE								
Divers partenaires SERD		Sensibilisation au GA sous des formes variées	A partir de 2014	Déchets de cuisine et restes légumes moches	Condition de conservation, cuisine de restes	Gaspillage alimentaire	Grand public, scolaires, collégiens	
M2A Direction transition écologique et climatique et Marché de Mulhouse		Sensibilisation des consommateurs au GA	2014	Déchets de cuisine, restes alimentaires	Légumes moches, conservation, cuisine de reste	Gaspillage alimentaire	Grand public	
Epiceries solidaires		Redistribution fruits et légumes moches (avec ou sans accompagnement de recettes)	2016	Produits dates courtes	Redistribution fruits et légumes notamment	Gaspillage alimentaire	Grand public	Manque de connaissance des produits ou des recettes, crée du GA
Conseil de quartier Mulhouse	Collectivité territoriale	Bornes d'apport de restes de pain (destinés aux citoyens à Mulhouse)	2022	Restes de pain, viennoiseries		Gaspillage alimentaire	Grand public	Borne trop utilisée par les commerçants et manque d'exutoire, présence de nuisibles, expérimentation finie
Commerçants, restaurants	Entreprise	Recours à l'appli « Too good To go »	Inconnu	Restes de pain, viennoiseries, sandwich, repas à emporter	Vente à prix réduit dates courtes	Gaspillage alimentaire	Grand public	
Grossistes / Banque Alimentaire		Captation gros volumes et redistribution	Inconnu	Inconnu	Redistribution produits dates courtes	Gaspillage alimentaire	Grand public	
Commerçants	Entreprise	Mise en relation entre donateurs/petits commerçants avec assos (Plateforme Proxidon en cours de déploiement sur le Haut-Rhin)	Inconnu	Inconnu		Gaspillage alimentaire	Grand public	
Supermarchés, commerces alimentaires	Entreprise	Rayons produits à dates courtes chez certains commerçants	Inconnu	Produits alimentaires	Vente à prix réduit dates courtes	Gaspillage alimentaire	Grand public	

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
ECOCONSOMMATION								
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Création/distribution autocollant stop pub	A partir de 2014, permanent	Papier	Refus imprimés non adressés	Écoconsommation	Grand public	
		Sensibilisation écoconsommation (supermarché monoprix)	2014	Emballages	Réduction des emballages, vrac			
		Accompagnement création de jardins partagés dans le cadre du Plan Climat à Mulhouse	2015-2017	Produits bios et produits dangereux	Alimentation saine bio et locale, prévention			Plus ou moins de succès selon les jardins
M2A Direction transition écologique et climatique+ Marché de Mulhouse	Collectivité territoriale	Sensibilisation des consommateurs, puis des commerçants à la réduction des emballages, au vrac, …	2015, puis 2016	Emballages	Réduction des emballages, vrac	Ecoconsommation	Grand public	
SIVOM, Moulin nature		Sensibilisation des scolaires à l'écoconsommation	à partir de 2015	Emballages, fournitures scolaires, origine	Sensibilisation globale	Ecoconsommation	Scolaires	
Mission eau	Collectivité territoriale	Sensibilisation utilisation eau du robinet	2014-2017	Bouteilles plastiques	Eau du robinet	Ecoconsommation	Grand public et scolaires	
Ambassadeurs du tri m2A	Collectivité territoriale	Sensibilisation utilisation eau du robinet	2014-2017	Bouteilles plastiques	Eau du robinet	Ecoconsommation	Scolaires	
M2A communication	Collectivité territoriale	Sensibilisation utilisation eau du robinet (événement)	2016	Bouteilles plastiques	Eau du robinet	Ecoconsommation	Grand public	
M2A Direction transition écologique et climatique et Association de commerçants Les vitrines de Mulhouse		Création d'une charte du commerce écoresponsable pour les commerçants et restaurateurs des vitrine de Mulhouse	2019	Tous déchets	Toutes alternatives	Ecoconsommation	Grand public, entreprises	n'a pas été animé par l'association. En sommeil

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
ECOCONSOMMATION								
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Réalisation défi 0 déchet - 4 défis	2017-2021	Tous déchets	Toutes alternatives	Ecoconsommation	Grand public	
M2A Direction transition écologique et climatique/ Lauriane Pujo		Prêt de couches lavables dans défi 0 déchet	Depuis 2020	Couches	Couches lavables	Ecoconsommation	Grand public	
		Ateliers bébé 0 déchet	Depuis 2019	Couches, produits toxiques, cadeaux...	Couches lavables, produits ménagers et cosmétiques fait maison			
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Réalisation atelier 0 déchet - 3 ans : 119 ateliers au total	2022-2024	Tous déchets	Toutes alternatives	Ecoconsommation	Grand public	
Commerces 0 déchet, vrac	Entreprise	Plusieurs épiceries vrac et zéro déchet (4), en dehors des supermarchés bio	Inconnu	Produits bios, locaux en partie, emballage	Prévention produits dangereux	Ecoconsommation	Grand public	il en reste 1 mais nombreux supermarchés avec rayons vrac ou bio
Acteurs SERD		Ateliers fabrication de produits ménagers	Depuis 2017	Emballages, produits toxiques	Produits ménagers fait maison	Ecoconsommation	Grand public	
M2A Direction transition écologique et climatique/ Céline Portal	Collectivité territoriale	Formation d'animateurs d'ateliers (CSC, bailleurs sociaux…) sur fabrication produits ménagers	2020	Emballages, produits toxiques	Produits ménagers fait maison	Ecoconsommation	Grand public	
M2A Direction transition écologique et climatique/EMA	Collectivité territoriale	Formation des acteurs éco-festivité	2016 ; 2019	Papier, emballages jetables, restes alimentaires	Evénement écoresponsable	Ecoconsommation	Grand public, organisateurs d'événements	
		Création d'un annuaire des éco-prestataires en vue d'événement écoresponsables	2020	Tous déchets d'événements			Organisateurs d'événements	A réactualiser

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
REEMPLOI								
Plusieurs repair café	Association	Activités régulières, délocalisation ponctuelles, partenariat avec Université	Inconnu	Tous produits/objets réemployables	Réparation, collecte/achat textiles 2nde main, up-cycling, …	Réemploi	Grand public, étudiants	
CLOUS	Etablissement public	Application pour petites annonces + réseau social entre résidences + Relais EST : ateliers couture réemploi, friperie éphémère dans les locaux, bons d'achat au Relais Est offert aux étudiants		Mobiliers, petits équipements, textiles	Troc, vente	Réemploi	Etudiants	
La Petite Manchester - Fabrique-Ecole		Diplôme National des Métiers d'Art et du Design Textile : design de résilience, prospective et développement durable - grade licence _ Atelier de réparation textile avec dispositif refashion				Réemploi	Etudiants	
CCI	Chambre consulaire, collectivité territorial	Programmes d'accompagnement des entreprises : MakCCIng Durable (écoconception) + Achats durables (CCI/Climaxion)				Réemploi/ écoconception	Entreprises	
CMA	Chambre consulaire, collectivité territorial	Mise en avant des artisans de la réparation + label Répar'Acteurs (CMA)		Tous matériels réparables	Réparation	Réemploi	Grand public, entreprises	
Association Art et la Matière	Association	Création d'une ressourcerie pour artistes - partenariat avec entreprises	2014	Tous produits réemployables	Ressourcerie pour artistes	Réemploi	Artistes, associations	
Commerçants secteur vestimentaire		Rayon « répare-moi » pour pièces avec petits défauts (Relais Est), portant pour dons de vêtements, vide dressing à l'initiative de commerçants		Textiles, vêtements	Réparation, collecte de dons, vente basée sur le réemploi	Réemploi	Grand public	

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
REEMPLOI								
M2A Direction transition écologique et climatique+ service communication + CCI/CMA		Création et actualisation annuaire du réemploi	A partir de 2014	Tous produits/objets réemployables	Toute activité de réemploi, réparation	Réemploi	Grand public, entreprises	
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Conférence obsolescence programmée	2016	Tous produits réemployables	Toute activité de réemploi, réparation	Réemploi	Grand public, entreprises	
M2A Direction transition écologique et climatique et partenaires	Collectivité territoriale	Achat publicité sur le site Le Bon Coin pour promotion annuaire	2017	Tous produits réemployable	Activités réemploi et réparation	Réemploi	Grand public	
		Sensibilisation au réemploi avec événements : salons du réemploi-repair café, soutien "Noël se recycle", Village du réemploi à la Foire expo annuelle	Depuis 2015		Réparation, collecte/achat textiles 2nde main, up-cycling, …			
		Recycl'afterwork GRDF, évènement ponctuel	2018	Déchet de communication	Réemploi textile et plastique		Grand public, entreprises	
SIVOM	Collectivité territoriale	Site d'échange/vente : Troc m2A	2019-2020	Tous produits réemployables	Vente produits/objets réemployables	Réemploi	Grand public, entreprises de l'ESS	N'existe plus
		Accompagnement, financement étude recyclerie	2015-2018		Activités réemploi et réparation			
M2A et Cité du réemploi	collectivité territoriale	Participation financière à la construction de la Cité du réemploi	?	Tous produits réemployables	Activités réemploi et réparation	Réemploi	Grand public	
		Inauguration de la Cité du réemploi	2021					
Divers partenaires : bureaux d'études, architectes, ...		Village industriel Fonderie, projet ressourcerie pour chantiers avec revalorisation de traverses/rails, etc.	2022 ?	Déchets du bâtiment	Ressourcerie du bâtiment	Réemploi	Entreprises, chantiers, collectivités	Manque à ce jour la structure d'accueil

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
REEMPLOI								
M2A, Ville de Mulhouse, Bureau d'études BOMA (les Bonnes Matières) et FFB (Fédération Française du Bâtiment)		Chantiers intégrant le réemploi dès leur genèse, déconstruction préservante	Inconnu	Déchets du bâtiment	Réemploi	Réemploi /éco-exemplarité	Entreprises, chantiers, collectivités	
		Partage par la FFB des catalogues de réemploi réalisés par BOMA (spécialisé en matériaux de construction (réemploi et matériaux biosourcés)						
Communes, université, écoles, périscolaire		Réutilisation de mobilier et fournitures de bureau	Inconnu	Papier, mobilier	Réemploi papier, mobilier	Réemploi	Grand public et secteur de l'éducation	
ECO-EXEMPLARITE								
Ville de Mulhouse Service culturel	Collectivité territoriale	Démarche écoresponsable pour événements	Avant 2014	Tous déchets manifestations	Toutes alternatives	Eco-exemplarité	Grand public	
M2A	Collectivité territoriale	Mise en place panier légumes et fruits bios	Inconnu		Alimentation saine, circuits courts alimentaires	Eco-exemplarité	Salariés	
		Dématérialisation des liasses conseil municipal et conseil d'agglo + courrier + factures + marché	A partir de 2015	Papier	Dématérialisation papier			
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Enquête auprès des agents (187 réponses)	2013	Tous déchets	Toutes alternatives	Eco-exemplarité	Salariés, grand public	
		Enquête auprès des communes	2014				Salariés	
		Enquête auprès des communes et services de m2A	2022					
Communes + Sahel vert	Collectivité territoriale	Tonte d'espaces verts, prairies par moutons	Inconnu	Déchets verts		Eco-exemplarité	Grand public	
Communes	Collectivité territoriale	Application Panopocket pour communiquer avec les usagers	Inconnu	Tous déchets ; pas d'impression	Prévention des déchets	Eco-exemplarité	Grand public	

Nom de la structure	Type de structure	Description de l'action	Année	Produits concernés	Alternatives	Gisement/ Axe PLPDMA	Cibles	Problème ou arrêt
SENSIBILISATION								
M2A Direction transition écologique et climatique	Collectivité territoriale	Création et actualisation site internet dédié "jeter moins"	2014	Tous déchets	Toutes alternatives	Sensibilisation	Grand public	Existe toujours, n'est plus actualisé depuis fin 2020
		Sensibilisation des responsables de lycées, en partenariat avec la Région	2014-2015				Etablissements scolaires	
		Formation des acteurs sur différentes thématiques	2014-2016				Acteurs	
M2A Direction transition écologique et climatique et communication	Collectivité territoriale	Campagnes mensuelles de sensibilisation aux gestes de prévention (site internet)	2016-2018	Tous déchets	Toutes alternatives	Sensibilisation	Grand public	
SIVOM, Relais Est, acteurs déchets		Visites centres de tri/traitement (SIVOM, UVE, Le Relais, …)		Tous déchets		Sensibilisation	Grand public et scolaires	
M2A Direction transition écologique et climatique et partenaires	Collectivité territoriale	Divers animations grand public sur la prévention des déchets au sein d'animation sur l'écologie : Alternatiba, nature E, fête de l'énergie, …	Depuis 2014	Tous déchets	Toutes alternatives	Sensibilisation	Grand public	
		Création et animations SERD	Depuis 2014				Grand public et acteurs	
M2A Direction transition écologique et climatique et partenaires + SIVOM		Conférence R(évolution) : repenser notre vision des déchets	2019	Prévention, gestion des déchets	Tri-recyclage	Sensibilisation	Grand public	

Fiche synthèse actions prévention des déchets 2018-2025 financées par Direction Transition Ecologique et Climatique - m2A

Description PLPDMA	Chiffres clés					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
La prévention des déchets se déploie sur le territoire de m2A depuis 2013. Un PLPOMA volontariste 2013-2017 a permis de réduire les ordures ménagères et assimilées de 7 %, avec le soutien financier de l'ADEME. Depuis certaines actions se sont poursuivies et d'autres ont été créées. En décembre 2020, m2A s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Sur m2A, l'objectif du programme est d'amplifier la prévention des déchets sur le territoire, de mobiliser de nouveaux acteurs et de développer l'économie circulaire	Réflexion sur les enjeux délibération d'engagement	Diagnostic : Rencontres avec les têtes de réseau économiques (CCI, CMA, Fédération Française du Bâtiment, …), diagnostic socio-économique	Diagnostic déchet, Définition des objectifs quantitatifs à atteindre, Définition des axes Mise en place de la CCES (Commission Consultative de Suivi et d'Elaboration du PLPDMA), le 30 septembre 2022 avec une 30aine de structures Elaboration d'un plan des fiches action	Démarche collaborative partenariale pour alimenter les fiches actions, 3 mois, 5 groupes de travail-3 réunions par groupe, 87 personnes différentes (272 participations au total). Etude de caractérisation des déchets (phase 1) 1ère ébauche des fiches action	Etude de caractérisation des déchets (phase 2) Modification des priorités et des fiches action, suite aux résultats des caractérisations. Travail sur les objectifs thématiques et indicateurs	Achèvement du travail sur les fiches actions, actualisation du diagnostic, validation des objectifs quantitatifs des actions (COPIL de mai 2025). Mandatement d'un bureau d'études sur la finalisation et l'optimisation du PLPDMA. Constitution du projet du PLPDMA, présenté au Conseil d'Agglomération de février 2026. Après une phase de consultation, il sera adopté dans une version finale à l'automne 2026.

Description SERD	Chiffres clés							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
La SERD est la vitrine annuelle de la prévention des déchets sur le territoire depuis 2014. Son objectif est de sensibiliser un public diversifié, de l'inciter à passer à l'action, de mettre en valeur les initiatives du territoire et de faire coopérer les multiples acteurs. Cet événement déroule sur 15 jours depuis 2017, mobilise des acteurs variés (communes, périscolaires, centres sociaux culturels et associations, bailleurs sociaux, entreprises d'insertion engagées dans le réemploi) et accueille un public nombreux. Jusqu'en 2019, m2A a organisé un ou deux temps fort pendant la SERD. Les thématiques principales sont la consommation responsable, le gaspillage alimentaire, le réemploi, le compostage et le jardinage au naturel. M2A mobilise les acteurs, coordonne la SERD et assure la communication notamment au travers de l'agenda du site et du programme national de l'ADEME.	262 animations, 116 partenaires 18 700 personnes sensibilisées 19 627 €, hors dépenses communication	280 animations, 120 partenaires 16 500 personnes sensibilisées 5914 €, hors dépenses communication et organisation événement	56 animations, 20 partenaires. 12 vidéos par m2A/partenaires. 500 personnes sensibilisées (confinement) 1 890 € (hors communication)	240 animations, 119 partenaires. m2A réalise 8 vidéos Inauguration concomitante de la cité du réemploi et de la SERD 7000 personnes sensibilisées 318 € (hors communication)	321 animations, 114 partenaires. 8300 personnes sensibilisées pas de dépenses hors communication	256 animations, 80 partenaires. 11000 personnes sensibilisées pas de dépenses hors communication	235 animations, 73 partenaires. 5600 personnes sensibilisées pas de dépenses hors communication	209 animations, 45 partenaires, 7469 participants sensibilisés

Description Défi Familles et Ateliers zéro déchets	Chiffres clés							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ce sont des actions phare de la politique de prévention dont le but est d'accompagner le passage à l'action des habitants : 4 défis "familles 0 déchet" entre 2017 et 2021 (avec des formats différents), puis des ateliers 0 déchet de 2022 à 2024. Les défis constituent une immersion dans le zéro déchet au travers d'ateliers, de conférences et de visites, d'événements festifs, offerts gratuitement par m2A et animés par différents intervenants. En contrepartie, les habitants s'engagent à peser leurs déchets et à participer aux activités. Location d'un logiciel ad hoc à partir de 2019 En 2022, cette formule a été allégée et transformée en ateliers déployés sur l'ensemble du territoire. Le bilan montre que ces activités favorisent et accroissent les pratiques de réduction de déchets et dans le cas du défi, amènent certains à un engagement fort dans l'écologie (création d'activité, engagement associatif ou politique, formation et/ou réorientation professionnelle). Une 40aine d'ateliers par an. Voir le bilan réalisé par Sofia Kocaoz en janvier 2025.	Défi 0 déchet 2017-2018 6 mois, 78 ménages 14 240 € (dont communication) + 5 670 € création espace dédié	Défi 0 déchet 2019 6 mois, 74 ménages 7 051 € (hors communication) + 2 400 € logiciel/hébergement	Défi 0 déchet 2019-2020 6 mois, 82 familles, prêt de couches lavables 10 ménages 7 715 € (hors communication) + 2220 € logiciel/hébergement, dont prêt de couches	Défi 0 déchet 6 mois, 42 ménages prêt de couches lavables 20 ménages 7759 €, dont prêt de couches	Ateliers 0 déchet 433 présences, dont 289 personnes différentes prêt de couches lavables 15 ménages 14 206 €, dont prêt de couches	Ateliers 0 déchet 405 présences, dont 252 personnes différentes prêt de couches lavables 11 ménages 14 162 €, dont prêt de couches	Ateliers 0 déchet 377 présences, dont 226 personnes différentes prêt de couches lavables 7 ménages 14 421 €, dont prêt de couches	Bilan réalisé en 2025, 164 questionnaires analysés + quelques entretiens avec des acteurs sur la mobilisation des habitants Prêt de couches lavables : Sur 10 familles inscrites, 7 familles ont bénéficié du prêt en 2025, 3 familles ont renoncé. Quelques ateliers prévus dans la SERD

Projet / Actions	Description	Chiffres clés							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Distribution de poules	Cette action, créée en 2018, à destination du grand public propose une manière originale, sympathique et efficace de réduire les déchets de cuisine (de préparation et de repas). 2 poules sur son terrain permettent d'éviter la production d'environ 146 kg/an de déchets (200 gr/jour/par poule) tout en fournissant quasi-quotidiennement des œufs frais. Cette réduction est encore amplifiée par la pratique du compostage individuel ou collectif. *don de 2 poules par ménage volontaire de m2A possédant un jardin *règlement signé par les ménages *vérification administrative des conditions d'accueil *création d'un guide pour l'accueil des poules réalisé par m2A	400 poules, 200 ménages 6 920 € hors communication	600 poules, 300 ménages 5 530 €, hors communication et organisation événement		400 poules 200 ménages 3894 € (hors animation et communication)	400 poules 200 ménages 8476 € (avec animations/ hors communication)		400 poules 200 ménages 4901 € (pas d'animation et hors communication)	
Village du réemploi-Foire expo	Depuis 2022, afin de toucher un public différent, m2A, Le Parc Expo et des partenaires (structures d'insertion, associations, artisans et artistes) travaillant avec des matériaux et objets de seconde main ont créé un "village du réemploi" au sein de la Foire expo annuelle de Mulhouse. L'objectif est de faire connaitre les pratiques de réemploi, de valoriser l'upcycling et les structures qui le pratiquent. Des animations réalisées par des prestataires et le SIVOM sont proposées depuis 2024. M2A assure la coordination, la communication et finance la location des stands.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	12 acteurs 4 800 €	15 acteurs 12 495 €	20 acteurs 19 407 €	20 acteurs 20 596 €

Projet / Actions	Description	Chiffres clés							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sensibilisation des scolaires	Depuis 2014, M2A finance un programme d'animations scolaires « sur les sentiers de l'écocitoyenneté » à destination des écoliers de 3ème cycle. Les animations sont assurées par le CINE le Moulin Nature au sein des classes qui souhaitent en bénéficier. Les 4 thèmes proposés aux écoles (ont évolués avec l'ajout de la biodiversité et eau en 2019) sont : **- L'écoconsommation,** **- Le gaspillage alimentaire** - **La biodiversité** **- La ressource en eau,** Les animations dispensées par les animateurs professionnels durent au min 2 demi-journées et au max 2 journées complètes. Chaque année, ce sont près d'une cinquantaine de classes qui en bénéficient, soit plus de 1 000 élèves. Le coût du dispositif s'élève en 2025 à 36 000 €/an. L'agence de l'eau Rhin-Meuse subventionne ce dispositif. Une partie de la sensibilisation des scolaires est également réalisée (depuis 2014) par le SIVOM de la région mulhousienne et financé par lui (1/2 journée par classe). Les projets pédagogiques ont été montés en collaboration entre le Moulin Nature et le SIVOM.	2081 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 950 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1131 sur le gaspillage alimentaire, l'écoconsommation, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2628 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 846 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1782 sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2470 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 456 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 2014 sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	1479 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 294 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1185 sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2235 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 574 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1853 élèves sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2471 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 504 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1967 élèves sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2376 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 523 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1853 élèves sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)	2180 enfants sensibilisés Par le Moulin Nature : 213 sur le gaspillage alimentaire et l'écoconsommation (financement m2A) Par le SIVOM : 1967 élèves sur le gaspillage alimentaire, la prévention des déchets et le compostage (financement SIVOM)

Annexe 2 : Compléments sur les méthodes de sensibilisation en matière de prévention

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

Introduction

Elles sont le fruit d'une synthèse croisant l'expertise de terrain de m2A, le mémoire et l'enquête d'une stagiaire, les retours d'expérience de l'ADEME et les contributions des acteurs locaux lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) et de la démarche collaborative de construction du PLPDMA.

Rappel des enjeux en matière de sensibilisation à la prévention des déchets :

- Accroitre la connaissance par le grand public des pratiques et des ressources locales
- Toucher plus d'habitants de toutes catégories (enjeu de diversification et de massification)
- Impliquer davantage les populations éloignées en intégrant leurs préoccupations et contraintes
- Proposer et/ou soutenir de nouveaux formats d'animation, « d'aller vers »
- Impliquer de nouveaux acteurs, en particulier des acteurs économiques
- Développer différents formats de communication

Tous les habitants sont concernés et impactés par les questions écologiques : changement climatique, consommation énergétique, santé, accès à une alimentation saine, consommation, au sens large. Vivre dans des conditions difficiles n'implique pas une indifférence vis-à-vis des questions de santé, de qualité de vie, d'amélioration du quotidien, ni une absence de préoccupations écologiques.

Néanmoins, **construire une écologie populaire avec les habitants et contribuer à une plus grande justice environnementale[8], nécessite des changements à la fois sur le long terme et le court terme, de l'adaptation et de la créativité.**

S'intéresser aux populations plus précaires, concevoir de nouvelles orientations et méthodes profitera au plus grand nombre et enrichira la sensibilisation pour l'ensemble des cibles.
Plusieurs pistes sont à creuser : les formats des animations, les postures, accroches et contenus, la communication et le soutien aux acteurs.

Préconisations en matière de sensibilisation et de communication pour le PLPDMA

Repenser le format des ateliers, encourager, soutenir et/ou proposer des formes variées d'expression

- **Proposer/encourager des animations/ateliers/actions dans des formats différents** :
 - Proposer des formats plus courts ou plus longs selon le public visé et le contenu,
 - Veiller aux problèmes d'accessibilité qui peuvent bloquer certaines personnes (localisation, transport, horaires, inscription indispensable et/ou par internet…)
 - Intervenir dans **des lieux variés**, en dehors des lieux fermés, dans une logique « d'aller vers » les publics, dans les lieux de vie stratégiques et/ou quotidiens où les habitants sont déjà présents.
 Par exemple : des ateliers itinérant (15-20 min max) dans des lieux variés et l'espace public ou des formations (2h, une matinée, plusieurs jours…).
 - Montrer les bonnes pratiques, poursuivre/créer/développer des visites de sites, des sites témoins (appartement, maison, jardins partagés, …), entreprises d'insertion impliquées dans le réemploi…
 - Proposer et partager davantage de tutoriels sur les pratiques de prévention

[8] « Justice environnementale : définitions, enjeux, acteurs », Chaire « Gilles Deleuze - métropole, nature, démocratie », Fondation Bordeaux Université, 2016

- **Favoriser la création d'espaces d'expression, de dialogue, d'échanges et de co-construction** pour redonner la parole aux publics, en particulier les plus « éloignés ». Par exemple, expérimenter des animations sous les formes suivantes :
 - Manifestations en extérieur, art, chant, théâtre, …
 - Bandes dessinées, dessins, …
 - Concours de rap, atelier d'improvisation sur l'écologie, théâtre forum
 - Vidéos courtes
 - Plaidoyer par des élèves, des jeunes ou par des habitants…
 - Jeux, défi
 - Rencontres où des jeunes ou des adultes engagés dans l'écologie témoignent[9]

Choisir des postures, des accroches, des contenus différents

- **Revoir les postures lors des animations** :
 - S'appuyer sur les préoccupations/besoins des participants pour répondre à un intérêt immédiat.
 - Expliciter les enjeux pour que les habitants puissent contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions adaptées,
 - Valoriser les pratiques déjà réalisées par le territoire et les savoir-faire des participants,
 - Limiter les pratiques descendantes, développer des approches accessibles et ludiques
 - Eviter les injonctions ou les discours moralisateurs, notamment avec les publics démunis qui subissent déjà beaucoup d'injonctions contradictoires et de contrôle social[10]

- **Choisir de nouvelles accroches et contenus et revoir/interroger le vocabulaire lors des animations** :
 - Eviter de parler de « déchets » (en particulier dans la communication) …,
 - Varier le vocabulaire : tester le terme « de nature » au lieu « d'environnement »,
 - Parler « d'amélioration qualité de la vie/cadre de vie, bien-être, citoyenneté, santé, joie de partager, d'être ensemble »
 - Evoquer l'objectif de faire des économies financières, dire « à petit prix »[11],
 - Choisir des prétextes détournés pour sensibiliser : Noël, cuisiner, aménager son jardin...
 - Promouvoir le « faire ensemble » et l'entraide et proposer des activités pour des publics variés et ciblés : par exemple « Atelier parents-enfants », activité « entre collègues », « entre amis », destinée aux bricoleurs/ses, jardiniers/ères, cuisiniers/ères, …
 - Proposer des ateliers vélo, bricolage, compostage, susceptibles d'attirer plus d'hommes
 - Sensibiliser à la nature, au beau, au sensible
 - Profiter des actions de nettoyage/ramassage de déchets pour sensibiliser à la prévention/au tri
 - Evoquer des notions de justice environnementale (dans l'alimentation par exemple)
 - Utiliser le sport ou la culture comme accroche

S'appuyer sur des acteurs renouvelés et formés et une communication diversifiée

- Actualiser la base des acteurs de proximité, des acteurs spécialisés pour identifier de nouveaux « piliers » territoriaux et/ou thématiques
- Développer la formation des acteurs existants et nouveaux, développer des outils à leur service

[9] Inviter des leaders, tel que Féris Barkat, créateur de Banlieue Climat et de formations à l'écologie
[10] Selon une animatrice dans un centre social
[11] Selon une chargée de mission innovation sociale chez un bailleur

- Étudier l'opportunité de créer un fonds financier de soutien aux initiatives associatives et communales pour encourager l'expérimentation locale qui complèterait des financements communaux, des fonds propres des structures et des crédits de la politique de la ville.
- **Mobiliser les Masters RSE, ESS de l'Université de l'UHA pour l'évaluation d'impact, l'École Supérieure de Praxis Sociale et les acteurs sociaux pour affiner les méthodes de mobilisation des populations précaires.**

Développer une communication complémentaire à la communication digitale

Il est essentiel de diversifier la communication par des impressions sur papier (flyers, affiches, …) et une diffusion dans des réseaux à la fois globaux (à l'échelle de l'agglomération) et locaux (quartiers et communes, y compris la ville centre) pour mieux faire connaitre les événements et les ressources en matière de prévention.

Rappel des principes de base d'une démarche de prévention, issus d'une formation proposée par l'ADEME[12]

Aborder une démarche de prévention auprès du grand public exige de la délicatesse car inciter à réduire ses déchets, c'est amener les personnes à changer d'habitudes (de consommation, de mode de vie, de manière de jeter et de percevoir ses déchets…). Rien de facile et naturel, d'autant plus dans une société où la consommation est la norme, basée sur des techniques de marketing offensives. Un changement de ce type ne se décrète pas par autrui (collectivité, animateur de centre social ou entreprise). C'est à la fois une décision individuelle et collective. Cela demande du temps, des allers-retours, des adaptations. Les familles des défis famille zéro déchet de m2A témoignent du temps nécessaire de maturation et d'expérimentation[13].

Notre comportement est dicté par de nombreux facteurs (sociaux, psychologiques, culturels…). Une « demande de changement » (voir une pression) non compatible avec notre vision du monde, notre communauté d'appartenance et notre mode de vie, risque d'être inaudible et d'augmenter notre résistance. Le changement est d'autant plus durable qu'il répond à un besoin/envie et que les participants sont impliqués.

Des études de psychologie et de sociologie montrent que ce changement peut s'appuyer sur plusieurs ressorts. C'est pourquoi la forme, le discours et le contenu des actions de prévention de déchets doit être varié afin de répondre à de multiples ressorts de motivation :

Facteurs de motivation	Discours et types d'animation possibles
Besoin/envie d'une amélioration : je me simplifie la vie, je réduis mes dépenses…	Présentation des bénéfices concrets, si possible mesurés
Plaisir de réalisation : Apprentissage de pratiques, réalisations concrètes, accessibles, engagement relativement léger ou plus important se faire plaisir	Formations, ateliers, expérimentations, étapes Faciliter le changement (autocollant stop pub, tutoriels par ex) - Valoriser « le faire » Utiliser l'entrée festive, ludique, légère
Besoin/désir/plaisir d'agir en collectif : lien social, entraide, partage de pratiques, recherche de solutions alternatives collectivement	Différents lieux et groupes, animer de manière collaborative et proposer activités/défis en groupe

[12] Formation sur le « changement en développement durable » financée par l'ADEME pour les chargés de mission prévention des déchets. Voir blog Nature Humaine https://nature-humaine.fr/ et formation ADEME/CNFPT sur le PLPDMA

[13] Lors des soirées de clôture des défis et dans l'enquête réalisée par Sofia Kocaoz.

Besoin/désir/plaisir de contribuer, de participer à la préservation de la planète, une bonne qualité de vie, une santé pour tous, une consommation éthique…	Discours sur les valeurs, valoriser la contribution. Rappel : tous sont concernés + discours sur l'être (sobre, éthique, …). Montrer l'exemplarité (acteur ou structure du territoire) Partage d'informations, chiffres, résultats
Plaisir ou volonté d'accroître sa capacité d'agir : devenir compétent, maitriser une partie de son environnement, comprendre des mécanismes et de venir acteur de sa consommation	Informations précises, chiffrées, illustrées, enjeux Notions d'écosystème, d'économie circulaire, lien entre prévention/gestion des déchets, fonctionnement du cerveau et pratiques de marketing et consommation Proposer des alternatives, faire témoigner
Volonté/plaisir à être un pionnier (avec un fort engagement)	Valoriser l'engagement, s'appuyer sur les pionniers et les 1ers adoptants. Les inciter à être des ambassadeurs
Besoin d'être intégré et de partager les normes de son milieu social, de son territoire	Faciliter le changement : Être accompagné, apprendre et pratiquer ensemble, en particulier si l'action est éloignée des pratiques habituelles Proposer des activités dans différents lieux (travail, cantine, loisirs, proximité, …)

Réflexion sur le lien entre le PAT et le PLPDMA en vue de nouvelles actions de sensibilisation

Le gaspillage alimentaire est un point d'entrée idéal pour lier la prévention des déchets aux enjeux du PAT, notamment l'accès à une alimentation saine. Pour répondre à l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en s'inscrivant dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de m2A, il s'agirait de relier les deux programmes par des actions pertinentes en adoptant un format itinérant et de proximité (Stratégie "Aller vers").

En s'inspirant des différentes contributions, il s'agit de :

- ✓ Utiliser la cuisine comme "accroche" ou prétexte détourné pour sensibiliser sans être moralisateur.
- ✓ Intégrer des notions d'ESS dans l'alimentation pour toucher les publics les plus précaires, en montrant que la réduction du gaspillage contribue indirectement à la qualité de vie et à la santé
- ✓ Privilégier les formats courts et des supports mobiles avec des ateliers itinérants pour montrer des techniques concrètes de conservation ou de valorisation des restes.

L'action pourrait activer plusieurs leviers de motivation :

- L'argument financier en mettant avant les économies réalisées et le concept de cuisine "à petit prix" pour répondre aux besoins immédiats des habitants.
- La convivialité : S'inspirer des formats festifs déjà testés comme la "disco-soupe" ou les concours de cuisine avec des chefs, qui permettent de massifier le message dans une ambiance ludique.
- Le partage de savoir-faire : Valoriser les pratiques déjà existantes des habitants (recettes anti-gaspi traditionnelles) pour limiter les approches descendantes et mettre en avant les initiatives locales.

Les acteurs à mobiliser sont déjà en lien avec m2A et sont sensibilisés à ce sujet.

- Le CLOUS (pour le public étudiant), le Moulin Nature et le SIVOM, qui possèdent déjà une expertise sur le gaspillage alimentaire.
- Le CLS de Mulhouse, qui associe santé et alimentation, tout en développant des ateliers de « mieux manger » auxquels pourrait se greffer une sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Les acteurs de proximité (centres socio-culturels, bailleurs) pour jouer un rôle de médiation et de mobilisation dans les quartiers.
- La sous-préfecture de Mulhouse/Politique de la Ville/ANRU notamment pour capter des financements

En résumé, cette thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire permettait de transformer la contrainte de la réduction des déchets en un moment de plaisir collectif et de gain de pouvoir d'achat, tout en renforçant le lien social au cœur du projet de territoire.

Annexe 3 : La gestion des déchets sur le territoire de m2A

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

Introduction

L'agglomération de m2A est un territoire qui s'est composé progressivement par regroupement successif d'anciennes communautés de communes ou de communes isolées. Sa dernière évolution date du 1er janvier 2017 avec l'arrivée de 6 nouvelles communes, portant à 39 le nombre de communes la composant pour un peu plus de 270 000 habitants (simple comptage).

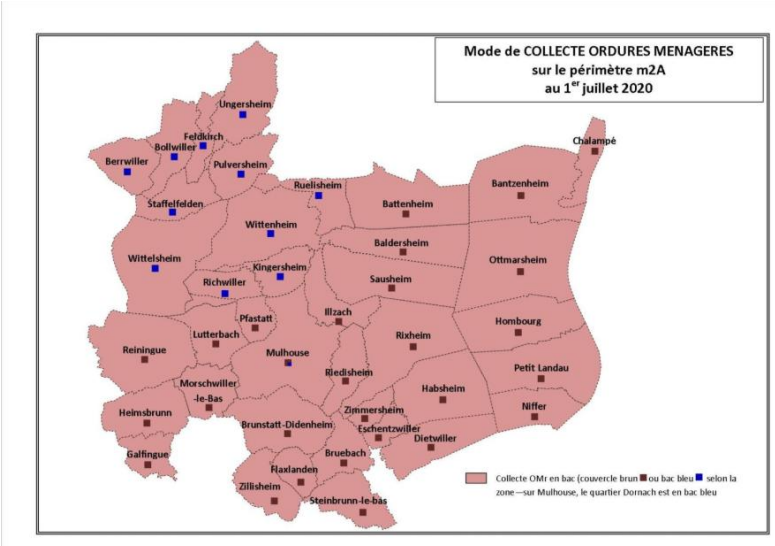
Son historique et sa typologie d'habitat entraînent des modalités de collecte et de pré-collecte encore hétérogènes selon les communes même si, depuis 2014, l'orientation qui est prise conduit vers un mode de collecte en porte-à-porte et en bacs pour les deux flux principaux que sont les ordures ménagères résiduelles et les recyclables (emballages hors verre, papiers et cartons).

L'offre de collecte de déchet a considérablement évolué depuis 2010 tant dans les OMR, la collecte sélective que les déchetteries.

L'organisation des collectes

Les ordures ménagères :

Les 39 communes sont desservies en porte-à-porte et en bacs. Quelques adresses ne peuvent pas être dotées en bacs sur la commune de Mulhouse (10 % d'adresses environ) par manque de place dans les habitats.
Hors Mulhouse, la fréquence de collecte standard est de 1 fois par semaine (sauf pour les deux communes qui disposent de la collecte des biodéchets qui sont collectées une fois toutes les 2 semaines (C0.5)). Dans les grands collectifs, les commerces de bouche et quelques autres activités le nécessitant, la fréquence est montée à 2 fois par semaine.
À Mulhouse, toutes les adresses sont traitées à une fréquence de 2 fois par semaine (sauf pour le quartier Haut Poirier qui est passé à 1, suite à la mise en place de la collecte des biodéchets), cette fréquence montant à 3 fois par semaine dans l'hypercentre. A noter qu'en complément du dispositif en porte-à-porte, il existe quelques points d'apport volontaire en conteneurs enterrés ou aériens positionnés à des endroits stratégiques.



Les collectes sélectives :

La collecte sélective en bac ou en sac, en porte à porte, s'est mise en place progressivement sur le territoire au fur et à mesure de la constitution de m2A.

Il convient de connaitre les étapes pour mieux comprendre les évolutions dans la collecte de déchets entre 2010 et 2019 :

Avant 2013, le bassin potassique bénéficiait déjà d'une collecte sélective en porte à porte.

2013 : Mulhouse

2014 : Illzach

2016 : 5 communes : Brunstatt-Didenheim, Morschwiller-le-Bas, Lutterbach, Reiningue Riedisheim

2018 : 8 communes : Bruebach, Flaxlanden, Eschentzwiller, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim et Zimmersheim

2019 : Pfastatt

2020 : 6 communes : Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau

Par ailleurs en 2015, l'extension des consignes de tri est instaurée et la majorité des emballages plastiques sont collectés. Les intégrations successives de nouvelles communes dans la collecte sélective en porte à porte et les nouvelles consignes entrainent un fort taux de refus de tri.

La collecte sélective des recyclables (papiers et cartons et emballages hors verre) :

Les 39 communes sont desservies en porte-à-porte. 28 en bacs et 11 en sacs ; quelques adresses ne sont pas encore dotées en bacs sur la commune de Mulhouse (10 % d'adresses environ) par manque de place dans les habitats. Les communes de l'ex-Bassin potassique sont collectées en sac.

Hors Mulhouse, la fréquence de collecte standard est de 1 fois toutes les deux semaines (C0.5). Dans les grands collectifs, les commerces de bouche et quelques autres activités le nécessitant, la fréquence est montée à 1 fois par semaine (C1).

Sur Mulhouse, toutes les adresses sont traitées à une fréquence de 1 fois par semaine, cette fréquence montant à 3 fois par semaine dans l'hypercentre. En complément, dans le centre-ville, une collecte des cartons des commerçants est effectuée 3 fois par semaine, en mélange avec la collecte sélective depuis le 1er janvier 2013. A noter qu'en complément du dispositif en porte-à-porte, il existe quelques points d'apport volontaire en conteneurs enterrés ou aériens positionnés à des endroits stratégiques.

Le verre :

Les 39 communes sont desservies par points d'apport volontaire. Ces points, aériens ou enterrés, sont répartis sur l'ensemble du territoire en fonction de la densité de l'habitat et des possibilités d'implantation.

Les biodéchets :

Héritage historique, 1 commune (Wittelsheim) sur les 39 est desservie en porte-à-porte et en bacs avec une fréquence de collecte de 1 fois par semaine. Les déchets verts sont inclus à cette collecte.

Depuis novembre 2024, m2A déploie progressivement la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets dans l'agglomération pour couvrir l'ensemble de la population en 2028.

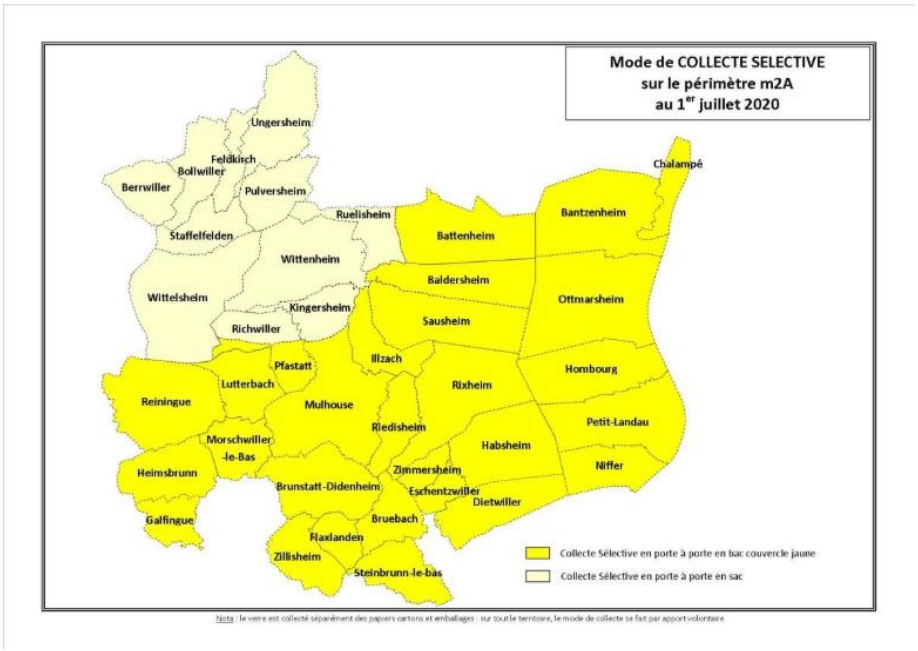
Sur l'ensemble des communes, les habitants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour s'équiper en composteur individuel ; des composteurs collectifs sont également installés de façon sporadique sur le territoire.

Les déchets verts :

Héritage historique, 10 communes sur les 39 sont desservies en porte à porte et en bacs avec une fréquence de collecte de 1 fois par semaine durant 7 mois de l'année. Une onzième commune bénéficie de cette collecte en porte-à-porte toute l'année à travers la collecte des biodéchets en porte-à-porte détaillée précédemment. Sinon, pour l'ensemble du territoire m2A, la règle est un apport en déchetterie ; quelques communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en apport volontaire dans une benne positionnée hors déchetterie.

Les encombrants :

La règle est un apport en déchetterie ; quelques communes bénéficient d'une collecte en porte-à-porte périodique, sur demande ; plus rarement, des communes bénéficient ponctuellement ou en permanence d'une collecte en apport volontaire dans une benne positionnée hors déchetterie.
Tous les autres déchets ménagers sont à apporter par les usagers en déchetterie.



Au 1er janvier 2026 : la compétence « collecte » sera intégralement gérée par m2A, à savoir : les OMR, la collecte Sélective (CS), le verre et les biodéchets

La collecte des biodéchets selon la loi AGEC :

Dans le cadre de sa mission de service public en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, l'agglomération s'est fixée comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020.
Afin de lancer cette démarche et ainsi adapter au mieux ce service de collecte aux usages mixtes (à dominante citadine mais également ruraux) de l'agglomération, m2A et le SIVOM ont fait appel à un bureau d'étude spécialisé en 2023 pour les épauler dans cette mission.
En 2024, le bureau d'étude AUSTRAL a continué à réaliser différents scénarii et animé les « ateliers-projets » où m2A a convié l'ensemble des élus et acteurs de l'agglomération.

La phase d'études comprenait notamment la réalisation de caractérisations des OMr sur deux périodes et la proposition de différents scénarii. Le scénario retenu comprend :

- D'une part, un renforcement des actions de proximité visant à réduire les biodéchets présentés à la collecte : poursuite du développement du compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, don de poules ;
- D'autre part, la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire dans les centres-villes et les noyaux villageois.

Le projet vise à toucher et desservir, à l'horizon 2027, l'ensemble de l'agglomération soit plus de 135 600 foyers, par la gestion de la collecte séparée des déchets alimentaires ou équipée d'un outil pour le tri à la source des biodéchets. Les actions qui seront mises en œuvre visent, à terme, à détourner environ 3 460 tonnes de déchets des OMR.

L'agglomération s'est lancée dans une expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire sur 3 communes précédée d'une phase de sensibilisation des habitants (en réunion publique puis en porte à porte lors de la distribution de bio-seaux). Cette expérimentation permet de clarifier différents points (propreté de la borne, qualité des biodéchets, adhésion des usagers …) et opportunités pour ce type de dispositif mais également d'estimer le ratio de captation des déchets alimentaires.

A terme, l'ensemble du territoire de m2A sera couvert par la collecte à la source des biodéchets, avec un déploiement prévu en 4 phases :

- Phase 1 : 2nd semestre 2024 : « Expérimentation » avec la mise en place de 40 abris bacs sur les communes à Bollwiller, Ruelisheim et le quartier Haut-Poirier à Mulhouse représentant 12 000 foyers.
- Phase 2 : 2025 : installation de 150 à 200 abris bacs complémentaires sur le secteur géré en régie. A la fin du printemps : Kingersheim, Lutterbach et Morschwiller, puis début novembre pour Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Ungersheim et Zillisheim.
- Phase 3 : 2nd semestre 2026 : déploiement d'environ 310 abris bacs sur tout le secteur géré en prestation.
- Phase 4 : 2027 – 2028 : finalisation du secteur régie par la mise en place d'environ 410 abris bacs, à Mulhouse.

Bilan de l'expérimentation (mai 2025) :

L'expérimentation de la collecte séparée a démarré en décembre 2024 dans les 3 communes. A partir de janvier 2025, les fréquences de collecte des OMR ont été réduites (Bollwiller & Ruelisheim : 1 fois/2 semaines et Haut-Poirier 1 fois/semaine).

Les résultats sont encourageants. La mise en place de la collecte des biodéchets connaît un succès notable, témoignant d'une participation active de la population. La quasi-absence d'erreurs de tri démontre que les habitants ont parfaitement intégré les consignes, illustrant une réelle appropriation du dispositif. Les équipements sont adaptés.

La baisse des fréquences de collecte des OMR a engendré un meilleur taux de remplissage des bacs OM, une hausse du taux de présentation dans les communes où la collecte se fait dorénavant tous les 15 jours. Ce n'est pas le cas dans le quartier Haut Poirier à Mulhouse où une collecte par semaine demeure. Sur les 3 sites, il est observable une baisse du tonnage total (de 28,86 à 25,25 tonnes, soit -12,5 %) malgré la réduction de moitié de la fréquence. Cela suggère que la mise en place de la collecte des biodéchets a permis de détourner une partie des déchets organiques des OMR. Une adoption croissante du tri des biodéchets est notable sur les deux communes, elle reste modeste sur le quartier mulhousien. Une sensibilisation accrue devra être réalisée sur ce quartier.

Il reste un écart entre la baisse des OMR et les biodéchets collectés. Plusieurs hypothèses qui iraient dans le sens d'une amélioration du tri sont possibles et des pratiques de prévention des déchets :

- Meilleur tri des emballages : les habitants ont pu améliorer leur tri des recyclables, détournant une partie des déchets précédemment mis dans les OMR ;
- Compostage domestique : certains habitants peuvent avoir commencé à composter chez eux en complément ;
- Utilisation de la déchèterie : apport volontaire de certains déchets en déchèterie ;
- Autres filières : réemploi, don, ressourceries, etc.

L'expérimentation menée confirme les bonnes orientations prises concernant nos choix stratégiques : le choix de la collecte en apport volontaire, l'implantation des bornes, la conception des bio-seaux et le mode de réapprovisionnement des sacs biodégradables par les usagers. La réduction de fréquence de collecte a démontré un impact positif non seulement sur la diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sur l'augmentation des quantités de biodéchets collectés dans les bornes.

Cependant, des points de vigilance subsistent, particulièrement en ce qui concerne la communication en porte-à-porte qui reste une difficulté. Les réunions publiques s'avèrent essentielles au déploiement efficace de notre dispositif de collecte. Ces moments d'échange permettent de partager les aspects positifs de notre étude sur la réduction des fréquences de collecte, aidant ainsi les habitants à se projeter dans ce nouveau système et à prendre conscience des enjeux environnementaux associés.

Les usagers sont les garants d'un service efficient par leur respect des consignes de tri (biodéchets, emballages, verre, utilisation des filières en déchetterie). Leur implication active constitue la clé de la réussite de ce projet et d'optimisation de notre service gestion des déchets.

Les actions de m2A pour améliorer la qualité du tri :

Utilisation de l'intelligence artificielle pour le contrôle qualité :

La collectivité déploie des outils de contrôle innovants basés sur l'intelligence artificielle, tels que les dispositifs de détection visuelle afin d'améliorer le suivi de la qualité des collectes sélectives, d'ordures ménagères résiduelles et / ou biodéchets. Ces équipements, installés sur les bennes, permettent d'analyser en temps réel la composition des flux et d'identifier les erreurs de tri récurrentes. Les données collectées sont centralisées et exploitées pour :

- Suivre les taux de refus et leur évolution par zone géographique ou par tournée,
- Cibler les secteurs ou usagers nécessitant une action de sensibilisation renforcée,
- Fournir aux Ambassadeurs du tri des outils d'aide à la décision pour prioriser leurs interventions,
- Mesurer l'impact des actions de prévention sur la qualité du tri.

Les indicateurs associés comprennent notamment le taux d'erreurs détectées, le volume de données analysées, la progression de la qualité des flux collectés et la réduction des coûts liés au traitement des refus. L'intégration de ces outils numériques contribue à une gestion plus fine, réactive et objectivée de la politique locale de prévention et de réduction des déchets.

Tri sur espace public :

La collectivité renforce son dispositif de tri sur l'espace public afin de favoriser la valorisation des déchets produits en situation de mobilité et de réduire la part des déchets résiduels collectés en mélange. Une expérimentation est réalisée depuis août 2025 dans 9 parcs et jardins de l'agglomération. Des abris-bacs bi-

flux sont progressivement déployées et harmonisées sur le territoire. Leur implantation est guidée par les besoins locaux, et fait l'objet d'un suivi régulier de la qualité des dépôts. Les actions comprennent :

- L'installation de mobiliers adaptés, normalisés et accessibles,
- Le renforcement de la signalétique et des supports de communication pour une meilleure lisibilité des consignes,
- Des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des usagers de l'espace public
- Un suivi qualitatif et quantitatif (taux de remplissage, taux d'erreurs).

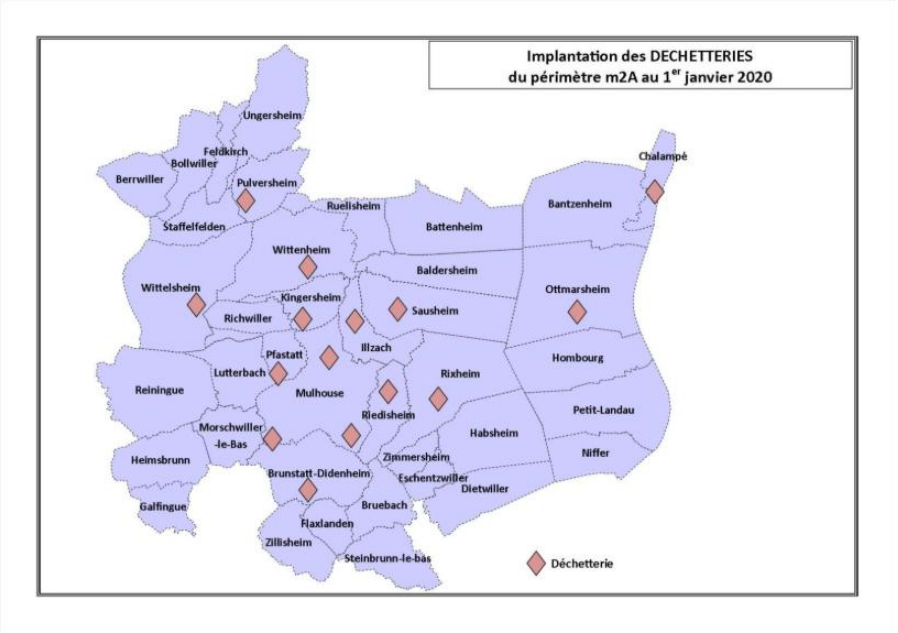
Les indicateurs de suivi portent notamment sur le nombre de points de collecte sélective déployés dans l'espace public, le tonnage de matières triées collectées, ainsi que l'évolution de la qualité du tri. Cette action vise à renforcer l'exemplarité du service public, à améliorer la propreté urbaine et à inscrire le geste de tri dans les usages quotidiens des habitants comme des visiteurs.

Évolution des modes de collecte dans les grands ensembles :

Afin d'optimiser la gestion des déchets et d'améliorer la qualité du tri, la collectivité engage une transition progressive du mode de collecte en porte-à-porte vers des points d'apport volontaire (PAV) pour les grands ensembles résidentiels. Ce changement vise à répondre aux contraintes techniques (accessibilité des bennes, sécurité des agents, coûts logistiques), tout en renforçant la responsabilisation des usagers. Les PAV enterrés permettent d'augmenter la capacité de stockage, de limiter les dépôts sauvages et de réduire les nuisances liées au stockage en pied d'immeuble.

L'accompagnement des habitants est une condition essentielle de la réussite du dispositif : information en amont, sensibilisation aux nouvelles modalités de tri et suivi régulier par les Ambassadeurs du tri. Des indicateurs de suivi sont définis, tels que le taux de remplissage des colonnes, l'évolution du taux de refus, la fréquentation des PAV. Cette action s'inscrit dans une logique de modernisation du service public, de maîtrise des coûts de collecte et d'amélioration continue de la performance environnementale.

Les déchetteries :



Il existe un réseau de 15 déchetteries intercommunales sur le périmètre du SIVOM pour 39 communes. Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables, sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans les poubelles habituelles. Ce réseau de déchetteries contribue à la bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant le cadre de vie ; il évite la prolifération de dépôts sauvages, et permet à la population de se dessaisir de déchets à fort pouvoir de pollution s'ils sont jetés n'importe comment.

Les règles de fonctionnement des déchetteries :

Le principe de l'accès gratuit dans les déchetteries du SIVOM pour les résidents du territoire de compétence est maintenu dans le cadre d'un accès contrôlé par badge. L'accès reste libre en nombre de passages et peut-être limité en volume journalier en fonction des contraintes d'exploitation. 13 sites sont équipés de barrières et les deux derniers sites possèdent un contrôle d'accès mobile.

Les interdictions concernent les professionnels, les véhicules de +3,5 t ou supérieurs à 1,90 m de haut. Les déchets des artisans, des commerçants (interdits d'accès) et ceux des ménages (en grande quantité) doivent être amenés au Centre de Tri des encombrants du SIVOM à Illzach. En cas d'infraction, une redevance d'usage est facturée à 120€ HT par passage.

Un réseau d'envergure pour atteindre les objectifs nationaux de valorisation et de réemploi des déchets ménagers

La collecte des DOM en déchetterie permet un tri efficace à la source, directement par l'usager. De plus en plus de catégories de déchets peuvent être orientées vers le recyclage (valorisation organique, matière, et gravats) avec notamment l'émergence des éco-organismes pour les DEEE, le mobilier, etc…

Le SIVOM développe autant que possible les **dispositifs opérationnels des éco-organismes**. Ainsi, le dispositif de collecte séparative des éléments d'ameublement par VALDELIA, est aujourd'hui **opérationnel sur 11 déchetteries**. Le dispositif de collecte des articles de sport et de loisirs est fonctionnel sur les 15 déchetteries. Les déchetteries constituent donc l'un des outils les plus efficaces pour satisfaire les objectifs nationaux de valorisation des déchets ménagers fixés par la loi LTECV de 2015 et la loi FREC (feuille de route économie circulaire) du 23/04/2018.

Dans ce contexte, l'objectif de valorisation pourra certainement être encore optimisé à l'avenir sur le réseau de déchetteries intercommunales dans le cadre des nouvelles filières REP prévues dans le secteur des jouets et des articles de bricolage et de jardin.
Depuis octobre 2021, la collecte préservant d'objets pour le réemploi a démarré dans 8 déchetteries (Brunstatt-Didenheim, Kingersheim, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Wittelsheim et Wittenheim). Fin 2025 un 9e point sera opérationnel sur la déchetterie de Mulhouse-Coteaux. Sur chaque site un conteneur sécurisé accueille les objets de réemploi validés par un agent « Valoriste » présent les lundis, vendredis et samedis après-midi. La collecte pour le réemploi est réalisée en partenariat avec la Cité du Réemploi à Illzach.
Grâce au développement du tri sur de plus en plus de matériaux, le taux global de recyclage en déchetterie a augmenté à 76,2 % (+0,6 points) et 67,5 % (+1,2 points) sans les gravats.

Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales :

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.
Cette étude a mis en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri et la dégradation forte de certaines déchetteries. La démarche d'optimisation, mise en place en 2014, se poursuit. Les travaux comprennent un réaménagement des quais, de certains conteneurs contre le vandalisme et un stockage sécurisé et conforme des DDS (Déchets Diffus Spéciaux). 8 déchetteries ont bénéficié de travaux à l'heure actuelle. Les déchetteries à Mulhouse-Hasenrain, Illzach, Pfastatt et Rixheim seront les prochaines à être agrandies et modernisées.
Une signalétique plus lisible et plus informative va également être mise en place progressivement dans toutes les déchetteries du SIVOM.

Les déchets des entreprises : La redevance spéciale sur m2A

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La redevance spéciale a pour objet de financer le traitement des déchets dits « assimilés » aux déchets ménagers, c'est à dire ceux non produits par les ménages, que la collectivité peut « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières » (article L. 2224-14 du CGCT).

Positionnement de la collectivité

Bien que d'application obligatoire avant le 1er janvier 2016, cette redevance n'était pas systématisée sur le territoire m2A. Depuis le 1er janvier 2016, elle revêt un caractère facultatif laissé à la discrétion des collectivités. Le choix a été fait de l'instaurer sur m2A (délibération prise en séance du 24 juin 2016)

Qui est redevable ?

Les établissements publics, administrations, commerçants, artisans, industries (toute activité professionnelle) qui utilisent les services de collecte et de traitement de m2A sont redevables. Toutefois, ceux dont l'activité ne génère pas plus de 660 litres de déchets présentés à la collecte m2A par semaine sont exonérés (cette exonération tient compte de l'assujettissement à la TEOM de ces établissements).

Valeur de cette redevance

La délibération du 24 juin 2016 fixe un prix à 0,0830 €/litre/mois de déchets présentés (volume des bacs mis à disposition de l'établissement) déduit d'un forfait équivalent à 660 litres hebdomadaire. Une convention est établie en conséquence entre m2A et chaque établissement. La délibération prévoit la revalorisation annuelle de ce tarif. En 2023, le prix est fixé à 0,0941 €/litre/mois.

Nombre de contrats

751 conventions sont signées au 1er janvier 2024. Toutes les communes, y compris Mulhouse, sont assujetties à la redevance spéciale. Même si le déploiement n'est pas encore complètement réalisé sur la totalité du territoire, faute de moyens suffisants.

Problématiques des entreprises en matière de déchets

En 2021, un état des lieux des préoccupations et des besoins des acteurs économiques en matière de gestion et de prévention des déchets a été réalisé à partir d'entretiens avec une dizaine de personnes « tête de réseau ». Ont ainsi été rencontrés

- Sur les problématiques d'économie circulaire et de déchets des entreprises artisanales et industrielles : la CMA, l'Union des corporations, la CCI, le Service Economique de m2A et Anna Gril Consultante EcoSulting.
- Pour le commerce, ont été vu le Manager du Commerce et le service Commerce de la Ville de Mulhouse, le volet Commerces de la CCI,
- Pour le bâtiment : la Fédération Française du bâtiment, le Service Architecture m2A/Ville de Mulhouse (déchets chantier et part du réemploi dans les opérations).

Les problématiques relevées sont les suivantes :

Pour les TPE :

- Moindre connaissance de la réglementation°, qui est peu respectée
- Moindre connaissance du réel coût des déchets, peu d'outils, pas de remarques sur la redevance spéciale
- Moindre connaissance de l'Eco circulaire et de la prévention de déchets qui ne sont pas des priorités
- Pour les entreprises commerciales, les déchets ne sont pas vus comme une question.
- Manque de personnel formé à la réparation
- Un intérêt de la CMA et des fédérations professionnelles

Pour les PME ou grandes entreprises

- Certaines entreprises sont conscientes des enjeux environnementaux et de la question des déchets et s'engagent
- Pour d'autres la motivation à trouver des solutions est économique (économie de matière, réduction des flux et de déchets)

Pour toutes les entreprises

- Difficulté à trouver des prestataires de collecte et des solutions de recyclage pour les déchets spécifiques
- Coût de la collecte jugé trop onéreux
- Problématique des emballages et par ailleurs du réemploi

Annexe 4 : Liste des membres de la CCES

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

Domaine	Nom de la structure
Acteurs économiques	Chambre de Commerce et d'Industrie
Acteurs économiques	Chambre de Métiers d'Alsace
Acteurs économiques	Fédération Française du Bâtiment
Acteurs économiques	Union Métiers Industrie de l'Hôtellerie (UMIH68)
Consommation	Chambre de Consommation d'Alsace
Consommation	CLCV UD 68 (Consommation, logement et cadre de vie – Union départementale)
Consommation	Eco-Manifestation Alsace
Déchets	Agrivalor
Déchets	Citeo
Déchets	COVED
Déchets	Premys Colas
Déchets	Schroll
Enseignement	CLOUS
Enseignement	Inspection Académique
Habitants	M2A/ Conseil de développement
Habitat	Areal-Habitat
Habitat	m2A-Habitat
Institutions	ADEME
Institutions	Collectivité Européenne d'Alsace
Institutions	m2A
Institutions	Région Grand Est
Institutions	SIVOM Mulhouse-Sud Alsace
Proximité	UDCSC (Union Départementale des Centres socio-culturels)
Réemploi	ACI Affaire d'Entr'Aide - Fondation de l'Armée du Salut
Réemploi	Cité du Réemploi
Réemploi	Le Relais Est
Sensibilisation	Le Moulin Nature

Annexe 5 : Diagnostic socio-économique détaillé

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

L'agglomération est un territoire contrasté socialement et géographiquement qui présente de fortes inégalités. Du fait de l'histoire économique du territoire, on observe un clivage nord-ouest / sud-est, avec au nord des populations plutôt modestes et au sud des populations plus aisées. La ville-centre concentre un certain nombre de difficultés, même si elle dispose également de quartiers aisés. Cette situation se retrouve dans la totalité des caractéristiques socio-économiques du territoire.

Des territoires plus modestes à Mulhouse et dans les communes au nord-ouest

Mulhouse concentre la quasi-totalité des quartiers prioritaires (QPV) de l'agglomération. Par définition, les populations qui y habitent sont fragiles. Ces quartiers accueillent une part importante de jeunes, de familles nombreuses et de familles monoparentales. Le taux de de pauvreté est élevé.
Mulhouse, Illzach, Kingersheim, Wittenheim, Wittelsheim accueillent des populations ouvrières ou employées, avec un niveau de revenu peu élevé, les jeunes sont moins scolarisés que la moyenne de l'agglomération, le taux d'emploi est plus faible. Parallèlement, ces territoires sont dynamiques d'un point de vue économique, du fait de la présence d'entreprises et de zones d'activités.
En termes d'habitat, les locataires sont relativement nombreux et la part des appartements plus importante.
Les ouvriers sont également plus nombreux à habiter le long du Rhin. Les grandes usines qui y sont implantées emploient des ouvriers qualifiés. Ce peut également être des frontaliers.

L'attractivité du sud de l'agglomération pour les communes au sud de Mulhouse

Le quartier du Rebberg (et une partie de Dornach) à Mulhouse et les communes au sud-est de Mulhouse accueillent des populations plus aisées, en majorité propriétaires. Elles disposent d'un revenu médian élevé, en partie, dû aux frontaliers travaillant en Suisse. Le niveau d'études des habitants est élevé, tout comme le taux de scolarisation des jeunes. Le niveau de formation des parents et la scolarisation de leurs enfants sont liés.

POPULATION

Des densités fortes dans la ville centre

Le Péricentre et sa périphérie proche sont denses. Mulhouse présente la densité la plus forte (52 hab. par hectare urbanisé en 2018). Il existe une disparité selon les communes et selon les quartiers. Les quartiers d'habitat social des QPV sont denses.

Eléments utiles pour le PLPDMA

Au vu des disparités entre les communes, les politiques de prévention devront tenir compte de la spécificité de chaque territoire en mettant en place des actions adaptées.
Il est indispensable de concevoir des actions dans l'habitat collectif (social ou non), compte tenu du nombre de personnes touchées.

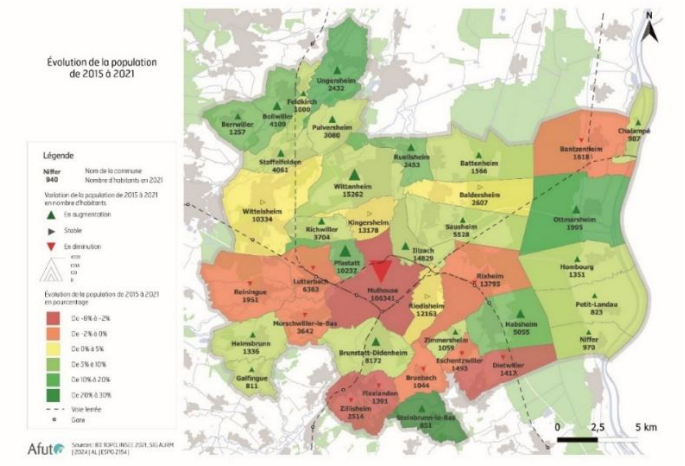
Une croissance faible de la population, mais des différences selon les communes

	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023	2024	évol 2010-2024
m2A	255 267	264 723	272 985	273 564	274 066	274 133	272 677	271 690	6,4
Mulhouse	113 135	110 755	111 892	109 443	108 942	108 312	106 341	104 924	-7,3

Sources : INSEE population municipale sans double compte (chiffres utilisés par le SIVOM pour le calcul des kg/hab.)

- Une population avec une faible croissance et une baisse de population pour Mulhouse du fait d'un solde migratoire négatif.
- La situation diffère selon les communes, Mulhouse perd des habitants au profit du reste de l'agglomération. Certaines communes éloignées de la ville-centre connaissent une croissance moyenne à forte, voir ci-dessous

Selon l'INSEE, modèle OMPHALE l'extrapolation à horizon **2030** est de **270 550** habitants et de **270 031** habitants en **2031**, selon ce modèle la population de l'agglomération va continuer de baisser.



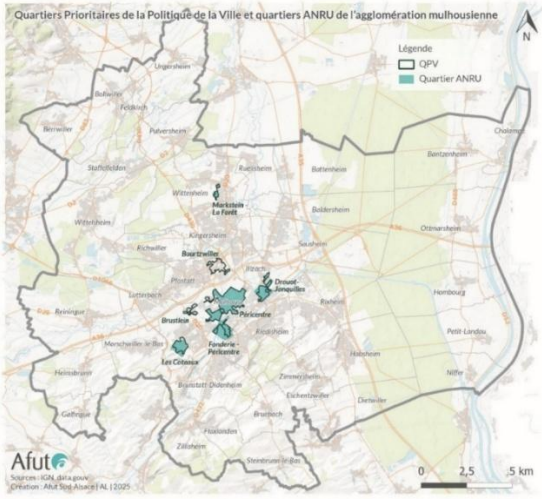
Carte 02 : *Evolution de la population entre 2015 et 2021.*

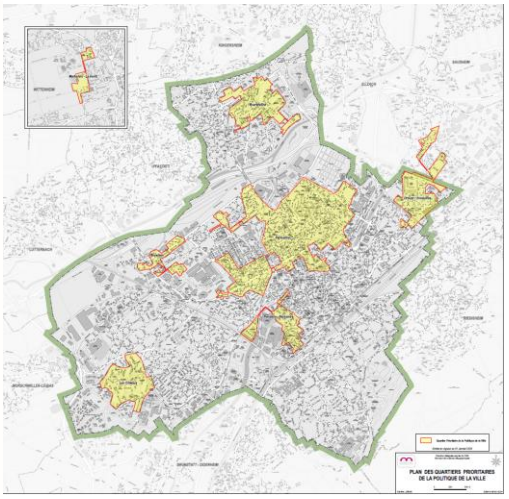
Eléments utiles pour le PLPDMA

L'évolution contrastée de la population est à prendre en compte. Certaines communes perdent des habitants mais d'autres en gagnent.

Des actions spécifiques pour les nouveaux arrivants (sensibilisation, livret d'accueil, etc.) peuvent être envisagées et réalisées par m2A et les communes, les bailleurs sociaux et des structures associatives...

Le poids des quartiers prioritaires dans l'agglomération





Carte 03 : *quartiers prioritaires de la ville et quartiers de l'agglomération mulhousienne, en 2025.*

Carte 04 : *Plan des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en 2024.*

En 2024, il y a 7 quartiers répartis dans 3 communes : Mulhouse, Illzach, Wittenheim. Les quartiers dit « QPV » (quartiers de la politique de la ville) ont été définis par l'Etat[14] à partir du critère unique des revenus. La population vivant en QPV était de **52452**[15] en **2020** (INSEE).

Les données concernant les QPV datent de 2020 ou de 2021, selon les indicateurs.

QPV	Communes	Population 2020
Les Coteaux	Mulhouse	7775
Bourtzwiller	Mulhouse	4442
Péricentre	Mulhouse	26880
Fonderie - Péricentre	Mulhouse	4762
Drouot-Jonquilles	Illzach, Mulhouse	4195
Brustlein	Mulhouse	2727
Markstein - La Forêt	Wittenheim	1671
TOTAL population QPV		52 452
TOTAL population m2A		273 564

Cette population a un poids considérable dans l'agglomération d'un point de vue démographique et socio-économique :

- 19,2 % de la population de l'agglomération vit en QPV (Quartier de la Politique de la Ville)
- 46 % de la population de Mulhouse vit en QPV, ce qui représente un chiffre élevé.
- 97 % de la population des QPV résident à Mulhouse
- 62 % de cette population QPV vit au Péricentre de la ville de Mulhouse

Les revenus des ménages sont particulièrement faibles, bien inférieurs à la moyenne de m2A. Les taux de pauvreté sont importants, en particulier à Mulhouse. Exemple : 57 % aux Coteaux et 48 % à Bourztwiller en 2021.

[14] Loi du 21 février 2014
[15] INSEE population municipale simple comptage.

En 2021, Les jeunes sont très nombreux, notamment aux Coteaux et dans le quartier Markstein où plus de 48 % de la population a moins de 25 ans. Dans certains quartiers, la part des familles monoparentales est élevée. Le taux d'emploi (actifs occupés) est faible. Au sens du recensement le taux de chômage reste élevé (26 à 37 % selon les quartiers).

Plus d'un tiers des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi, avec des taux particulièrement élevés à Bourtzwiller (37,8 %) et à Brustlein (33,9 %).

Eléments utiles pour le PLPDMA

Il y a un vrai enjeu à associer ces populations aux questions et pratiques de prévention de déchets et de tri, même si ce sujet peut être éloigné de leurs préoccupations immédiates.

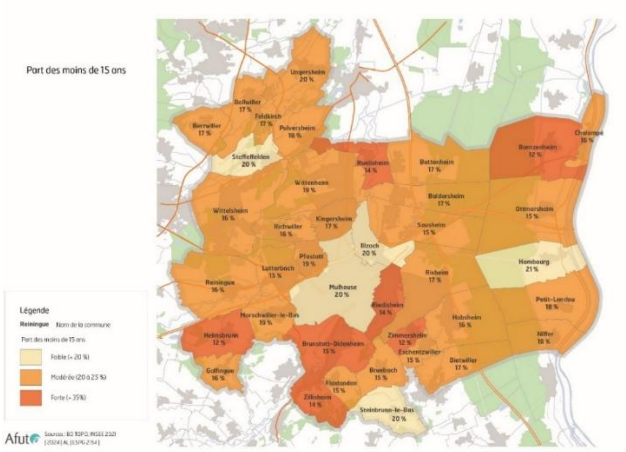
Elles sont probablement dans un rapport complexe à la consommation, qui reste un idéal à atteindre tout en subissant une sobriété imposée. Les questions de santé, d'économie/pouvoir d'achat et de justice sociale et environnementale sont des leviers possibles.

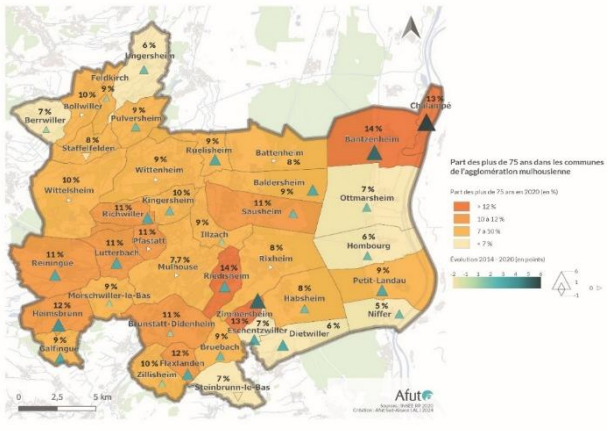
Un accompagnement ciblé, réalisé par des relais de proximité, pour construire des actions adaptées est indispensable.

Une population jeune importante mais un vieillissement progressif

D'après des données INSEE de 2018 et l'analyse de l'AFUT, m2A est l'agglomération la plus jeune[16] (-de 15 ans) du Grand Est.
En 2022, la part des 0-14 ans est de 17,9 % (19,63 % à Mulhouse), elle est supérieure à la moyenne régionale (16,51 %) et nationale (17,32 %). Il y a 48 873 jeunes de moins de 15 ans en 2022 sur l'agglomération. La scolarisation, l'insertion et l'emploi des jeunes un enjeu majeur dans l'agglomération.

La situation diffère selon les quartiers à Mulhouse et selon les communes. Dans les QPV, la part peut être très élevée (22,2 % à Bourtzwiller, 31,2 % à Markstein-La Forêt).





Carte 05 : *Part de la population de moins de 15 ans sur le territoire, en 2021.*

Carte 06 : *Part de la population de plus de 75 ans sur le territoire, en 2020.*

[16] Voir Portrait des habitants de l'agglomération mulhousienne, AURM 2022 (données 2018)

Age	2013	%	2016	%	2022	%
0 à 14 ans	50 875	18.8	52 129	19.1	48 873	17.9
15 à 29 ans	50 321	18.6	47 698	17.5	47 077	17.2
30 à 44 ans	53 724	19.9	52 653	19.3	51 280	18.8
45 à 59 ans	55 010	20.4	54 077	19.8	53 924	19.8
60 à 74 ans	37 557	13.9	42 327	15.5	46 385	17.0
75 ans ou plus	22 629	8.4	23 828	8.7	25 411	9.3
Ensemble	**270 116**	**100**	**272 712**	**100**	**272 950**	**100**

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitation complémentaires, géographie au 01/01/2025

En 2022, les parts des 0-14 ans et des 15-29 ans restent élevée mais décroissent légèrement, tout comme les actifs en âge de travailler alors que les plus de 60 ans augmente. **Le territoire est en vieillissement**, malgré des différences entre les communes.

Eléments utiles pour le PLPDMA

Compte tenu de la part importante de jeunes et de familles, même si la population vieillit, il est important prévoir des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.

● ***Enfants et jeunes*** *:*
Les enfants et adolescents sont des « grands » consommateurs indirects ou directs (jeux, vêtements, couches, appareils électroniques, etc.) et peuvent « prescrire » certains comportements d'achat de leurs proches. Une sensibilisation précoce, diversifiée et combinée des enfants, des parents et des adolescents serait utile.

Ces jeunes consommateurs seront les consommateurs de demain : une compréhension des enjeux de consommation, l'apprentissage de pratiques plus sobres, dès l'enfance, permettra peut-être d'infléchir progressivement leurs comportements.

Exemple d'actions :
Incitation à l'achat des produits de seconde main (vêtements, jouets, livres…)
Diffusion des thèmes de la prévention au sein d'activités culturelles (théâtre, musique, sport) à destination des jeunes. Des ateliers de rap pourraient être organisés.
Création d'activités parents-enfants, escape-Game, défi, atelier de cuisine ou de jardinage.
Cela suppose de mobiliser des acteurs variés en lien direct avec ces publics : écoles, périscolaires, collèges, lycées, université, associations, centre socio-culturels, clubs de sport, …

Les autres catégories

● ***Adultes et en emploi ou en recherche d'emploi***
Pour toucher le public adulte, il serait intéressant de proposer des actions de prévention sur le lieu de travail, dans les activités de loisirs, sur les lieux d'achat. Le recours à des arguments économiques, de facilité de mise en œuvre, de préservation de la santé peuvent être utilisés.

● ***Les plus de 60 ans.***
Certains retraités sont actifs dans les associations et ont potentiellement du temps à mettre au profit de la démarche de prévention des déchets. Des actions peuvent également être envisagées auprès du 3e âge non-valide. Par exemple :
La limitation des emballages dans les services de partage à domiciles,
La sensibilisation des auxiliaires de vie chargée des courses et du ménage,
La réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives

Un accroissement du nombre de ménages et une réduction de la taille des ménages

On note un double phénomène : d'une part une évolution à la hausse du nombre de ménages (+ 6,4 % entre 2010 et 2021, supérieure à l'évolution de la population (+ 1,5 %) et d'autre part une baisse du nombre de personnes par ménage, assortie d'une hausse des petits ménages :

- Croissance forte des ménages seuls (+ 21,7 % entre 2011 et 2022), qui représentent 38, 6 % des ménages en 2022
- Baisse des couples sans enfants et avec enfants
- Quasi-stabilité des familles monoparentales

Ces évolutions, également observées au niveau national, s'expliquent par l'évolution des modes de vie (retard de la vie en couple, séparations, veuvage, …)

Nombre de personnes par logement[17] (population RP sans double compte 2022) : nombre d'habitants / nombre de logements (=ménages) : **274 133/ 138 820=1.97**

Importance des familles avec enfants sur l'agglomération

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2011	%	2016	%	2022	%	2011	2016	2022
Ensemble	**115 061**	**100,0**	**117 689**	**100,0**	**122 537**	**100,0**	**264 151**	**267 045**	**267 383**
Ménages d'une personne	**38 854**	**33,8**	**41 152**	**35,0**	**47 291**	**38,6**	**38 854**	**41 152**	**47 291**
Hommes seuls	16 636	14,5	18 251	15,5	21 806	17,8	16 636	18 251	21 806
Femmes seules	22 218	19,3	22 901	19,5	25 484	20,8	22 218	22 901	25 484
Autres ménages sans famille	**2 212**	**1,9**	**2 262**	**1,9**	**1 571**	**1,3**	**5 365**	**5 466**	**3 463**
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	**73 996**	**64,3**	**74 276**	**63,1**	**73 675**	**60,1**	**219 932**	**220 427**	**216 630**
Un couple sans enfant	30 428	26,4	30 688	26,1	31 101	25,4	62 319	62 560	63 576
Un couple avec enfant(s)	32 495	28,2	31 919	27,1	30 138	24,6	128 104	126 786	120 130
Une famille monoparentale	11 073	9,6	11 669	9,9	12 435	10,1	29 508	31 081	32 92

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025.

[17] Indicateur utile pour calculer les kg de déchets par habitant et les rapporter par ménage

Les ménages avec familles[18] représentent 60,1 %, et les ménages avec enfants 34,7%. Les familles monoparentales représentent 10 % des ménages sur m2A contre 10,1 % en France, 9,4 % dans le Grand-Est et 11,9 % à Mulhouse en 2022. La quasi-totalité des communes accueillent au moins 10 % de familles monoparentales, les chiffres sont plus élevés dans les QPV. Familles monoparentales et pauvreté sont souvent liées.

Il est utile de ressortir les données relatives aux familles nombreuses (3 enfants et plus) dans le cadre de ce PLPDMA. En 2022, le territoire abrite 11,4 % de familles nombreuses au sein des familles, contre 8,1 % en Grand-Est et 9 % en France Ces familles nombreuses se trouvent plus concentrées dans les quartiers sensibles de deux communes à savoir : Mulhouse et Illzach. A Mulhouse, le taux de familles nombreuses est de 17,3 %.

Ce chiffre s'explique notamment par la présence de population étrangère ou issue de l'immigration qui a d'avantage d'enfants et l'offre de grands logements dans certains quartiers d'habitat social. Il est à noter qu'en moyenne, le niveau de vie des familles décroît avec le nombre d'enfants, si bien que les familles nombreuses sont davantage touchées par la pauvreté.

Eléments utiles pour le PLPDMA

La taille et le type de ménages ainsi que le niveau de vie influent sur la production des déchets et par conséquent sur la promotion de différents pratiques de prévention.

Pour les familles : couches lavables ; sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, consommation responsable, promotion du réemploi et la réparation.

Pour les ménages d'une personne et les ménages sans enfant : sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, la consommation responsable et le réemploi. Il pourrait être intéressant de réfléchir à des alternatives aux portions individuelles qui créent de nombreux emballages.

Il est important de diversifier les lieux et formes de sensibilisation et de poursuivre et développer des partenariats avec les associations, les partenaires commerciaux, les grandes surfaces…

Une sur-représentation des étrangers et des immigrés sur le territoire de m2A (RP 2019)

Du fait de son histoire et de son économie, le territoire de m2A accueille

- Une part d'étrangers supérieure à la moyenne française : M2A : 12 % contre 7,1 %en moyenne française.
- Une part d'immigrés de 16,1 % contre 9,7 % sur le plan national.

Eléments utiles pour le PLPDMA

L'accessibilité et la compréhension des messages de prévention est à prendre compte dans les actions proposées.

Pour une meilleure efficacité, il est nécessaire, dans la mesure du possible d'associer ces populations et de monter des projets en co-construction avec des associations relais type CSC ou des bailleurs sociaux.

[18] Au sens de l'INSEE = les familles comprennent : les couples sans enfants, les couples avec enfants et familles monoparentales

CSP – Formation – Emploi et chômage- Revenus

Population de plus de 15 ans selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Groupe socioprofessionnel	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	219 242	100.0	220 602	100.0	224 041	100.0
Agriculteurs exploitants	239	0.1	227	0.1	269	0.1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5 659	2.6	5 842	2.6	6 441	2.9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14 109	6.4	15 002	6.8	17 524	7.8
Professions intermédiaires	29 913	13.6	29 974	13.6	31 140	13.9
Employés	35 493	16.2	35 339	16.0	34 366	15.3
Ouvriers	37 861	17.3	35 681	16.2	33 384	14.9
Retraités	55 145	25.2	56 667	25.7	59 730	26.7
Autres personnes sans activités professionnelle	40 823	18.6	41 870	19.0	41 188	18.4

Sources : Insee, RP2011 et RP2022, exploitation complémentaires, géographie au 01/01/2025

En 2022 :

- 30 % des plus de 15 ans sont des employés ou des ouvriers. Catégories en baisse depuis 2011. Les ouvriers sont surreprésentés par rapport à la moyenne française (14, 9 % contre 11, 6 %)
- 13,9 % sont des professions intermédiaires
- 7,8 % sont des cadres, professions intellectuelles supérieures, cette catégorie est en légère hausse mais demeure inferieure à la moyenne française (10,7 %)

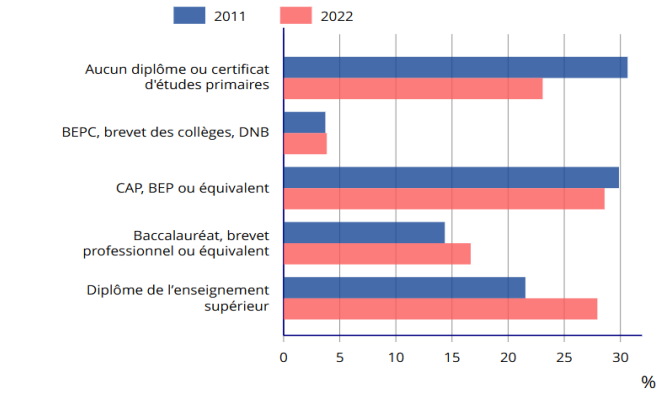
Comme pour tous les critères, on retrouve le clivage habituel présent sur l'agglomération nord-ouest/sud-est.

Taux de scolarisation plus bas que la moyenne nationale et un niveau de diplôme moyen :

Sur les niveaux de formation et de scolarisation, on retrouve une grande disparité entre les territoires de l'agglomération et la fracture nord-ouest/sud-est.

En 2022, Le taux de scolarisation des 15-24 ans de m2A (61,5 %) est inférieur à la moyenne française (65,65 %) et régionale (63,16 %). Mulhouse est à 61,19 %.
Pour les niveaux de diplômes, Les bac+2 et + sont moins représentés sur m2A (27,9 %) qu'au niveau régional (28,7 %) et national (33,3 %), et (25,2 % à Mulhouse).

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

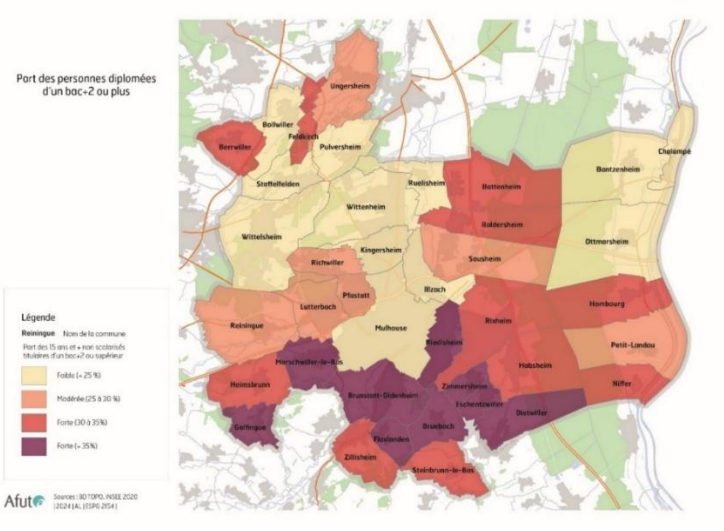


Note : Les modalités de réponse ayant évolué au cours des enquêtes de recensement, les valeurs ne peuvent être obtenues pour le millésime 2016.
Sources : Insee, RP2011, RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

En 2022 :

- **23 %** de la population de m2A n'ont aucun diplôme (en baisse depuis 2011).
- **28,6 %** de la population de m2A sont détenteurs du CAP, BEP ou un diplôme équivalent (en baisse).

- 16, 7 % à un niveau BAC ou équivalent.
- **27,9 %** de la population de l'agglomération mulhousienne ont un diplôme de l'enseignement supérieur (en hausse).



Carte 08 : *part des personnes diplômées d'un bac +2 ou plus, en 2020.*

Formation supérieure et étudiants

Sur m2A, la formation supérieure rassemble environ 10 000 étudiants dont 7000 à l'UHA (Université de Haute Alsace), en 2023-2024. Pendant le 1er cycle, environ 54 % résident chez leurs parents sur l'agglomération ou en dehors et sont originaires du Haut-Rhin à 56 % tandis que les étudiants de Master et Doctorat ne sont que 43 % dans ce cas (étude AFUT 2022). Les étudiants peuvent être intéressés par la sensibilisation sur la prévention des déchets et il est possible d'envisager des partenariats sur différents sujets avec l'Université. Le CLOUS est déjà partie prenante de la SERD depuis longtemps.

Eléments utiles pour le PLPDMA

Avec une part importante de population peu diplômée ou pas diplômé, Il est important de prendre en compte ce paramètre et d'adapter la forme des actions et le discours.

En parallèle, les étudiants peuvent être intéressés par les problématiques de prévention de déchets au travers de la consommation, l'usage du réemploi et de l'évitement du gaspillage alimentaire.

Un taux d'emploi peu élevé et un taux de chômage important

Comme pour tous les indicateurs, on trouve des différences importantes (+ de 20 points) entre les communes. Le taux d'emploi est particulièrement faible dans les quartiers de la politique de la ville

- En, 2022 le taux d'activité[19] **(**73,0 %) des 15 ans et plus, est légèrement inférieur à la moyenne régionale (74,8 %) et nationale (75,2 %).
- Le taux d'emploi[20] en 2022 est de 62 % sur m2A et de 52 % à Mulhouse. Ces taux d'emploi sont faibles au regard de la moyenne Grand-Est (66,2 %) et françaises (66,3 %).

En 2021, Les taux d'emploi sont extrêmement faibles dans les QPV allant de 38,2 % à Bourtzwiller à 46,4 % à Fonderie-péricentre.

[19] Taux d'activité = proportion d'actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi) sur la population en âge de travailler (15-64 ans).
[20] Taux d'emploi = proportion des personnes en emploi sur la population en âge de travailler

Chiffres détaillés - Emploi - Population active
France hors Mayotte - Communes
Mise en ligne le 26/06/2025 Géographie au 01/01/2025
©Insee Source(s) : Insee, Recensements de la population.

Code géographique	Libellé géographique	Pop 15-64 ans en 2022 (princ)	Actifs occupés 15-64 ans en 2022 (princ)	Taux d'emploi en %	Emplois au LT en 2022 (princ)
68015	Baldersheim	1518	1128	74	354
68020	Bantzenheim	941	727	77	310
68022	Battenheim	969	755	78	146
68032	Berrwiller	781	617	79	196
68043	Bollwiller	2535	1770	70	654
68055	Bruebach	641	458	71	55
68056	Brunstatt-Didenhe	5085	3441	68	2882
68064	Chalampé	581	422	73	1270
68072	Dietwiller	875	654	75	153
68084	Eschentzwiller	939	730	78	107
68088	Feldkirch	618	466	75	214
68093	Flaxlanden	799	585	73	139
68101	Galfingue	497	396	80	41
68118	Habsheim	3208	2337	73	1290
68129	Heimsbrunn	748	565	76	563
68144	Hombourg	882	664	75	650
68154	Illzach	8947	5592	63	6410
68166	Kingersheim	7972	5228	66	3283
68195	Lutterbach	4352	2463	57	2268
68218	Morschwiller-le-Ba	2251	1566	70	936
68224	Mulhouse	66812	34480	52	56073
68238	Niffer	621	478	77	58
68253	Ottmarsheim	1333	885	66	1332
68254	Petit-Landau	488	359	74	58
68256	Pfastatt	6100	4079	67	2477
68258	Pulversheim	1961	1431	73	952
68267	Reiningue	1151	885	77	235
68270	Richwiller	2277	1616	71	1468
68271	Riedisheim	7207	4956	69	1964
68278	Rixheim	8812	6185	70	3801
68289	Ruelisheim	1450	1090	75	352
68300	Sausheim	3204	2243	70	8826
68321	Staffelfelden	2527	1804	71	433
68323	Steinbrunn-le-Bas	525	425	81	77
68343	Ungersheim	1577	1206	76	804
68375	Wittelsheim	6597	4463	68	3263
68376	Wittenheim	9292	5624	61	5324
68384	Zillisheim	1574	1092	69	370
68386	Zimmersheim	639	476	75	91
	Total m2A	169285	104342	62	109878

- En 2022 Le taux de chômage (à titre déclaratif) est de 15,5 % sur le territoire. Cette proportion est supérieure au Grand-Est (11,6 %) et à la moyenne nationale (11,7 %). A Mulhouse, il est de 23,5 %, avec des taux très élevé dans les quartiers sensibles (de 26.3 % à Fonderie-Péricentre à 37,4 % à Bourtzwiller en 2021).
- Le taux de chômage des 15-24 ans a diminué entre 2013 et 2022 mais il reste élevé, en particulier à Mulhouse et dans les QPV.

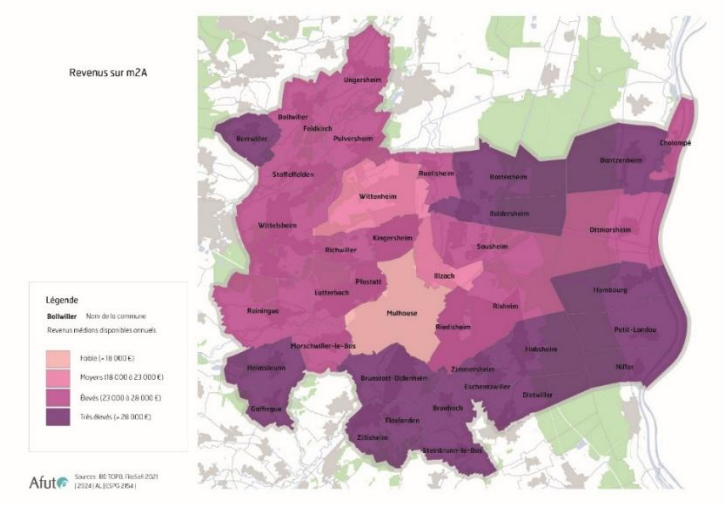
Ces problématiques de chômage ont une conséquence directe sur les niveaux de vie et la pauvreté des habitants.

De fortes disparités de revenu et un taux de pauvreté élevé

On trouve une forte disparité des revenus entre les communes et les quartiers liée à l'histoire économique du territoire.

- En 2020 des revenus médians proches de 22 030 € dans m2A (+8 %), 24 470 € dans le Haut Rhin (+8 %) 22 400 € en France (+10 %).

En 2021, le taux de pauvreté[21] de m2A (20,1 %) est supérieur à la région (15,1 %) et la France (14,5 %). A Mulhouse, le taux est élevé avec 36 %. Le taux est encore plus élevé dans les quartiers QPV : 43 % à Markstein - La Forêt, jusqu'à 57 % aux Coteaux.



Carte 09 : *Revenus de la population de m2A (AURM), en 2021.*

Eléments utiles pour le PLPDMA

Le statut de la population en matière d'activité (emploi, chômage, retraite et études) et le niveau de revenu impacte le mode et la capacité de consommation. Ce sont des paramètres à prendre en compte dans le choix des actions prévention des déchets ainsi que dans la stratégie de communication.

Une personne au chômage peut allier économie/pouvoir d'achat avec la prévention des déchets, en achetant les bonnes quantités, en cuisinant les justes mesures, en réutilisant les restes et en réduisant les emballages.

Un jeune retraité peut s'investir dans des associations variées et être actif dans la prévention. Les personnes âgées avec des revenus modestes peuvent agir sur leur pouvoir d'achat à travers le réemploi

La prévention des déchets peut également permettre la mise en œuvre d'actions favorisant le lien social et dans certains cas l'insertion sociale par exemple dans le domaine du réemploi. Elle peut être un moyen de raccrocher des populations en difficultés pour trouver un emploi et les amener vers une socialisation permettant un retour vers une activité.

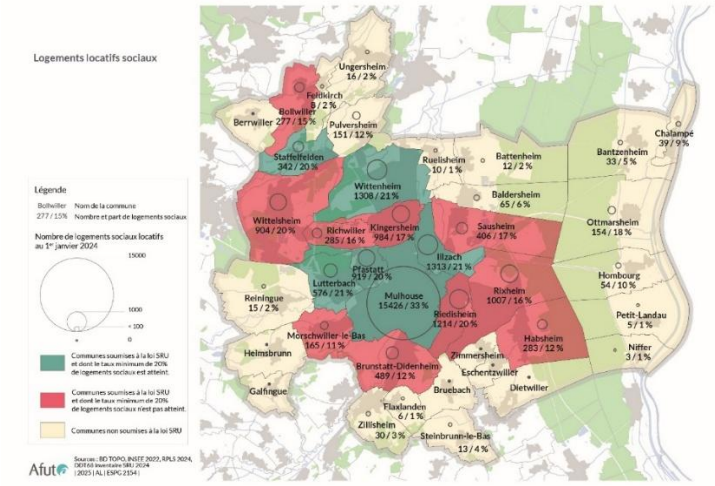
[21] la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale.

STRUCTURE DE L'HABITAT

Une majorité d'appartements et une part importante de logements sociaux

- 138 820 logements sont recensés en 2022.
- Le territoire de m2A est composé à 60 % d'habitat collectif et 39 % d'habitat individuel.
- En 2022, 53,6 % des ménages sont propriétaires et 44,6 % sont locataires. Ces proportions varient d'une commune et d'un quartier à l'autre.
- Les logements locatifs sociaux sont présents dans la quasi-totalité des communes, avec une forte concentration (supérieure à 20 % des résidences principales) dans certaines communes, 33 % à Mulhouse, 21 % à Wittenheim, 21 % à Illzach, 21 % à Lutterbach.

Les logements sociaux au 01/01/2024



Carte 10 : *Part des logements locatifs sociaux dans le parc de résidences principales, en 2022.*

Ancienneté d'emménagement des ménages et part des propriétaires

49,9 % des ménages ont emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans. Les ménages occupant leur logement depuis plus de 20 ans représentent 30,3 %. Cela signifie que la population est majoritairement sédentaire.

Eléments utiles pour le PLPDMA

La stratégie de communication et les actions proposées pourra être modulée selon le type d'habitat et le statut d'occupation des logements.

- *Les actions du type « fiche conseil déménagement/emménagement » ou « livrets d'accueil » remis par les professionnels (bailleurs sociaux, notaires, agences immobilières) peuvent être développées pour informer sur la prévention et la gestion des déchets.*
- *Les communes ou quartiers composés de maisons avec jardin sont propices à la promotion et/ou à la sensibilisation du compostage des déchets domestiques, au don de poules, à la question des déchets verts.*
- *Zones d'habitat vertical : sensibiliser au compostage en pied d'immeuble et à la collecte de biodéchets, promouvoir le lombricompostage par le canal des associations de quartier, des bailleurs et des syndics de copropriété.*
- *Des séances de formation sur l'amélioration du tri, la gestion et la prévention des déchets auprès des gardiens d'immeubles (s'ils existent), des syndics et bailleurs sociaux sont à étudier. Ainsi, dans les*

lotissements comme en habitat collectif, il convient d'encourager le partage des équipements (tendeuses, perceuses, matériel de cuisine, etc.).

L'entrée « proximité et voisinage » sur le mode « mobiliser un quartier, une commune » serait un paramètre pertinent à exploiter pour la réalisation des actions. Il est reconnu que les changements de comportement se font plus volontiers, si le groupe d'appartenance ou les voisins l'effectuent également.

Pour les endroits où l'on observe une rotation importante, il possible que les déménagements successifs génèrent une consommation supérieure de biens d'équipements. Il est, donc, nécessaire de faire la promotion du réemploi et de réparation des objets endommagés.

EMPLOI ET ENTREPRISES

Les emplois sur l'agglomération

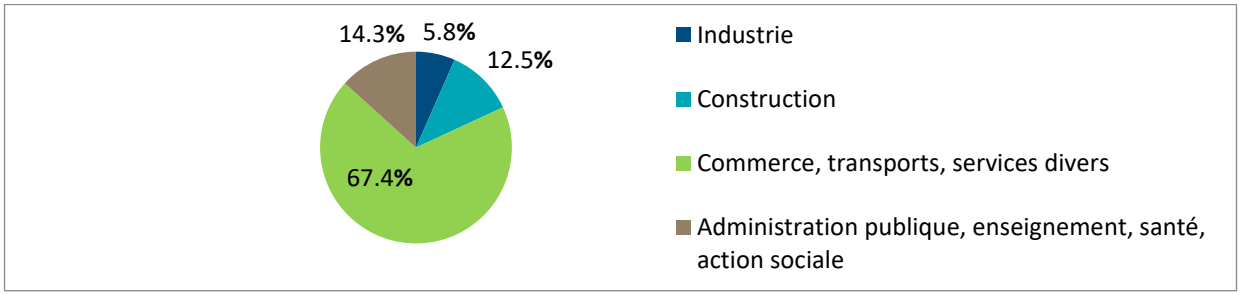
109 878 emplois sont recensés sur l'agglomération en 2022 dont 90 % sont occupés par des salariés.
En 2022, les pôles d'emploi les plus importants du territoire sont Mulhouse, de loin le premier avec 56 073 emplois, suivi de Sausheim avec 8826 emplois et de Illzach avec 6410 emplois et de Wittenheim avec 5 324 emplois. Viennent ensuite Rixheim (3 801 emplois), Kingersheim (3 283 emplois), Wittelsheim (3 263 emplois) et Riedisheim (3 252 emplois), qui constituent les autres pôles significatifs du secteur.

Des emplois majoritairement de services

Champ : établissements employeurs durant l'année et actifs la dernière semaine de décembre hors secteur de la défense et hors particuliers

Secteur d'activité	Total	%	Aucun Salarié	1 à 9 Salariés	10 à 19 Salariés	20 à 49 Salariés	50 Salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	88	1.0	6	50	1	0	1
Industrie	538	6.2	30	292	97	69	50
Construction	1 043	12.0	153	748	80	42	20
Commerce, transports, services divers	5 863	67.4	548	4 293	554	319	149
Admin. publique, santé, enseignt, action sociale	1 166	13.4	49	680	147	146	144
Ensemble	**8 698**	**100**	**786**	**6 093**	**879**	**576**	**364**

employeurs. Les effectifs salariés correspondent ici aux postes présents durant la dernière semaine de décembre.
Source : Insee, fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (flores) en géographie au 01/01/2025

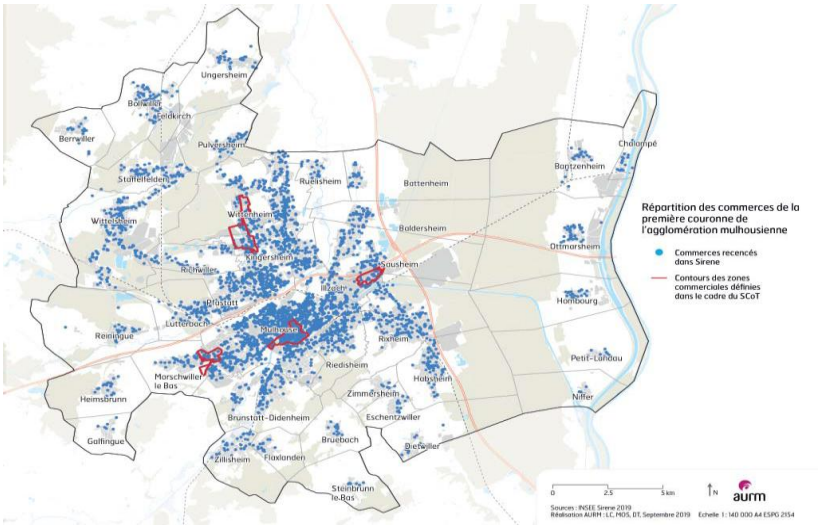


Champ : établissements non agricoles appartenant à des unités légales marchandes et productives, actifs économiquement dans l'année.
Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2025
Graphique 9 : Nombre d'entreprise par secteur d'activité (INSEE 2023).

Une agglomération de service caractérisée par des emplois tertiaires.

- **82 %** des entreprises relèvent du commerce, des services, de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale, générateurs de de déchets de papiers, de déchets alimentaires, de déchets d'emballages (plastique, papiers, carton) et de DASRI pour les établissements de santé. La majorité de ces déchets sont considérés comme des déchets assimilés.
- Les entreprises du secteur du bâtiment représentent **12,50 %** des emplois de l'agglomération. La mise en place de la REP PMCB permettra, pour partie, de proposer des exutoires gratuits aux entreprises, dont certaines contournaient l'interdiction de dépôt de déchets d'activité dans les déchetteries publiques. La pose de barrières à l'entrée de quasi-totalité des déchetteries, à partir de septembre 2025, interdit cette pratique.
- L'industrie représente 5,80 % des emplois. Les déchets produits ne relèvent pas des déchets assimilés.

m2A compte plusieurs grands employeurs, comme Stellantis (4.700 employés en 2025), le GHRMSA (6000 employés en 2024), la Ville de Mulhouse, m2A (1700 employés), l'Université de Haute-Alsace, Clemessy / Eiffage Énergie Systèmes, Soléa, la CPAM, la CAF, qui constituent le cœur économique et social du territoire. Ces entreprises et institutions peuvent avoir un rôle important dans la prévention des déchets. En s'engageant dans des actions simples comme le tri, le recyclage et la réduction des consommables, elles contribuent à réduire leur impact environnemental et à favoriser un territoire plus durable.



Carte 11 : l'ensemble des commerces de m2A (AURM), en 2019.

Eléments utiles pour le PLPDMA

M2A est une agglomération de service caractérisée par des emplois tertiaires. Les déchets de ces activités économiques sont des déchets assimilés, collectés par le service public dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

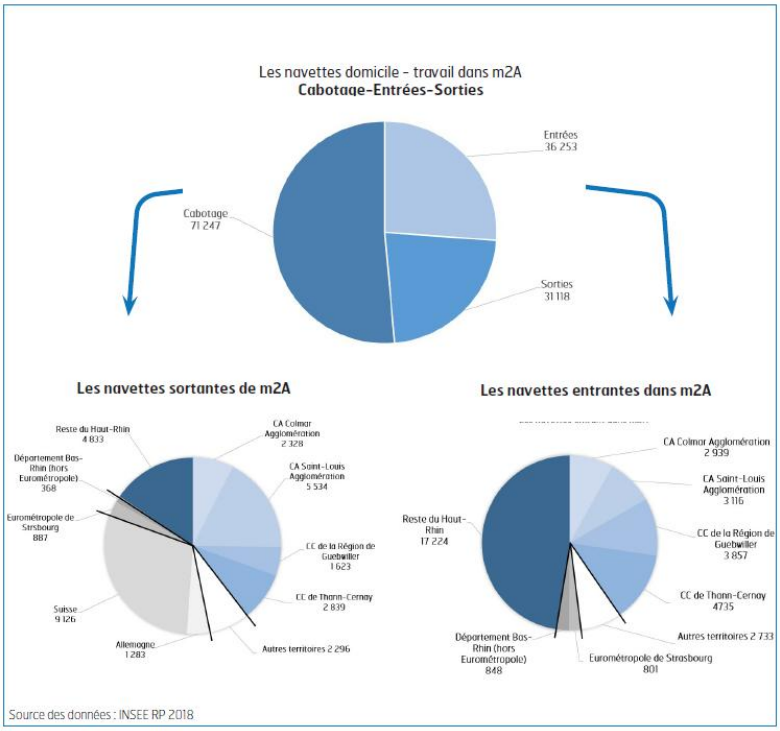
Il est nécessaire de promouvoir et de mettre en avant des actions d'écoresponsabilité avec les acteurs du territoire en vue de réduire la production de déchet et améliorer le tri. Il est également intéressant de prévoir des actions de sensibilisation des salariés.

Pour atteindre ces différentes entreprises, il peut être intéressant de s'appuyer sur les associations de commerçants et les corporations qui existent déjà sur le territoire, ainsi que la Chambre de Commerce et de l'Industrie, et la Chambre de Métiers d'Alsace.

Des migrations pendulaires

En 2018, 31 000 personnes sortent de m2a chaque jour pour travailler (dont 9 130 en direction de la Suisse) et 36 000 rentrent. On sait également qu'il y a dans le même temps de nombreux déplacements au sein de l'Agglomération (71 250)[22].

[22] Les déplacements domicile-travail & étude dans le Haut-Rhin et l'agglomération mulhousienne, mars 2022.



Cependant, les personnes qui viennent de l'extérieur ne relèvent pas forcément des mêmes consignes de tri que les habitants du territoire. Elles sont potentiellement soumises à la redevance incitative et certaines peuvent transporter leurs déchets avec elles, ce qui peut induire des pratiques de détournement ou de non-conformité dans la gestion des déchets.

Eléments utiles pour le PLPDMA

Il est intéressant de proposer de la sensibilisation et des actions de réduction sur le lieu de travail. Il pourrait être également utile d'informer sur les règles de tri qui diffèrent d'un EPCI à l'autre.

Des documents comme des livrets d'accueil, un document sur la réduction des déchets ou des articles dans le magazine économique local pourraient diffuser l'information auprès des employeurs et de leurs salariés.

Des actions ou animations dans les quartiers à plus fort potentiels d'emplois (zones commerçantes et zones d'activités) pourrait être intéressant.

Tourisme, culture et sports

Le territoire de m2A comprend :

- 39 hôtels et 2 288 chambres ;
- 4 terrains de camping et 326 emplacements ;
- 3 résidences de tourisme et hébergement assimilés avec 638 places (Lit).
- Une auberge de jeunesse avec 103 places (lit).

Tableau 3 : Bilan de la fréquentation touristique à m2A en 2024 (source : Office de tourisme de Mulhouse)

Secteurs	Fréquentations	Clientèle
Hôtellerie	1 117 999 nuitées (62 % d'occupation)	67 % France – 33 % étrangers
Camping	40 923 nuitées	35 % France – 65 % étrangers
Auberge de jeunesse	12 868 nuitées	77 % France – 23 % étrangers
Musées	683 786 entrées	58 % France – 42 % étrangers
Bureau des congrès	3 119 nuitées	Professionnels

En raison de sa proximité avec la frontière, le territoire mulhousien accueille une proportion importante de touristes internationaux. Ainsi, 61 % des visiteurs fréquentant les campings proviennent de l'étranger, dont 41 % d'Allemagne, 14 % de Suisse et 13 % des Pays-Bas.

Au niveau culturel, m2A soutient également les structures suivantes : l'Office de tourisme et des congrès, la Cité de l'Automobile, la Cité du Train, le musée du papier peint, le musée de l'impression sur étoffes, le musée historique, le musée des Beaux-Arts, le musée EDF-Electropolis, l'Ecomusée, le bibliobus, le centre de ressources lecture-écriture, le parc zoologique et botanique.
Il existe plusieurs manifestations culturelles et sportives importantes sur l'agglomération, des salles ou de lieux de spectacles, des bibliothèques, de nombreuses installations sportives... Le tissu associatif est également dense. Certaines communes, associations et salles sont déjà engagées dans les éco-manifestations, des partenariats renforcés sont à imaginer avec tous les acteurs publics et privés dans le champ de la culture, des sports, du vivre-ensemble.

Synthèse des enjeux de prévention au regard du diagnostic socio-économique

La politique de prévention des déchets devra tenir compte de ces disparités et multiplier les formes et les lieux de sensibilisation et d'action ainsi que les modes de communication.
Les facteurs à retenir :

- La distinction du type d'habitat qui génère des déchets différents : commune rurale avec majorité de maison individuelles et de propriétaires, du péri-urbain mixte, de l'habitat vertical en ville. Cela impacte en particulier la production et la gestion des déchets verts à la parcelle, qui est un sujet important du PLPDMA. L'arrivée de nouveaux habitants dans les communes ou les déménagements peuvent aussi être l'occasion d'informer les habitants sur la prévention et les structures de réemploi existantes sur l'agglomération
- La mobilisation des personnes les plus éloignées et les plus pauvres, en particulier les populations nombreuses des QPV et les populations modestes de nord-ouest de l'agglomération. Il y a un enjeu à associer ces personnes et à construire avec elle, à travers des relais (centres socio-culturels, bailleurs) des actions adaptées et mais aussi à communiquer de manière efficace et attractive. Les critères de pouvoir d'achat, de santé et de lien social sont à utiliser.

- La mobilisation des enfants et des jeunes nombreux dans l'agglomération, sans oublier les étudiants, avec des actions sur le réemploi, la réparation, le gaspillage alimentaire, etc.
- La prise en compte des adultes, familles ou non, souvent très occupés, dans les lieux du quotidien sur toutes les thématiques de la prévention ainsi que celle des personnes âgées dont la part augmente.

Annexe 6 : Tableaux des indicateurs de suivi et de résultats

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

1. Indicateurs de suivi

Fiche action		Indicateurs				
		Animations/ateliers/ évènements	Participants/publics cibles/fréquentation	Acteurs/partenaires	Communication/support de communication	Tonnages détournées/plateformes
N° action	Nom de l'action	Nb	Nb	Nb	Nb	Tonnes/nb
1.1	**Développer le compostage individuel et partagé**	**X**				**X**
1.2	**Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages**		**X**			**X**
1.3	**Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)**	**X**	**X**		**X**	**X**
2.1	**Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
2.2	**Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation**	**X**	**X**			**X**
2.3	**Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs**		**X**	**X**		**X**
3.1	**S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP**		**X**	**X**	**X**	**X**
3.2	**Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
4.1	**Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale**			**X**	**X**	**X**
4.2	**Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac**			**X**		**X**
4.3	**Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Fiche action		Indicateurs				
		Animations/ateliers/ évènements	Participants/publics cibles/fréquentation	Acteurs/partenaires	Communication/support de communication	Tonnages détournées/plateformes
N° action	Nom de l'action	Nb	Nb	Nb	Nb	Tonnes/nb
4.4	**Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public**	**X**	**X**		**X**	**X**
5.1	**Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
5.2	**Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire**	**X**	**X**	**X**		**X**
5.3	**Promouvoir et accroitre l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)**	**X**		**X**		**X**
6.1	**Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie**					**X**
7.1	**Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri**	**X**	**X**			**X**
8.1	**Politiques incitatives de réduction des déchets**					**X**

2. Indicateurs de résultat

Fiche action		Situation de référence			Objectif de réduction des DMA		
		Gisements impactés	Tonnages		Tonnages cibles		
N° action	Nom de l'action		Tonnes	kg/hab.	%	Tonnes	kg/hab.
1.1	**Développer le compostage individuel et partagé**	**Déchets alimentaires**	13 750	50,6	-5 %	-715	-2,6
1.2	**Développer le broyage pour favoriser le réemploi sur place des branchages**	**Déchets verts**	19 091	70,3	-5 %	-993	-3,7
1.3	**Promouvoir et partager les pratiques de jardinage écologique (grand public et professionnels)**	**Déchets verts**	19 091	70,3	-5 %	-993	-3,7
2.1	**Sensibiliser au réemploi et à la réparation (scolaires, enfants, adolescents, étudiants)**	**Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers**	21 073	77,6	-5 %	-1 054	-3,9
2.2	**Sensibiliser le "grand public" au travers d'outils et d'événements sur le réemploi et la réparation**	**Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers**	21 073	77,6	-5 %	-1 096	-4,0
2.3	**Promotion et structuration d'un réseau d'acteurs**	**Tout venant, textiles, DEEE et mobiliers**	21 073	77,6	-3 %	-527	-1,9
3.1	**S'organiser territorialement et créer des plateformes de réemploi dans le bâtiment, en cohérence avec la REP**	**Gravats, laine de verre, huisseries, ...**	21 708	79,9	-5 %	-1 129	-4,2
3.2	**Sensibiliser et former les professionnels sur le développement du réemploi dans le bâtiment**	**Gravats, laine de verre, huisseries, ...**	21 708	79,9	Non concerné [1]		
4.1	**Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale**	**Aliments non consommés [3]**	1 090	4,0	-3 %	-33	-0,12
4.2	**Promouvoir les produits et acteurs locaux et le vrac**	**Emballages**	26 366	97,0	-1 %	-264	-0,97
4.3	**Sensibiliser les scolaires (enfants, élèves, étudiants) et le grand public à l'alimentation "durable" et à la réduction du gaspillage alimentaire**	**Aliments non consommés [3]**	4 646	17,1	-6 %	-274	-1,0
4.4	**Promouvoir la consommation responsable et sensibiliser les scolaires et le grand public**	**OMR + CS + textiles**	88 935	327,3	-1,5 %	-1 334	-4,9
5.1	**Promouvoir la prévention des déchets, acteurs, pratiques - sensibiliser - Mettre en relation les acteurs**	**DMA**	153 402	564,6	-0,5 %	-767	-2,8
5.2	**Insérer un critère « éco-responsabilité » dans le cahier des charges des manifestations organisées sur le territoire**	**DMA**	153 402	564,6	-1,0 %	-1 534	-5,7

Fiche action		Situation de référence			Objectif de réduction des DMA		
		Gisements impactés	Tonnages		Tonnages cibles		
N° action	Nom de l'action		Tonnes	Kg/hab.	%	Tonnes	kg/hab.
5.3	**Promouvoir et accroitre l'« éco-responsabilité/éco-exemplarité » des acteurs locaux (hors bâtiment)**	**DMA**	29 146	107,3	-5 %	-1 457	-5,4
6.1	**Sensibiliser, contrôler et réguler l'accès en déchetterie**	**DOM**	64 440	237,2	-15 %	-9 666	-35,6
7.1	**Renforcer les actions de communication et de sensibilisation sur le tri**	**DMA**	153 402	564,6	Non concerné (2)		
8.1	**Politiques incitatives de réduction des déchets**	**DMA**	153 402	564,6	-1,0 %	-1 534	-5,7
Total							**-86,0**

(1) Cette action concernant les déchets des professionnels hors DMA, elle ne rentre pas dans le cadre de la diminution des DMA.
(2) Cette action concernant des mesures d'amélioration de la qualité et du geste de tri, il n'y a pas de baisse entrainée mais une redistribution des flux vers les bonnes filières. L'évolution devrait se traduire par une hausse de la CS et du verre et une baisse des OMR et des encombrants.
(3) La donnée n'est pas complétement connue au niveau des professionnels, les valeurs ont donc été estimées à partir des données nationales et des caractérisations.

Annexe 7 : Tableaux de résultats des caractérisations OMR

Mulhouse Alsace Agglomération

DV2E
Études & services pour l'environnement

Tableaux de la composition de la poubelle d'OMR moyenne :

Catégories	Moyenne pondérée	Demi-intervalles de confiances1
Déchets fermentescibles	36,9 %	3,5 %
Papiers	4,7 %	1,0 %
Plastiques	13,9 %	1,5 %
Cartons	5,0 %	1,0 %
Métaux	3,1 %	0,8 %
Composites	2,6 %	0,4 %
Verre	4,0 %	1,0 %
Textiles	3,8 %	1,3 %
Textiles sanitaires	16,0 %	2,4 %
Déchets spéciaux	0,5 %	0,7 %
Combustibles non classés	3,8 %	1,3 %
Incombustibles non classés	2,5 %	1,1 %
Fines inférieures à 8 mm	3,1 %	1,1 %

Catégorie	Ratio
Déchets fermentescibles	82,5 kg/hab
Papiers	10,6 kg/hab
Plastiques	31,0 kg/hab
Cartons	11,1 kg/hab
Métaux	7,0 kg/hab
Composites	5,7 kg/hab
Verre	9,0 kg/hab
Textiles	8,6 kg/hab
Textiles sanitaires	35,7 kg/hab
Déchets spéciaux	1,2 kg/hab
Combustibles non classés	8,6 kg/hab
Incombustibles non classés	5,6 kg/hab
Fines inférieures à 8 mm	6,9 kg/hab

Tableau de la poubelle d'OMR moyenne selon le potentiel de valorisation :

Potentiel de valorisation	Sous-catégories	Flux	kg/hab.
Emballages	Emballages cartons plats	2,80%	6,30
	Emballages cartons ondulés	1,30%	2,80
	Composites ELA	0,60%	1,30
	Films plastiques	7,30%	16,30
	Bouteilles et flacons PET clair	0,50%	1,00
	Bouteilles et flacons PET foncé	0,60%	1,30
	Bouteilles et flacons PET opaque	0,60%	1,20
	Autres emballages composites	0,90%	2,00
	Emballages métaux ferreux	1,20%	2,80
	Emballages aluminium	1,90%	4,10
Papiers recyclables	Emballages papiers	1,20%	2,70
	Journaux Revues Magazines (JRM)	0,60%	1,30
	Imprimés publicitaires et non adressés	0,60%	1,40
	Papiers Bureautiques	1,20%	2,70
	Autres papiers	0,90%	2,00
Emballages verre	Emballages en verre incolore	3,70%	8,30
Compostables	Déchets de cuisine non carnés	2,60%	5,90
	Déchets de cuisine carnés	14,90%	33,30
	Aliments non consommés	3,80%	8,40
	Déchets de jardin de petite taille	3,10%	7,00
Autres recyclables	Textiles	3,50%	7,80
	Petits Appareils électroménagers (PAM)	0,30%	0,70
Évitables	Aliments non consommés (sous emballages)	1,70%	3,80
	Couches bébé	6,60%	14,70
Indésirables	DDS Déchets Diffus Spécifiques	0,10%	0,20
	Piles et accumulateurs	0,00%	0,10
	Déchets Médicaux	0,20%	0,40
Résiduels	Tous les autres déchets	37,30%	83,50
Total		100,00%	223,30

Tableau de la poubelle d'OMR moyenne selon la prévention des déchets :

Actions de prévention	Flux	%	Ratio
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Gaspillage liquide ou solide emballé	1,70%	3,8 kg/hab.
	Gaspillage liquide ou solide dont emballé/entamé	3,80%	8,4 kg/hab.
	Pain	2,60%	5,9 kg/hab.
Promotion de la gestion de proximité des biodéchets *(compostage, broyage, paillage, …)*	Restes de cuisine compostables	14,90%	33,3 kg/hab.
	Déchets de jardin	3,10%	7,0 kg/hab.
	Autres putrescibles	2,40%	5,3 kg/hab.
Promotion de la dématérialisation, de l'impression recto-verso, de la réutilisation en brouillon	Papier bureautiques	1,20%	2,7 kg/hab.
	Journaux, revues, magazines	0,60%	1,3 kg/hab.
Promotion du stop-pub	Imprimés non sollicités	0,60%	1,4 kg/hab.
Promotion de la consommation responsable : moins d'emballages achetés	Papiers d'emballages	1,20%	2,7 kg/hab.
	Autres papiers recyclables	0,90%	2,0 kg/hab.
	Bouteilles d'eau	0,50%	1,0 kg/hab.
	Autres bouteilles	0,60%	1,3 kg/hab.
	Autres flaconnages plastiques recyclables	0,60%	1,2 kg/hab.
	ECT : films et sacs	4,30%	9,6 kg/hab.
	ECT : Pots et Barquettes	3,00%	6,7 kg/hab.
	Emballages cartons recyclables (cartonnettes)	2,80%	6,3 kg/hab.
	Cartons bruns	1,30%	2,8 kg/hab.
	Composites ELA	0,60%	1,3 kg/hab.
	Emballages métaux ferreux	1,20%	2,8 kg/hab.
	Emballages métaux aluminium	1,10%	2,4 kg/hab.
	Emballages verres	3,70%	8,3 kg/hab.
	Capsules de café type Nespresso	0,80%	1,7 kg/hab.
Promotion du réemploi, du don et de la réparation	Petits Appareils en Mélange	0,30%	0,7 kg/hab.
	Textiles et maroquinerie réemploi	3,50%	7,8 kg/hab.
Eco-consommation : utilisation de produits moins nocifs, de piles rechargeables, …	Cartouches d'impression	0,00%	0,0 kg/hab.
	Piles et accumulateurs	0,00%	0,1 kg/hab.
	Produits chimiques	0,10%	0,2 kg/hab.
Promotion de l'utilisation de textiles sanitaires lavables	Couches	6,60%	14,7 kg/hab.
	Fraction hygiénique résiduelle	1,30%	2,9 kg/hab.
	Fraction papiers souillés	8,10%	18,1 kg/hab.